



Deuxième Sommet
du Conseil de l'Europe
10 - 11 octobre

Strasbourg
1997

Second Summit
of the Council of Europe
October, 10th - 11th

SUM(97)PV1 & 2

**DEUXIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT
DU CONSEIL DE L'EUROPE**
(Strasbourg, 10 – 11 octobre 1997)

PROCÈS-VERBAUX

Strasbourg

SOMMAIRE

	Page
Procès-verbal de l'Ouverture et des Première, Deuxième et Troisième séances tenues le vendredi 10 octobre 1997 au Palais de l'Europe, Strasbourg (SUM(97)PV1)	1
Procès-verbal des Quatrième et Cinquième séances tenues le samedi 11 octobre 1997 au Palais de l'Europe, Strasbourg (SUM(97)PV2)	77

ANNEXES

Annexe 1	Programme	113
Annexe 2	Liste des Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement, Ministres des Affaires Etrangères, Ministres et Secrétaires d'Etat	115
Annexe 3	Déclaration Finale et Plan d'Action	127
Annexe 4	Communications écrites des gouvernements des Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe.....	135
Annexe 5	Message de la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de la Russie aux participants de la rencontre au Sommet des Etats membres du Conseil de l'Europe	139

PROCES-VERBAL
de l'Ouverture et des Première, Deuxième et Troisième séances
tenues le vendredi 10 octobre 1997
au Palais de l'Europe, Strasbourg

CEREMONIE D'OUVERTURE

La séance est ouverte par M. Jacques CHIRAC, Président de la République française à 10h42 qui fait la déclaration suivante :

"C'est un grand honneur et une grande joie de vous accueillir à Strasbourg, capitale européenne si souvent meurtrie par l'Histoire et qui incarne aujourd'hui notre volonté de construire une Europe en paix.

A Vienne, il y a quatre ans, notre Organisation avait engagé son élargissement en s'ouvrant à ce qui était encore l'"autre Europe". Depuis, huit nouveaux membres nous ont rejoints, notamment la Russie et l'Ukraine.

Depuis sa fondation, il y a près d'un demi-siècle, notre Organisation est passée de 10 à 40 Etats-membres, représentant désormais 700 millions d'hommes et de femmes. D'autres nations européennes, qui nous font l'amitié de leur présence aujourd'hui, ont fait acte de candidature et pourront, je l'espère, adhérer prochainement.

J'adresse également un salut cordial à nos quatre observateurs.

Je n'oublie pas enfin tout ce que nos travaux doivent à notre Assemblée parlementaire, aux représentants des pouvoirs régionaux et locaux ainsi qu'aux Organisations non gouvernementales qui nous apportent leur compétence, leur dynamisme et leur générosité.

Ce deuxième Sommet témoigne d'abord du rôle accru du Conseil de l'Europe : symbole de l'unité retrouvée de notre continent, il est l'instrument essentiel de l'ancrage de la démocratie et de la promotion des Droits de l'Homme dans toute l'Europe.

Désormais libérée des confrontations et des méfiances d'hier, notre famille européenne tout entière se rassemble autour de valeurs communes : le respect de la personne humaine, le caractère sacré et inviolable de sa dignité, la primauté du droit. Ces valeurs, le Conseil de l'Europe en a été l'inlassable promoteur. Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il a jeté les fondements d'une Europe démocratique. Puis, développant et complétant son œuvre maîtresse, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe a élaboré 160 Conventions et instruments de protection de la personne humaine qui sont autant de références.

Quels doivent être désormais, dans notre nouvelle Europe, les missions et les moyens du Conseil de l'Europe ?

Il faut d'abord enraciner la démocratie. Il y a quelques jours, à Saint-Pétersbourg, j'ai appelé les jeunes Russes, qui représentent la première génération de leur pays à arriver à l'âge adulte dans une société de liberté, et avec eux tous les jeunes d'Europe, à sans cesse défendre et faire progresser la démocratie. A faire preuve de vigilance parce que rien n'est jamais acquis. A garder à l'esprit que la démocratie, comme l'a si bien écrit le Président Vaclav HAVEL, "n'est jamais une tâche accomplie, qu'elle est une route sans fin". Bref, à être les gardiens de cette flamme si fragile et si nécessaire.

C'est là l'une des missions essentielles de notre Organisation: apprendre aux jeunes Européens la citoyenneté et la démocratie, leur donner l'amour de la justice et de la liberté, leur inculquer le respect de l'autre et le sens des responsabilités. C'est par là, par l'éducation, que tout commence !

Il faut ensuite combattre l'exclusion, l'intolérance, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme. Le Plan d'Action adopté au Sommet de Vienne a porté ses fruits. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, dont nous avons décidé la création, est devenue l'instrument d'une action efficace et concertée à l'échelle de toute l'Europe. Nous devons renforcer encore ses pouvoirs et donner plus d'ampleur à ses initiatives.

Mais notre Sommet doit être l'occasion d'aller plus loin, de donner un nouveau souffle à notre Organisation, de lui assigner de nouvelles ambitions.

Tel est l'objet des textes qui nous sont soumis. Et notamment du Plan d'Action. Il comporte 19 mesures concrètes que le Conseil de l'Europe devra mettre en œuvre dans les prochaines années, et de préférence d'ici 1999, date du cinquantième anniversaire de sa création.

Je ne reviendrai pas sur ce programme, qui sera largement débattu pendant notre Sommet. Je souhaiterais cependant évoquer quelques points qui méritent une attention particulière.

- La nouvelle Cour des droits de l'homme d'abord. Elle siègera de manière permanente et pourra être saisie directement par les citoyens de tous nos Etats. Renforçant considérablement le dispositif actuel, cette nouvelle Cour sera une instance sans équivalent dans le monde pour la protection internationale des droits de l'homme.

- Les problèmes d'éthique scientifique ensuite. Le Conseil de l'Europe sera notamment chargé d'élaborer rapidement un texte interdisant le clonage humain.

- La dimension sociale bien sûr, avec l'adhésion, lors de ce Sommet, d'un plus grand nombre d'Etats à notre Charte sociale rénovée, qui consacre les droits sociaux fondamentaux et notamment la liberté syndicale. La protection de l'enfance, après la réunion de Stockholm, sera l'une des priorités de notre action. L'emploi aussi, à travers les interventions du Fonds de développement social.

- La lutte, également, contre les fléaux de notre temps. La criminalité organisée, le terrorisme, la drogue, la corruption sapent les fondements mêmes de nos sociétés. C'est à l'échelle de tout notre continent que nous devons ensemble, avec notre Organisation, livrer ce combat.

- Enfin, les nouvelles techniques de l'information. Le Conseil devra veiller à ce que cette révolution des modes de communication ne porte pas atteinte à la dignité de la personne

humaine, contribue à la promotion des droits de l'homme et préserve notre diversité culturelle.

Par ailleurs, je souhaite en terminant évoquer un sujet qui me tient, qui nous tient à tous, particulièrement à cœur : le drame des mines antipersonnel. J'appelle l'ensemble des Etats représentés dans cette enceinte à signer, dès le mois de décembre à Ottawa, le traité d'interdiction totale des mines antipersonnel, qui a été conclu le mois dernier à Oslo.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelles sont nos ambitions pour ce Sommet. Nous voulons une Europe où nos nations vivent en paix, unies autour des mêmes valeurs. Une Europe où la démocratie, la justice, la tolérance s'imposent partout. Une Europe que rassemble une même idée de l'homme, exigeante, généreuse, solidaire. Engageons-nous, Mesdames et Messieurs, au service de cette Europe-là !"

M. TARSCHYS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe fait la déclaration suivante :

"Aujourd'hui, 10 octobre 1997, ma mère aurait eu 95 ans.

Les Européens de sa génération ont eu à endurer deux guerres mondiales, maintes récessions et dépressions. Ils ont vu se propager les régimes totalitaires, ils ont vu notre continent se diviser en deux mondes séparés.

Les Européens de notre génération ont vécu l'expérience de la Guerre froide, mais ont su aussi y mettre un terme.

Nous voilà aujourd'hui tous unis, enfin, dans une Europe démocratique qui partage la même foi en la liberté de l'individu et la dignité de l'homme.

Mais à l'aube du XXI^e siècle, nous sommes aussi face à d'immenses défis.

Il y a peu encore, nous avons au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès qui menaçait jusqu'à notre survie : je veux parler du risque d'un affrontement généralisé entre deux puissants blocs militaires.

Cette menace majeure a disparu. Nous sommes exposés aujourd'hui en revanche à d'autres menaces, mineures et multiples. Elles n'émanent plus de la concentration d'un pouvoir militaire, mais de son démantèlement. Elles n'émanent plus d'une grande coupure de notre continent en deux camps hostiles, mais d'une multitude de fêlures qui fragilisent la cohésion de nos sociétés.

La pauvreté est toujours là, obsédante.

La criminalité, plus que jamais, fait peur aux Européens.

La corruption sape la légitimité de nos gouvernements.

Tout récemment, nous avons vu des démagogues transformer des conflits ethniques latents en guerres civiles débouchant sur de véritables massacres.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que l'Europe soit envahie par un nouveau sentiment d'inquiétude, une inquiétude que notre unité nouvellement retrouvée n'a pas été en mesure de dissiper. Cette inquiétude a des effets très pernicioeux.

L'insécurité engendre un climat de peur et de défiance. L'insécurité décourage les initiatives audacieuses et les investissements novateurs dont nous avons tant besoin pour combattre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale.

A Vienne, il y a quatre ans, nous avons déclaré que les quatre pierres angulaires de notre maison européenne commune étaient la démocratie pluraliste, la prééminence du droit, le respect des droits de l'homme et un patrimoine culturel commun enrichi de ses diversités. Et nous entendions instaurer "la sécurité démocratique" en Europe en nous appuyant sur ces valeurs fondamentales.

Les revers essuyés depuis Vienne - en Albanie, en Bosnie, en Tchétchénie - indiquent clairement que cette tâche est plus importante que jamais, mais aussi plus difficile que la plupart d'entre nous ne l'avaient imaginé il y a quatre ans.

Aujourd'hui, les dirigeants des 40 Etats membres et de 4 pays candidats se réunissent à Strasbourg pour arrêter les principes directeurs des politiques futures.

Pour ce faire, nous avons en commun une même perception des atouts du Conseil de l'Europe. Permettez-moi d'en relever cinq.

Je mentionnerai tout d'abord son étendue. Le Conseil de l'Europe englobe maintenant toute l'Europe démocratique et constitue dès lors un cadre approprié pour des formes de coopération qui ne sauraient se limiter à quelques régions de notre continent.

Deuxièmement, sa capacité de mobilisation. Notre Organisation repose sur un mode d'interaction, unique en son genre, entre gouvernements, parlementaires, représentants de pouvoirs locaux et régionaux, experts et organisations non gouvernementales. Ce qui garantit à son action un effet de levier et un réel impact.

Troisièmement, son rôle dans la fixation de normes et la création d'un espace juridique commun en Europe, un rôle qui s'est développé au fil des 165 conventions élaborées depuis un demi-siècle.

Quatrièmement, sa capacité à innover. Le Conseil de l'Europe sait s'adapter aux préoccupations changeantes des Européens. Après 1989, il a su répondre rapidement aux besoins des démocraties naissantes. Fort de son expérience, il a pu mobiliser les compétences nécessaires pour appuyer la transformation de ces pays. Il est devenu ainsi un forum européen d'échange de connaissances et d'élaboration des politiques.

Et cinquièmement, son rôle en tant qu'autorité européenne suprême dans les questions concernant les droits de l'homme. L'année prochaine - et pour la première fois dans l'histoire européenne - 800 millions d'Européens auront accès à une Cour permanente des droits de l'homme dont la compétence s'étendra à l'ensemble du continent.

Son élargissement presque achevé, le Conseil de l'Europe dispose désormais d'un immense potentiel pour œuvrer efficacement à la consolidation de la stabilité européenne. Ce potentiel est largement reconnu, certes, mais sommes-nous prêts à l'exploiter ?

Nous sommes tous conscients de la modicité des ressources des Etats. Mais tout n'est qu'une question de priorités. Le déficit le plus inquiétant est le manque de capacité à anticiper et le manque de détermination.

De la capacité à anticiper, il en faut pour lancer des programmes destinés à prévenir les conflits, au lieu de laisser la situation empirer, d'être confrontés à de véritables tragédies humaines et de payer le prix dix ou cent fois plus élevé d'une éruption de violence.

De la détermination, il en faut pour ne plus gaspiller nos ressources sur les risques d'hier alors que les risques d'aujourd'hui et de demain sont largement négligés. Il n'y a guère de domaine où cela ne soit plus flagrant qu'en matière de sécurité, un domaine dans lequel les conceptions des Etats ont beaucoup évolué, mais où une bonne partie des budgets publics reste obstinément allouée à la prévention de guerres qui n'auront pas lieu.

Le projet de Déclaration qui vous a été distribué commence par un ferme engagement à intensifier la coopération entre toutes les démocraties européennes. Peu de choses revêtent aujourd'hui davantage d'importance.

La coopération est nécessaire pour éliminer la méfiance et instaurer la confiance parmi les Européens.

La coopération est nécessaire pour résoudre des problèmes qui sont devenus trop grands pour l'Etat-nation et ne peuvent plus être traités isolément par les divers pays.

Et la coopération est nécessaire pour transformer ce continent déchiré par les conflits en un espace de paix durable, dans l'esprit d'Emmanuel Kant et de tant d'autres grands penseurs qui nous ont fourni les pièces maîtresses dont nous avons besoin pour construire notre maison européenne commune.

L'histoire nous a offert une occasion sans précédent d'unir nos forces et, avec le Conseil de l'Europe, nous avons créé un instrument original pour œuvrer à la cohésion de notre continent. Sachons à présent nous servir de cet instrument dans l'intérêt de tous les Européens."

Mme FISCHER, Présidente de l'Assemblée parlementaire, fait la déclaration suivante :

"C'est évidemment un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Assemblée parlementaire. Nous tenons à remercier le président Jacques Chirac et la ville de Strasbourg, qui sont nos hôtes. Mais mes remerciements s'adressent aussi à vous tous qui avez accepté notre invitation. Par votre présence, vous exprimez votre engagement personnel, votre attachement au Conseil de l'Europe.

Notre objectif est d'assurer la paix et la sécurité dans une Europe unie. L'Europe est une grande maison qui a besoin de fondations solides, et ces fondations sont constituées par la démocratie et les droits de l'homme dans une société pluraliste, respectueuse de la légalité. Ce sont là les principes mêmes qu'incarne et défend le Conseil de l'Europe.

Nous tenons aujourd'hui une sorte de "réunion de famille" européenne. Le Conseil de l'Europe est en effet une communauté de valeurs paneuropéenne qui rassemble actuellement quarante Etats. Quatre autres Etats, qui souhaitent entrer dans cette famille, sont représentés ici aujourd'hui. Ce n'est pas le cas du Bélarus, et nous savons pourquoi.

La République fédérale de Yougoslavie est également absente ; la situation dans cette région continue de susciter de vives inquiétudes.

Le Sommet de Strasbourg est l'occasion d'imprimer, au plus haut niveau, une nouvelle dynamique au Conseil de l'Europe.

Il s'inscrit ainsi dans le prolongement du Sommet de Vienne, où les chefs d'Etat et de gouvernement avaient donné mission au Conseil de l'Europe de constituer la structure politique d'une coopération entre des Etats européens égaux en droit, travaillant ensemble à la promotion de la sécurité démocratique. Mais nous avons besoin de directives nouvelles et précises pour l'avenir. C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire a pris l'initiative d'organiser ce Sommet. Elle attend donc de lui des décisions concrètes.

De quoi s'agit-il pour l'Assemblée ?

Premièrement :

Par son élargissement, le Conseil de l'Europe est le gardien des droits de l'homme et du citoyen dans toute l'Europe. Sa force réside dans cette autorité qui lui permet de créer le droit en matière de droits de l'homme et de démocratie. Il faut maintenir et renforcer ce rôle. L'instauration de la nouvelle Cour permanente marquera une étape importante. Le Conseil a élaboré des Conventions assurant une large protection des droits de l'homme et des minorités, des droits sociaux et de la dignité humaine.

Il s'agit maintenant pour les Etats membres de respecter leurs engagements et de mettre en pratique les normes établies par le Conseil de l'Europe.

Deuxièmement :

Malheureusement, les principes de notre Organisation ne sont pas toujours respectés partout et par tous. Nous le savons. Nous sommes encore et toujours, dans nos Etats membres, amenés à reparler de violations des droits de l'homme, voire de tortures et d'exécutions. Il arrive aussi que la séparation des pouvoirs ne soit pas respectée, que la presse soit bâillonnée, que les minorités soient opprimées, que la liberté de religion soit entravée ou que l'opposition fasse l'objet d'attaques antidémocratiques. Nous n'avons pas le droit de fermer les yeux sur ces agissements sous prétexte de préserver la sacro-sainte "paix familiale". Dans une famille, on doit pouvoir se dire des vérités qui ne sont pas toujours agréables à entendre. Nous le faisons au sein de l'Assemblée parlementaire, et cela doit aussi être possible dans le cadre de ce Sommet.

L'exercice de suivi, le "monitoring", qui concerne tous les Etats membres, doit contribuer à faire respecter les principes du Conseil de l'Europe et à préserver sa crédibilité et son autorité. Il est hors de question que le Conseil compte dans ses rangs des membres passifs : tous doivent progresser et respecter leurs engagements. C'est à cela que servent le monitoring et le dialogue à la fois critique et objectif qu'il permet.

L'Assemblée a fait de grands progrès en matière de monitoring. Mais nous devons être encore plus efficaces et peut-être aussi, parfois, plus explicites. Le Conseil de l'Europe a "un seuil de tolérance" qu'aucun membre ne doit pouvoir franchir impunément. Pourtant, j'ai l'impression que sur cette question fondamentale, il reste un retard à combler au niveau intergouvernemental. Pour que le Sommet fasse progresser le monitoring, il faut que vous vous engagiez formellement à participer activement à cette action, tant au niveau du Comité des Ministres que dans le cadre de l'Assemblée parlementaire.

Troisièmement :

Dans le passé, le Conseil de l'Europe pouvait être qualifié de "club de la démocratie". Aujourd'hui, certains membres doivent encore édifier et consolider leurs institutions démocratiques. Le respect de nos principes ne devrait pas être assuré uniquement par la menace de sanctions mais aussi au moyen d'une aide concrète. A cet égard, il convient de renforcer dans ce sens les programmes de coopération avec l'Union européenne, plus particulièrement.

Quatrièmement :

Les organisations œuvrant en Europe doivent être considérées comme des partenaires égaux en droits. Nul ne peut prétendre assurer seul la coordination. Les modalités concrètes de la coopération doivent être arrêtées par leurs organes directeurs respectifs à l'issue de consultations. Cette coopération, notamment avec l'Union européenne et l'OSCE, doit faire davantage appel à l'expérience et au potentiel du Conseil de l'Europe. Celui-ci mène depuis maintenant huit ans le travail préparatoire indispensable, en matière politique et juridique, aux futures adhésions à l'Union européenne. Ne serait-il donc pas raisonnable de mettre à profit, lors de l'élargissement de l'Union européenne, le savoir-faire du Conseil de l'Europe et les résultats du monitoring ?

Cinquièmement :

Le Conseil de l'Europe doit donner des réponses aux questions qui se posent avec acuité dans nos sociétés modernes.

Il s'agit en tout premier lieu de la protection et de la promotion des droits sociaux. Il faudrait utiliser bien davantage les possibilités offertes par le Fonds de développement social qui s'est révélé très efficace.

La question de la sécurité des citoyens et la lutte contre la criminalité revêtent aussi une grande importance.

Il faut que nous prenions en compte les préoccupations de nos contemporains dans les domaines de la biomédecine et des technologies de l'information.

Nous devons exprimer clairement notre rejet de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance à l'égard de ceux qui pensent autrement.

Il faut accorder plus d'attention à la protection de l'individu, surtout dans le cas des enfants et des adolescents qui sont les membres les plus vulnérables de nos sociétés.

La question de la participation paritaire des hommes et des femmes à la vie politique, sociale et économique se pose également. Au prochain sommet peut-être y aura-t-il plus d'une femme parmi les orateurs.

Dernier point :

Les conditions actuelles et les défis auxquels le Conseil de l'Europe doit faire face requièrent des réformes structurelles d'une ampleur correspondante. C'est là une des décisions du Sommet de Vienne qui n'a malheureusement pas été mise en œuvre à ce jour. Il n'est pas possible, sans moyens supplémentaires et avec des charges fixes qui demeurent lourdes, de faire face à l'élargissement du Conseil de l'Europe et d'assumer un nombre toujours croissant de missions nouvelles.

Il me semble plus qu'urgent d'accorder à l'Assemblée le droit le plus naturel pour des parlementaires, celui de décider de son propre budget. L'Assemblée parlementaire s'est révélée ces dernières années être de plus en plus le véritable moteur, la force d'initiative du Conseil de l'Europe. Elle demande à l'avenir à être consultée - non pas à titre facultatif, comme c'était le cas jusqu'à présent - mais systématiquement, sur les nouveaux projets de convention.

Maintenant que le Comité des Ministres compte 40 Etats membres, il est nécessaire de mener un dialogue politique permanent sur les questions d'actualité. Il faut accélérer les procédures de manière à ce que nous puissions agir également en situation de crise.

J'appelle les Chefs d'Etat et de Gouvernement de nos Etats membres à rester durablement attachés au Conseil de l'Europe et à tracer la voie qu'il devra suivre à l'avenir. Nous vous invitons instamment, vous qui êtes nos plus hauts représentants élus démocratiquement, à mettre pleinement à profit les possibilités offertes par le Conseil de l'Europe car la grande Europe unie du droit et de la démocratie représente notre destinée commune. Quant à la collaboration des parlementaires, elle vous est acquise. Vous pouvez compter sur nous."

PREMIERE SEANCE DE TRAVAIL

(Présidence : M. Jacques Chirac, Président de la République française)

M. KOHL, Chancelier de la République fédéral d'Allemagne, fait la déclaration suivante :

" Je me réjouis beaucoup de cette possibilité de nous rencontrer aujourd'hui à Strasbourg. Cette ville, qui est le siège d'institutions européennes importantes, symbolise d'une manière toute particulière la grande vision de l'Europe unie et pacifique.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie le Gouvernement français de nous avoir invités à ce Sommet et de nous accueillir une fois encore si chaleureusement.

Je vous remercie tout particulièrement, Madame la Présidente, ainsi que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'avoir contribué si efficacement à la tenue de ce Sommet.

Aujourd'hui se trouvent réunis à Strasbourg les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 40 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de quatre pays candidats à l'adhésion. Lors du Sommet précédent qui s'est tenu à Vienne, il y a quatre ans, le nombre des membres n'était que de 32. La simple comparaison de ces deux chiffres témoigne du pouvoir d'attraction et du rayonnement du Conseil de l'Europe et de l'idée qu'il incarne : l'unité spirituelle et culturelle de notre continent.

En acceptant très tôt et systématiquement les pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et du Sud-Est engagés sur la voie de la réforme, le Conseil de l'Europe a apporté une très importante contribution à l'intégration européenne.

Lors de notre première réunion au Sommet, à Vienne, nous avons pris des décisions de grande portée. Ces journées à Strasbourg seront, elles aussi, à l'origine d'impulsions significatives :

Je citerai par exemple la création imminente de la Cour permanente des droits de l'homme - avancée décisive qui permettra d'améliorer encore la protection des droits de l'homme en Europe.

Qui d'entre nous, il y a dix ans, aurait pu imaginer une telle évolution ? Mais voilà que nous la vivons.

Je citerai aussi les initiatives du Conseil de l'Europe en faveur de la lutte contre le racisme et la xénophobie, ainsi que la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui doit bientôt entrer en vigueur.

Il nous faut maintenant - passant pour ainsi dire du texte des traités à la réalité quotidienne de nos concitoyens - concrétiser les possibilités dont nous disposons, si nous voulons faire durablement des droits de l'homme et de la démocratie les principes fondamentaux de notre coexistence en Europe. A cette fin, nous devrions aussi à l'avenir veiller à une coordination aussi étroite que possible avec l'Union européenne et l'OSCE. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions relever les défis de notre temps.

Les événements récents en Albanie et bien des expériences faites dans l'ex-Yougoslavie montrent qu'une action commune en faveur des droits de l'homme et de la stabilité en Europe est plus nécessaire que jamais.

Je saisis cette occasion d'engager ici, en particulier, les Etats successeurs de l'ex-Yougoslavie à protéger le droit de chaque individu de retourner en toute sécurité dans sa propre patrie. Les réfugiés et les personnes déplacées ont le droit de pouvoir rentrer dans leur pays natal à l'endroit de leur choix.

Le Conseil de l'Europe a, ces derniers mois, élaboré un protocole additionnel à la Convention sur la biomédecine qui interdit strictement le clonage d'êtres humains. Je salue cette initiative. C'est là surtout une obligation et une tâche morale que nous avons à remplir.

La recherche scientifique est indissociable des droits de l'homme et des règles fondamentales d'éthique. Les actes barbares du despotisme nazi font que, pour nous, Allemands, cette question constitue un défi moral particulièrement important. Aussi prenons-nous très au sérieux la question de la signature de la Convention sur la biomédecine. J'espère vivement que vous comprendrez que le Gouvernement fédéral ne prenne de décision définitive qu'après avoir terminé la consultation des associations spécialisées et s'être concerté avec les instances parlementaires.

Après ce Sommet, l'Allemagne assumera la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Nous nous emploierons alors à soutenir les efforts du Conseil de l'Europe pour aider les nouveaux Etats membres d'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est à consolider leurs structures démocratiques et pluralistes. C'est ce que nous avons toujours promis aux habitants de ces pays alors qu'ils vivaient encore sous le joug du communisme. Le moment est venu, malgré les problèmes que nous connaissons dans nos propres pays, d'honorer cet engagement.

Etant donné sa tradition de défense des droits de l'homme et de coopération juridique, le Conseil de l'Europe joue un rôle-clé dans ce domaine. Le succès des ses travaux d'élaboration de règles et de normes juridiques paneuropéennes constitue un fondement solide de l'Europe démocratique.

Le patrimoine culturel commun est l'un des liens qui unissent notre continent. Il est bon, à mon sens, que le Conseil de l'Europe s'efforce particulièrement de renforcer la dimension culturelle de l'unification européenne. La richesse culturelle de l'Europe s'exprime par sa diversité linguistique. La langue allemande compte parmi les langues les plus employées en Europe. C'est pourquoi je me félicite des récentes décisions du Conseil de l'Europe qui permettent d'utiliser davantage la langue allemande.

Seule une étroite coopération et un engagement inlassable peuvent garantir durablement la paix et la liberté, la démocratie et la stabilité sociale dans l'Europe unie.

Dans deux ans, le Conseil de l'Europe célébrera le cinquantième anniversaire de sa création. Il n'a cessé de jouer un rôle majeur dans l'unification de notre continent. Sa contribution à la construction de la "maison commune" européenne est aujourd'hui, après la fin du conflit Est-Ouest et au seuil du XXI^e siècle, plus importante que jamais.

Continuons résolument à y travailler. A la fin d'un siècle qui a vu tant de misère et de souffrances, c'est là une grande espérance pour les générations à venir, c'est là notre devoir."

M. STEPHANOPOULOS, Président de la République hellénique, fait la déclaration suivante:

"Au nom de mon pays, il m'est agréable d'adresser les félicitations les plus chaleureuses à tous ceux qui, au cours des dernières quarante-huit années, ont travaillé à la réalisation des objectifs du Conseil de l'Europe.

Par ses institutions et les activités qu'il a su développer, le Conseil a contribué à la sauvegarde et au renforcement des régimes démocratiques dans toute l'Europe. Il me faut ici mentionner en particulier la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui s'est tenue à Vienne en octobre 1993. Cette Conférence a non seulement redéfini le rôle du Conseil de l'Europe en l'adaptant aux nouvelles réalités, mais elle a encore forgé l'idée de la Sécurité Démocratique en mettant l'accent sur la démocratie parlementaire multipartite, sur le respect des Droits de l'Homme et sur la notion de l'Etat de droit.

Mon pays n'a pas ménagé ses efforts pour faire respecter et garantir l'efficacité et la crédibilité des institutions du Conseil de l'Europe. Il a de même œuvré à promouvoir plus amplement les objectifs du Conseil.

Une mention toute particulière revient à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Je peux, en reconnaissant son importance, affirmer que cette Convention a fortement influencé la législation intérieure de mon pays. La mise en vigueur du 11e Protocole, qui prévoit la constitution de la Cour désormais unifiée des Droits de l'Homme donnera une nouvelle impulsion et un contenu nouveau à cette institution qui constitue une référence essentielle pour la convergence des législations nationales des Etats membres du Conseil.

La Grèce, convaincue que le respect des principes qui découlent de la Convention européenne des Droits de l'Homme ne peut que contribuer d'une façon décisive au renforcement des principes démocratiques dans l'ensemble du continent européen, essaie de faire tout son possible pour se conformer de la manière la plus appropriée à cette Convention.

Le Commissaire pour les Droits de l'Homme que l'on se propose d'instituer contribuera à promouvoir encore davantage la notion des Droits de l'Homme. Le rôle de celui-ci, complémentaire mais distinct de celui de la Cour, ne sera nullement antagoniste du rôle de cette dernière. Sa tâche sera, en d'autres termes, analogue à celle d'un «défenseur du citoyen», défenseur que la Grèce, quant à elle, a récemment institué chez elle.

Une importance toute particulière doit être attribuée à la procédure de contrôle de l'exécution des obligations et des engagements assumés par les Etats membres, par le double mécanisme de la Commission ministérielle et de l'Assemblée parlementaire.

A ce propos, je tiens à exprimer ici la conviction de mon pays qu'il est de la première importance que des critères identiques soient établis pour le contrôle du respect de ses obligations de la part de tout Etat membre. Ce contrôle doit avoir un caractère substantiel et répondre à l'exigence d'un traitement égal et uniforme de tous les Etats membres sans exception.

La Grèce attache une importance particulière à la lutte contre le racisme et la xénophobie, sujet qu'elle considère comme une des grandes priorités. La création de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), qui a été décidée lors de la première Rencontre au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en octobre 1993, peut être qualifiée comme l'un des instruments les plus importants pour atteindre cet objectif élevé.

Par ailleurs, la mise en vigueur imminente de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, convention que mon pays vient de signer, constitue un pas très important pour la protection des groupes minoritaires en Europe et contribuera à la stabilité et à la paix dans notre continent.

Le récent élargissement du Conseil par l'inclusion en son sein de la quasi-totalité des Etats du continent européen a fait de lui la plus importante Organisation paneuropéenne, dont les principes s'étendent désormais de l'Atlantique à l'Oural. La Conférence actuelle fournit une occasion ultérieure de développer encore plus amplement l'activité du Conseil avec pour objectif la défense de la Démocratie, des Droits de l'Homme et le renforcement de la cohésion sociale.

La signature de la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, en avril dernier à Oviedo en Espagne, a coïncidé avec un tournant particulièrement critique pour l'humanité. Le Conseil se doit de décourager par tous les moyens à sa disposition des pratiques telles que le clonage des êtres humains. Le moyen le plus approprié à cet effet serait, à notre avis, de proclamer expressément et par écrit la répugnance du Conseil de l'Europe envers de telles initiatives, peut-être par la rédaction d'un Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, protocole auquel devraient être invités à adhérer non seulement les Etats membres du Conseil mais aussi le plus grand nombre possible d'Etats de notre planète.

La protection du citoyen face au crime organisé et à l'usage de la drogue ainsi que la mise en place de mesures tendant à décourager l'exploitation des enfants doivent également compter parmi les objectifs majeurs du Conseil de l'Europe. Il faut donc attribuer une importance fondamentale à la Charte sociale européenne ainsi qu'à la résolution des Etats membres à appliquer ladite Charte et à harmoniser les législations nationales avec les principes et les règles prévus par elle.

En ce qui concerne les immigrants clandestins, qui se rendent dans des pays tiers pour s'assurer les moyens de subsister, la Grèce a fait preuve à leur égard d'une grande tolérance, parce qu'elle a conscience de la situation qui règne chez certains de ses voisins. Il n'en reste pas moins que les efforts du Conseil doivent tendre au rapatriement et à la réintégration de ces individus dans leurs sociétés.

Je me dois de signaler l'action importante développée par le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe. Le succès remporté par cette action confirme l'importance que revêt le Fonds dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe visant à mieux assurer la cohésion sociale. Mon pays, quant à lui, donne son plein appui au développement ultérieur du Fonds par des mesures propres à le renforcer.

La Grèce est prête à contribuer activement à une action accrue du Conseil de l'Europe qui viserait à assurer l'identité multiculturelle de l'Europe. En particulier, mon pays apportera son plein soutien à tout effort visant à la conservation des monuments historiques et culturels car il est essentiel, pour la préservation de cette identité multiculturelle, de préserver le patrimoine culturel propre à chaque peuple européen.

En conclusion, on peut affirmer que le foyer d'où émanent et se développent les activités particulières du Conseil de l'Europe est constitué par les notions de Justice, d'Etat de droit et de respect du Droit international. Le Conseil constitue un exemple pour tous les peuples d'Europe qui, en se conformant à ces principes, pourront à bon droit reprendre la phrase célèbre de Périclès : *χρώμεθα γαρ πολιτεία ου ζηλούση τους των πέλλας νόμους* (« Nous avons un régime politique qui n'a rien à envier à celui des autres »).

M. HORN, Premier Ministre de la République de Hongrie, fait la déclaration suivante :

"J'aimerais exprimer toute ma gratitude au gouvernement de la République française, et plus personnellement au président Jacques Chirac, pour avoir proposé d'accueillir ce Sommet, et je les remercie tout spécialement pour l'excellente organisation de cette rencontre.

Le fait que le siège du Conseil de l'Europe se trouve sur le territoire de la République française, c'est-à-dire dans un pays qui a tant œuvré pour la liberté, la démocratie et les droits de l'homme, revêt pour nous une importance symbolique toute particulière.

Je rappellerai que l'Europe centrale et orientale, y compris la Hongrie, doivent beaucoup au Conseil de l'Europe. N'oublions pas que notre pays coopère étroitement avec le Conseil de l'Europe depuis exactement dix ans, puisque nous avons été le premier pays de la région à adhérer en tant que membre de plein droit.

Le Conseil nous a apporté une grande assistance, notamment en nous aidant à mettre en place les conditions institutionnelles et juridiques préalables à l'établissement de la démocratie, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme. Sans la participation et l'aide effective du Conseil de l'Europe, ces processus se seraient développés beaucoup plus lentement et plus difficilement. Nous apprécions particulièrement le fait que le Conseil de l'Europe soit la seule organisation paneuropéenne et exclusivement européenne à laquelle les pays d'Europe centrale et orientale puissent appartenir en qualité de membre à part entière. Il est très important pour l'unification de l'Europe de prouver que les problèmes européens peuvent trouver une solution européenne. Nous sommes convaincus que la voie dans laquelle le Conseil de l'Europe s'est engagé, notamment en poursuivant la mise en œuvre de ses principes fondamentaux et en manifestant sa détermination à vouloir relever les grands défis de notre société, a contribué à l'établissement ou au renforcement de la stabilité en Europe. Les activités poursuivies ou envisagées par le Conseil de l'Europe constituent une bonne préparation pour tous les pays qui restent encore en marge de l'intégration euro-atlantique. Pour nous, cette organisation est irremplaçable.

Au nom du gouvernement de la république de Hongrie, je confirme notre pleine adhésion au projet de Déclaration Finale et de Plan d'Action du Sommet. Nous considérons ces documents comme contraignants et nous nous engageons à les mettre en œuvre, dans l'esprit de la construction européenne. Il est important que nous partagions une même détermination à approfondir les activités et améliorer les structures du Conseil de l'Europe, qui réunit aujourd'hui quarante pays.

Pour nous, le respect d'un pays est déterminé par le respect qu'il accorde aux droits de ses citoyens et de ses minorités nationales et ethniques. La conformité aux normes européennes est un principe qui nous guide avant tout autre, et qui est particulièrement important en Europe centrale et orientale. Je note avec satisfaction qu'il n'existe plus guère de pays où l'application des normes européennes n'ait pas déjà commencé. C'est un grand pas en avant. Nous nous réjouissons donc des décisions du Conseil de l'Europe de créer une Cour unique et un Commissaire aux droits de l'homme ; nous nous félicitons également du renforcement du système de suivi du fonctionnement démocratique.

De même, il nous semble qu'il n'y a aucune raison, en Europe centrale et orientale, pour que la politique de tous les jours ressasse les griefs réels ou supposés du passé. Ce qui importe surtout, c'est d'œuvrer pour la réconciliation historique entre les nations et les Etats de notre

région, et de chercher à éliminer de la scène politique tout nationalisme destructeur. C'est un des grands défis que doit relever notre région. L'intégration européenne ne peut se faire sans l'humanisme que prône le Conseil de l'Europe, sans le respect des droits des minorités, sans le renforcement de l'identité nationale et culturelle. C'est un élément clé sur lequel le chancelier Kohl a déjà attiré notre attention.

Nous nous félicitons également de ce que le Conseil de l'Europe veuille renforcer la lutte contre les menaces qui pèsent sur la sécurité des citoyens, notamment sous la forme du crime organisé et de la corruption. Ce qui a été accompli jusqu'ici reste insuffisant, nous en sommes conscients, et le sera plus encore dans les années à venir. En tout état de cause, rien de ce que réalise la communauté des nations européennes - qu'il s'agisse du Conseil de l'Europe ou d'autres organisations européennes - ne peut jamais être considéré comme définitivement achevé.

Enfin, en Europe centrale et orientale, le grand problème du progrès social est de réussir à mener de front la transformation économique et sociale. En effet, il nous reste à prouver que la démocratie et la prospérité sont deux mots qui peuvent aller ensemble. Sans démocratie, il est impossible de créer une véritable prospérité. C'est notre conviction, et, dans cet esprit, chers collègues, je souhaite que ce Sommet marque une nouvelle étape dans le rôle de plus en plus important qu'est appelé à jouer le Conseil de l'Europe sur notre continent."

M. ODDSSON, Premier Ministre de la République d'Islande, fait la déclaration suivante :

"Les événements intervenus en Europe il y a moins de dix ans ont radicalement transformé le paysage politique de notre continent. Si nous laissons passer cette magnifique opportunité de consolider la démocratie dans l'ensemble de l'Europe, les générations à venir pourront, non sans raison, nous en faire le reproche.

Jamais la démocratie n'a eu une telle occasion de transformer les affaires mondiales. Sous la notion de démocratie, en effet, il y a cette vision que la liberté et la tolérance sont les meilleurs moyens de garantir la paix et la prospérité, et l'idée que les différends peuvent être réglés par des moyens pacifiques. Les politiques étrangères des Etats démocratiques sont et doivent rester fidèles à l'esprit de ces principes.

Les normes et les procédures démocratiques sont les sauvegardes les plus solides dont nous disposons contre l'agression et l'hostilité. La démocratie propose des politiques ouvertes à discussions, mais ces politiques doivent être soutenues par les citoyens et par les institutions démocratiques. Aucune ne peut se poursuivre bien longtemps si elle ne remplit pas ces conditions.

Un pays qui possède des traditions démocratiques bien enracinées n'engage pas d'hostilité contre un autre pays démocratique. Après les grands bouleversements qu'a connus l'Europe, la démocratie n'a jamais été aussi répandue qu'aujourd'hui, mais ce n'est pas la première fois dans l'histoire, loin de là, que l'on espère modifier fondamentalement les relations internationales et évoluer vers une paix durable. Dans le passé, nos prédécesseurs ont placé leurs espoirs dans le rôle que pouvaient jouer les échanges commerciaux, la technologie, les organismes internationaux et l'évolution démocratique ; malheureusement, ces espoirs ne se sont pas matérialisés.

Dans plusieurs régions d'Europe, la démocratie reste fragile, et les droits de l'homme ou l'Etat de droit ne reposent pas sur des bases suffisamment solides. Même si la démocratie ne peut être mise en place et garantie que par le pays concerné, certains facteurs extérieurs - notamment la sécurité des relations internationales et la prospérité économique - contribuent sensiblement à cette évolution. D'autres Etats ou certaines organisations internationales peuvent exercer une influence décisive en favorisant la mise en place de conditions propices.

Même si, par ses activités, le Conseil de l'Europe n'est pas aussi visible que d'autres organisations internationales, notamment parce qu'il n'est pas directement impliqué dans les questions de sécurité, il a néanmoins un rôle extrêmement important à jouer. Ses actions, qui vont directement dans le sens du renforcement de la démocratie sur le continent, aident à faire évoluer qualitativement les relations entre Etats en défendant l'idée de sécurité démocratique. En tant qu'institution européenne travaillant essentiellement à la défense de la démocratie et des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe doit développer son rôle. Il occupe en effet une position unique en fixant les principes que doivent respecter les Etats pour être pleinement acceptés dans la communauté des nations européennes libres.

En même temps, le Conseil de l'Europe dispose de moyens pour veiller à ce que ses membres honorent leurs obligations. C'est une de ses tâches les plus nobles, et nous devons nous féliciter qu'il ait développé des mécanismes de suivi effectifs. La Cour unique des droits de l'homme constitue aussi un grand pas en avant. Enfin, le Gouvernement islandais soutient entièrement la proposition de désigner un Commissaire aux droits de l'homme, ainsi que les autres aspects du Plan d'Action.

Sachons profiter de cette occasion historique pour adapter le Conseil de l'Europe à la nouvelle donne et renforcer le potentiel de notre organisation.

Je tiens à remercier le président et le Gouvernement français d'avoir accueilli cette rencontre. Qu'ils soient ici remerciés aussi pour la chaleureuse hospitalité qu'ils nous ont témoignée."

M. BLAIR, Premier Ministre du Royaume-Uni, fait la déclaration suivante :

"Le Conseil de l'Europe a été créé il y a près de 50 ans pour rappeler à tous les gouvernements qu'ils ont le devoir de défendre les droits et les libertés de leurs citoyens. Cette création s'inscrivait dans le grand mouvement de l'après-guerre vers la réconciliation.

La fin de la guerre froide a permis à la démocratie de s'étendre sur tout le continent.

N'oublions pas quel bouleversement extraordinaire cela représente et combien le travail du Conseil et d'autres organisations comme la CSCE s'est pleinement justifié.

M'étant rendu à Moscou au début de cette semaine, je me réjouis particulièrement que la Russie soit maintenant membre du Conseil et que Boris Eltsine - un champion de la démocratie dans son propre pays - soit ici avec nous.

Le Conseil peut maintenant œuvrer à ce pour quoi il a été créé - établir des normes pour toute l'Europe. Il a fourni un modèle aux anciens pays communistes pour le développement de sociétés modernes, pluralistes, libres et ouvertes. Il a contribué à réduire les tensions entre les communautés et a montré comment il fallait protéger les droits des minorités ethniques.

Le Conseil doit continuer à aider et à encourager les pays qui sont présents ici en qualité d'observateurs. J'espère que ceux-ci atteindront les normes du Conseil et deviendront membres à part entière le plus tôt possible. Il y a dix ans – soyons francs - qui aurait pu imaginer qu'un jour l'appartenance au Conseil susciterait telle convoitise en Europe ? Mais elle est perçue aujourd'hui comme la confirmation finale de la vocation démocratique d'un pays.

Les progrès accomplis sont considérables mais nous ne devons pas nous en contenter. Les droits des individus sont toujours violés en Europe. Le Conseil n'a pas réussi au point de ne plus avoir de rôle à jouer. Notre tâche est de le rendre plus efficace.

Il ne faut pas que les personnes dont les droits ont été violés, attendent des années avant de pouvoir obtenir réparation. Nous devons rationaliser les procédures du Conseil et faire en sorte que les arrêts de la Cour soient rendus plus rapidement. Cela signifie poursuivre la mise en place de la Cour unique permanente des Droits de l'Homme et veiller à ce que la Cour ait les meilleurs juges possible, choisis sur la base de leur mérite plutôt que sur des considérations politiques. La Cour n'inspirera confiance que si elle est perçue comme une instance répondant de manière équitable aux griefs et aux préoccupations des citoyens.

Nous devons aussi répondre aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Le clonage des êtres humains en est un exemple classique. Jusqu'à une époque très récente, cette question relevait du domaine de la science fiction. Maintenant c'est devenu une possibilité tout à fait réelle. C'est pourquoi, j'approuve particulièrement les mesures prévues dans le Plan d'Action du Conseil visant à interdire le clonage des êtres humains. Le respect des droits de l'homme ne peut pas être statique. Nous devons développer de nouveaux instruments pour traiter ces nouveaux problèmes.

En même temps nous devons nous tourner vers nos propres pays et voir ce que nous pouvons faire de plus.

L'une des premières décisions du nouveau gouvernement travailliste a été de prendre l'engagement d'incorporer la Convention européenne des Droits de l'Homme dans notre droit interne. Nous faisons des progrès dans l'accomplissement de cet engagement. Je peux vous dire que nous avons l'intention de publier un Livre blanc sur ce sujet dans la semaine du 20 octobre et de publier le projet de loi peu de temps après.

C'est le gouvernement travailliste de Clement Attlee qui s'est fait le champion de la Convention immédiatement après la seconde guerre mondiale. C'est un autre gouvernement travailliste qui a annoncé en 1965 que le Royaume-Uni avait décidé d'accepter le droit de recours individuel auprès de la Commission Européenne des Droits de l'Homme et la juridiction obligatoire de la Cour. Et je suis fier du fait que l'incorporation de la Convention dans le droit interne du Royaume-Uni va être réalisée par le gouvernement que je dirige.

Je veux que les citoyens britanniques soient en mesure de faire respecter leurs droits de l'homme chez eux, par leurs propres juges. Ils ne devraient pas être obligés de passer par la procédure longue et souvent onéreuse d'un recours direct auprès de la Commission et de la Cour, ici à Strasbourg. Je veux aussi que les juges britanniques apportent leurs propres contributions au développement des droits de l'homme en Europe.

Je dois reconnaître que l'incorporation est le moyen pour le Royaume-Uni de combler un retard par rapport à ses partenaires en Europe. Mais j'espère que nous pourrons aussi montrer le chemin. Le nouveau gouvernement travailliste s'est engagé dans un important processus de décentralisation et de dévolution des pouvoirs dans tout le Royaume-Uni ainsi que dans la préparation d'une loi sur la liberté de l'information. Je crois qu'en rapprochant le processus de prise de décisions de la population, nous pourrons mieux protéger les droits et les libertés fondamentaux des citoyens.

Des gouvernements centralisés, éloignés et coupés de leurs citoyens sont bien plus susceptibles de violer ces droits que les administrations locales proches des besoins des citoyens. Et, en déléguant les pouvoirs et en protégeant les droits des citoyens, nous aidons aussi ces derniers à développer leur sens civique et à remplir leurs devoirs qui vont de pair avec ces droits.

S'il y a lieu de féliciter le Conseil de l'Europe, il faut également reconnaître le besoin de progresser. Nous devons saisir toutes les occasions de le rendre plus efficace et veiller à ce qu'il ait les moyens de répondre aux nouveaux défis. En même temps, nous devons tous examiner une nouvelle fois et de manière approfondie nos propres comportements, et redoubler d'efforts pour protéger les droits et les libertés de nos citoyens."

M. PRODI, Président du Conseil des Ministres d'Italie, fait la déclaration suivante :

"Je tiens tout d'abord à vous remercier, et avec vous le Gouvernement français, d'avoir choisi d'organiser le Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe dans cette ville magnifique, symbole du processus d'intégration et de construction européenne.

Quatre années se sont écoulées depuis le Premier Sommet d'octobre 1993 ; quatre années au cours desquelles le processus d'élargissement de notre Organisation a été, pour une très grande part, mené à terme.

En cette année de décisions importantes et constitutives pour les Institutions européennes et euro-atlantiques, le Conseil de l'Europe peut être fier de son œuvre, en tant que première et privilégiée structure d'accueil pour les nouvelles démocraties.

Le Conseil de l'Europe, la plus ancienne des Institutions nées de l'idée de l'Europe et la première à avoir offert un vaste cadre diversifié de coopération intergouvernementale, a su affirmer son intuition qui se présente homogène avec une autre organisation paneuropéenne, l'OSCE. Toutes les mesures de coordination opportunes avec cette dernière devront donc être favorisées, en respectant l'histoire, l'organisation structurelle et la vocation fonctionnelle de chacune. A cet égard, nous nous félicitons de la très bonne entente qui règne entre les deux Secrétaires Généraux.

Au sein du nouveau paysage institutionnel européen aussi, il incombe au Conseil de l'Europe - dont nous avons pu apprécier les grandes capacités à fonctionner comme une "agence spécialisée" pour le soutien de la démocratie pluraliste - de continuer à centrer son activité sur la promotion des droits de l'homme et sur l'affirmation de l'Etat de droit, partout en Europe.

Ces responsabilités délicates, l'Organisation de Strasbourg est appelée à les assumer non seulement en renforçant son système de protection judiciaire des droits de l'homme, mais aussi en élargissant et en approfondissant l'arsenal normatif paneuropéen protecteur de ces droits. De même, l'activité d'assistance à la consolidation des institutions démocratiques devra être poursuivie, tant en faveur des Etats candidats à l'adhésion que des Etats membres ; en fait, l'un d'entre eux, proche de l'Italie, en a bénéficié récemment pour sortir de l'état d'urgence dans laquelle il se trouvait. Il faudra continuer à seconder efficacement les efforts déployés par l'Albanie pour parvenir à une complète normalisation démocratique.

Parmi les instruments qualifiés dont dispose le Conseil de l'Europe, j'aimerais mentionner la Commission de Venise pour la Démocratie par le Droit, dont le Président est présent parmi nous et que je souhaite saluer.

Par ailleurs, je me réjouis vivement de l'entrée en vigueur du Protocole portant restructuration du mécanisme de protection des Droits de l'Homme, institué par la Convention de Rome. La création de la nouvelle Cour unique permettra au système supranational en place à Strasbourg de faire face à l'augmentation constante des requêtes, due notamment à l'élargissement géographique de sa juridiction. Toutes les dispositions du Protocole ne correspondent pas tout à fait aux solutions qu'aurait préférées le Gouvernement et le Parlement italiens. Mais il est un point qui fait l'unanimité dans mon pays : la restructuration ne pouvait plus attendre et le Protocole, malgré ses imperfections, constitue une avancée significative vers un meilleur fonctionnement du mécanisme judiciaire ; il faut par conséquent se féliciter de son adoption.

Le Conseil de l'Europe devra en outre s'engager, par tous les moyens d'action dont il dispose, pour que la peine de mort soit partout abolie, que soit éradiqué le fléau de la torture, des peines et des traitements inhumains ou dégradants, que soit vaincue toute forme de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et d'intolérance, que soient favorisées les conditions effectives pour une égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Pour faire progresser plus avant la stabilité et la sécurité démocratique en Europe, la protection des droits de l'homme et la promotion de l'Etat de droit devront s'accompagner de mesures en faveur de la cohésion sociale et pour la défense des plus vulnérables. De telles initiatives devront être de nature à protéger la dignité humaine, menacée par l'exclusion sociale.

Sur le plan financier, nous attendons à cet égard beaucoup du Fonds de développement social, dont je suis heureux de voir le Président parmi nous. Dans le domaine juridique, nous avons résolument confiance en la Charte sociale européenne révisée, qui entrera bientôt en vigueur.

La stabilité, et la sécurité démocratique même, des Européens nous semblent menacées non seulement du fait de l'exclusion sociale, mais aussi en raison de l'ampleur prise par les phénomènes de la corruption, de la criminalité organisée, de la toxicomanie et de l'exploitation des enfants, auxquels il convient de réagir par des mesures vigoureuses et coordonnées. C'est avec la même vigueur qu'il faudra affronter - sur le terrain de la légalité et du respect des droits de l'homme - le fléau du terrorisme qui continue de frapper en Europe.

L'héritage commun de valeurs idéales et morales se fonde sur des identités propres que nous devons nous engager à protéger et à promouvoir. J'en veux pour preuve l'inépuisable richesse linguistique de notre continent : certaines langues, comme l'italien, étant plus répandues - et figurant par conséquent à juste titre parmi les langues officielles ou de travail - d'autres l'étant moins, mais toutes contribuant à cette richesse et par conséquent devant être protégées.

Notre Organisation a en outre un atout qui tient à sa spécificité même, et qu'il convient d'exploiter, à savoir sa forte présence dans les parlements nationaux, les administrations locales, les universités et la société civile. A cet égard, je tiens à réaffirmer mon soutien à une Assemblée parlementaire forte et à un Congrès des pouvoirs locaux et régionaux fort lui aussi.

Avec le soutien et le concours de toutes ses composantes, le Conseil de l'Europe continuera d'assumer les tâches qui lui ont été confiées, en diffusant et en confirmant l'image de la réussite qui depuis près de cinquante ans est la sienne et dont nous souhaitons tous qu'elle perdure et s'amplifie à l'avenir."

M. ULMANIS, Président de la République de Lettonie, fait la déclaration suivante :

"L'Europe s'apprête aujourd'hui à changer de siècle et le Conseil de l'Europe se rapproche de son cinquantième anniversaire. Notre organisation contribue à faire de l'Europe un continent où les politiques sont prévisibles et les conflits impossibles, et elle ne cesse d'insister sur le rôle crucial des droits de l'homme et sur la consolidation nécessaire des valeurs démocratiques dans tous les pays.

Le Sommet de Vienne, il y a quatre ans, affirmait que l'Europe devait devenir un vaste espace de sécurité démocratique s'appuyant sur quatre piliers : la démocratie parlementaire, les droits de l'homme, l'Etat de droit et un patrimoine culturel commun. La Lettonie a beaucoup appris dans chacun de ces domaines et elle a acquis des idées précieuses par sa coopération avec le Conseil de l'Europe. Permettez-moi de mentionner trois grandes conclusions qui, me semble-t-il, garderont leur importance dans l'Europe du siècle prochain, et qui sont importantes pour aborder le problème de l'harmonie et de la cohésion de la société.

Ma première conclusion concerne la culture. Nous avons tendance à penser que la richesse et la diversité du patrimoine culturel européen vont de soi, mais n'oublions pas que leur importance et leur force véritable se sont surtout révélées à la suite de l'effondrement du système soviétique.

La Lettonie est un petit pays et nous sommes une petite nation. Tout au long de notre longue histoire, nous avons préservé nos traditions culturelles et notre langue, qui est l'une des plus anciennes d'Europe. C'est un fait remarquable, dans la mesure où l'histoire politique de la Lettonie a longtemps été tributaire d'immenses empires étrangers.

La culture lettone a traditionnellement coexisté avec la culture européenne, qui est aussi présente aujourd'hui que dans le passé, et notre capitale, Riga, illustre dans toute sa diversité une tranche étendue d'histoire culturelle : on y voit des églises médiévales inspirées de l'Allemagne du Nord, des maisons de marchands hanséatiques, des habitations dans le style du romantisme national ou de l'Art nouveau. Malheureusement, l'architecture soviétique a également laissé sa marque. Riga est véritablement une ville du patrimoine européen, un reflet de l'interaction des histoires culturelles européennes.

Nous devons reconnaître cet héritage culturel pour établir solidement en Lettonie une société harmonieuse.

Ma deuxième conclusion porte sur l'identité nationale et les droits des minorités.

La Lettonie apprécie le Conseil de l'Europe - la plus vieille organisation sur le continent - pour son engagement évident en faveur du développement démocratique. Une de ses forces réside dans la richesse de son expérience juridique, qui lui permet de proposer un cadre aux législations nationales. D'autre part, les activités éducatives menées par le Conseil de l'Europe encouragent le respect de l'esprit de la loi.

Je suis heureux que la Lettonie ait ratifié cette année la Convention européenne des droits de l'homme. Nous continuerons d'adhérer aux autres conventions et chartes élaborées par le Conseil de l'Europe. Pour nous, les droits de l'homme et ceux des minorités nationales revêtent une importance particulière, car ce sont des droits que nous avons retrouvés après être sortis de l'ère soviétique.

Le processus de modernisation de la Lettonie fait appel à un mélange de politiques : en effet, nous attachons une certaine importance à la notion d'identité nationale lettone et à la consolidation de l'Etat-nation, mais, parallèlement, nous accordons la même importance et la même priorité à la protection des droits des minorités nationales. Ce sont des processus complémentaires, nécessaires en Europe dans toute société harmonieuse et unie.

La société lettone se développe sans conflit ethnique ou autre. Il est essentiel de maintenir cet équilibre politique et de mettre en place une société qui ait un avenir et où chacun ait sa place. Les droits des minorités nationales et les autres valeurs démocratiques seront pleinement défendus parallèlement et de façon complémentaire aux valeurs susceptibles de consolider notre identité nationale. C'est, me semble-t-il, un défi passionnant pour le Conseil de l'Europe que d'ouvrir des perspectives qui puissent combiner ces deux orientations.

Ma troisième conclusion concerne la démocratie, c'est-à-dire la prise de décision et la mise en place de réformes sous l'autorité de la nation et dans l'intérêt de celle-ci. Cependant, il est évident depuis plusieurs années, aussi bien dans les anciennes démocraties européennes que dans les nouvelles comme la Lettonie, que le peuple éprouve quelque difficulté à s'identifier aux réformes et aux lois nouvelles qu'on lui propose. Nous comprenons avec notre intelligence que des réformes profondes soient nécessaires dans toute l'Europe, mais sommes-nous toujours prêts à les accepter dans notre conscience affective?

Il y a un an, devant l'Assemblée parlementaire, j'ai décrété un moratoire présidentiel sur les exécutions en Lettonie. Ce moratoire est toujours en vigueur, et il a conduit le pays à engager un débat animé pour ou contre la peine de mort.

Je pense que le mot «démocratie» provoque aujourd'hui en Europe des émotions plus profondes que par le passé. Il est donc d'autant plus important que les décisions et les réformes que nous jugeons nécessaires soient compréhensibles et acceptables par l'ensemble de la population.

Depuis que nous avons retrouvé notre indépendance, les experts occidentaux ont débattu avec nous de démocratie dans des termes rationnels, en négligeant parfois les aspects plus affectifs. Cette situation peut conduire à une compréhension incomplète et unilatérale de la notion de démocratie. Une société harmonieuse et unie doit comprendre avec sa raison les changements qui s'imposent et être prête dans son cœur à les accepter. Je pense que le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle important en veillant à assurer cette approche équilibrée du développement démocratique en Europe.

Le Conseil de l'Europe va voir son rôle s'étendre dans tous ses domaines d'activités. Le défi commun que nous devons relever est de conserver et de renforcer le rôle pivot de l'Organisation dans la protection des droits de l'homme et la promotion des normes juridiques en Europe.

La Lettonie, comme d'autres pays qui ont retrouvé la voie de la démocratie, a déjà accumulé une riche expérience. Cette expérience devra être prise en compte lorsque nous réfléchirons sur le modèle futur du Conseil de l'Europe, qui devra permettre d'évaluer à la fois les réalisations des jeunes démocraties et les défis que l'Europe aura à relever dans les années à venir."

M. FRICK, Chef de Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein, fait la déclaration suivante :

"Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de même que le Gouvernement français, de l'excellente préparation de ce Sommet ainsi que de l'aimable accueil à Strasbourg.

Le Conseil de l'Europe a, depuis 1949, son siège à Strasbourg, une ville qui symbolisait alors le désir de réconciliation entre la France et l'Allemagne. Ce caractère symbolique reste attaché à Strasbourg encore aujourd'hui. Dans la grande entreprise de réconciliation et de reconstruction de l'Europe après 1945, le Conseil de l'Europe aura rendu des services politiques dont le mérite lui restera durablement acquis. Strasbourg, sa ville, a étendu ce pouvoir symbolique à toute l'Europe.

Je tiens à souligner les grandes réalisations du Conseil de l'Europe dans l'harmonisation des systèmes juridiques des pays membres. C'est là que réside incontestablement l'une de ses forces. Cette uniformisation des systèmes juridiques repose sur trois piliers, la démocratie véritable, l'Etat de droit et les droits de l'homme et, depuis le Sommet de Vienne, un quatrième, la protection des minorités, un préalable important pour la stabilité sur notre continent. Ainsi a pu naître, au fil des ans, «un ordre public commun des démocraties libres d'Europe avec une garantie collective» qui a pénétré également le droit interne.

Monsieur le Président, quelles que soient les critiques que suscite le Deuxième Sommet, son bien-fondé est évident. Il constitue une heureuse occasion de faire le point et de vérifier quelles résolutions du Premier Sommet ont pu être mises en œuvre et lesquelles n'ont pu l'être. Nous avons à cœur de mettre en avant cette continuité par rapport au Premier Sommet. Il y a quatre ans, à Vienne, nous étions en plein élargissement. Aujourd'hui, l'élargissement du Conseil de l'Europe vers les pays d'Europe centrale et orientale est achevé pour l'essentiel. De premiers enseignements se dégagent, les premières expériences doivent être évaluées globalement et, en tout état de cause, consolidées.

L'élargissement susmentionné du Conseil de l'Europe s'est opéré très rapidement : il n'aura fallu que six ans pour passer de vingt-trois à quarante membres. D'aucuns n'ont pas manqué de faire remarquer, à cet égard, que dans cette phase d'élargissement les normes du Conseil de l'Europe avaient été abaissées. On aurait conféré à certains Etats la qualité de membre bien qu'ils n'eussent pas rempli toutes les conditions requises.

Parallèlement à cela, la liste des conditions d'admission est devenue sans cesse plus longue. Il faut dès lors vérifier que les engagements pris lors de l'adhésion sont respectés, d'où la nécessité

d'instituer un contrôle, «un processus de monitoring». Ce contrôle est devenu l'une des tâches essentielles du Conseil de l'Europe. Le processus englobe tous les Etats membres, les anciens et les nouveaux. Le «monitoring» est aussi très étroitement lié à diverses activités, destinées à aider les Etats nouvellement admis. Le suivi et l'assistance sont les deux côtés d'une même médaille, comme l'a dit fort justement le Secrétaire Général.

Avec l'élargissement du Conseil de l'Europe, le Sommet de Vienne se proposait il y a quatre ans de créer une Europe enfin unie sur la base de valeurs communes. L'attachement à ce patrimoine commun de valeurs, fondé sur les «piliers» susmentionnés, revêt une grande importance, non seulement pour le Conseil de l'Europe, mais aussi pour l'ensemble du processus d'intégration européen. Si l'on ne considérait ce processus que sous l'angle économique et technocratique, on risquerait de perdre de vue l'éthique européenne qui est le fondement même de nos activités. Le Conseil de l'Europe est, et reste ainsi, le garant de cette éthique.

A cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre de la Convention bioéthique et du projet de protocole additionnel énonçant l'interdiction du clonage d'êtres humains. Dès lors que l'on considère l'Europe comme une communauté de valeurs, même les petits Etats comme le Liechtenstein se sentent particulièrement appelés à l'action. Lorsqu'il s'agit de défendre les valeurs fondamentales de la communauté, il importe de s'engager sans équivoque. Ce sont précisément les petits Etats, auxquels on ne pourra jamais reprocher de poursuivre des intérêts cachés, qui sont appelés à se battre contre l'absence de droit, l'absence de scrupules et la violence. Nous soutenons également la proposition contenue dans le Plan d'Action eu égard aux responsabilités du citoyen, car droits et devoirs, droits et responsabilités doivent en tout état de cause s'équilibrer.

Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt des projets qui nous sont soumis aujourd'hui, projet de Déclaration Finale et projet de Plan d'Action. Et nous aimerions formuler quelques observations sur des points précis, qui découlent d'ailleurs logiquement des points que nous avons déjà soulignés lors de la dernière Session du Comité des Ministres, en mai 1997 :

1. nous sommes favorables à la création, le principe en avait d'ailleurs déjà été arrêté à Vienne, d'une Cour unique des Droits de l'Homme, dont les juges siègeraient en permanence ; le Liechtenstein a ratifié à cet égard le Protocole n° 11, le 14 novembre 1995 ;
2. nous nous félicitons de la création d'un poste de Commissaire aux droits de l'homme ;
3. les autres thèmes importants auxquels nous estimons devoir nous attacher plus particulièrement sont la cohésion sociale, la lutte contre la corruption, la toxicomanie, le crime organisé et le terrorisme ainsi que la lutte contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie.

La protection des enfants doit demeurer un thème important. Il reste des efforts à faire pour l'accomplissement de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Après la clôture de ce Deuxième Sommet, il nous incombera de traduire dans les faits, les résolutions prises ici même, à Strasbourg. Chaque Etat membre est appelé à s'y employer sans relâche. Je puis vous assurer que la principauté de Liechtenstein est pleinement disposée, elle aussi, à y contribuer, comme elle l'a fait jusqu'ici.

Le Liechtenstein célébrera l'année prochaine ses vingt ans d'appartenance au Conseil de l'Europe. Nous voyons aussi dans cet anniversaire l'obligation de rapprocher plus encore la doyenne des organisations européennes de la population et l'obligation de réaffirmer avec force ici même, à Strasbourg, notre attachement aux buts et aux valeurs du Conseil de l'Europe."

M. BRAUZAUSKAS, Président de la République de Lituanie, fait la déclaration suivante :

"C'est une grande satisfaction pour moi que le Conseil de l'Europe, ce digne forum où les Etats se retrouvent pour des discussions fructueuses à tous les niveaux et sur un grand nombre de sujets, offre aujourd'hui aux chefs d'Etats et de gouvernements cette nouvelle occasion de dialoguer ensemble. L'élargissement considérable du Conseil de l'Europe depuis le premier Sommet de Vienne en 1993 donne à l'actuel Sommet une force et une signification toutes particulières.

L'Europe traverse actuellement une période de dynamisme intense. Libérée des chaînes des régimes totalitaires, les jeunes Etats démocratiques, engagés dans des réformes politiques et économiques radicales, intègrent rapidement les structures politiques, économiques et de sécurité européennes.

La Lituanie aussi se prépare à des changements. L'intégration du pays dans l'Union européenne mobilise notre politique intérieure et notre économie, et elle est l'une des grandes priorités de notre politique étrangère.

Dans la poursuite de cet objectif, nous réorganisons le système judiciaire et les structures de l'administration locale, et développons les politiques régionales. Les collectivités locales jouissent de droits plus étendus ; des changements majeurs sont intervenus dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'énergie ; le rythme des privatisations des grandes entreprises s'accélère.

Des changements positifs se remarquent dans l'économie. Le produit national brut a augmenté de 4,2 % l'an dernier, et l'on s'attend à ce que ce chiffre soit dépassé cette année. Le taux d'inflation, qui s'est situé à 8,7 % pour les douze derniers mois, a beaucoup baissé par rapport à 1996. Le chômage est également en baisse ; actuellement, il ne dépasse pas les 6 %. Ces quelques données et les tendances de l'évolution de notre pays me permettent de dire que la Lituanie se prépare activement à participer au processus d'intégration européenne.

Le renforcement des relations entre Etats voisins et le développement de la coopération transfrontalière font partie des domaines clés dont s'occupe le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'intégration européenne. Ces questions ont été abordées parmi d'autres lors de la Conférence internationale de Vilnius sur "la coexistence des nations et les relations de bon voisinage : la garantie de la sécurité et de la stabilité en Europe", qui s'est tenue à Vilnius il y a un mois.

Cette conférence, organisée à l'initiative des présidents de la Lituanie et de la Pologne, a réuni dix chefs d'Etat de l'Europe centrale et orientale, le président Martti Ahtisaari de Finlande et le Premier ministre Viktor Tchernomyrdine, de la Fédération de Russie.

La Conférence a abordé un grand nombre de sujets, et notamment le thème des relations de voisinage entre Etats et leur influence sur l'intégration européenne et le développement de la

démocratie, de la sécurité et de la stabilité sur notre continent. Un autre sujet examiné de près a été le rôle des organisations non gouvernementales dans le renforcement qualitatif d'un nouveau type de relations entre les Etats et les populations.

Je profite de cette occasion pour remercier M^{me} Leni Fischer, présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. Niels Helveg Petersen, président de l'OSCE, d'avoir pris part à cette conférence.

Notre deuxième Sommet va définir nos grands domaines d'activité pour demain. Il va également tracer le chemin qui nous mènera au 50^e anniversaire de l'Organisation et nous fera entrer dans le prochain millénaire.

La construction de l'Europe du XXI^e siècle n'a guère de sens en l'absence d'un respect universel des droits et des libertés de la personne humaine. La Lituanie se félicite de la réforme fondamentale des mécanismes de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et, à cette occasion, se déclare très satisfaite que la dernière ratification du protocole n° 11 permette la mise en place de la Cour unique.

La nouvelle Europe que nous nous engageons à construire est inconcevable si l'on ne respecte pas les nations et leurs droits, et si l'on ne tolère pas la pluralité des attitudes et des religions. Tout en mettant en place des instruments juridiques, la Lituanie entreprend donc l'éducation de ses citoyens dans le domaine des droits de l'homme. Il y a quelques semaines, l'ouvrage de Vincent Berger, intitulé *Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme* a paru en lituanien.

La Lituanie a été l'un des premiers Etats à signer la Convention européenne sur les droits de l'homme et la biomédecine. Nous sommes également favorables à l'adoption de protocoles additionnels à cette Convention, notamment celui interdisant toute manipulation génétique visant à réaliser le clonage d'êtres humains. La Lituanie est prête à participer activement à l'élaboration de ces instruments juridiques.

La corruption et le crime organisé ne connaissent aucune frontière ; ils entraînent des pertes humaines et portent gravement atteinte aux économies des Etats les plus faibles et les moins développés. La lutte contre la corruption et le crime organisé doit se déployer sur tous les fronts : elle exige la conjonction et la coordination des efforts des Etats aussi bien que des organisations internationales.

Nous nous félicitons donc de l'initiative d'élaborer une nouvelle convention-cadre contre la corruption. La création d'un organisme de contrôle de l'application de ces normes communes constitue, à mon sens, une autre proposition digne d'être prise en compte.

En évoquant l'Europe du XXI^e siècle, nous ne devons pas oublier son riche patrimoine culturel, matériel et spirituel, et sa mise en valeur. Cette question est particulièrement sensible pour des pays qui, comme la Lituanie, ont retrouvé leur statut d'Etat pour la seconde fois dans leur histoire.

La préservation et la protection des cultures nationales revêtent une importance primordiale pour notre pays, qui soutient donc la mise en valeur du patrimoine européen et le lancement de la campagne sur «l'Europe : un patrimoine culturel commun».

En conclusion, j'aimerais remercier le Président et le Gouvernement de la France, d'avoir organisé, sous la présidence de la France au Comité des Ministres, ce Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe. Je suis persuadé que cet échange de vues et d'opinions sur l'avenir de notre continent nous aidera à mieux percevoir et à mieux concevoir l'Europe du XXI^e siècle."

M. JUNCKER, Premier Ministre du Luxembourg, fait la déclaration suivante :

"Je voudrais, à mon tour, vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce deuxième Sommet du Conseil de l'Europe.

La Famille européenne est presque au complet. Je formule le vœu que les pays qui manquent encore à l'appel soient bientôt parmi nous. Il est en effet dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe que nous puissions étendre à l'ensemble du continent les valeurs démocratiques qui nous unissent.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe où siègent aussi bien les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe que ceux du Parlement européen : l'Europe des Quinze et celle des Quarante se rencontrent ici à Strasbourg.

Alors que le Conseil de l'Europe a déjà presque achevé son élargissement, l'Union se prépare à accueillir de nouveaux membres. Ce processus de longue haleine exigera, tant de la part de l'Union européenne que des pays candidats, d'importants efforts d'adaptation. Le Conseil européen de Luxembourg prendra, au mois de décembre, les décisions relatives à cet élargissement.

Tous les pays candidats à l'Union européenne sont déjà membres du Conseil de l'Europe. Les deux Organisations partagent l'objectif commun de créer, à l'échelle du continent, une vaste zone de paix et de prospérité.

L'Union européenne est animée par les mêmes valeurs fondamentales que le Conseil de l'Europe. Les critères retenus pour l'élargissement, reprennent l'exigence d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection. Je voudrais donc souligner l'intérêt commun des deux Organisations à unir leurs efforts pour aider les pays candidats à atteindre ces objectifs.

La mise en œuvre de programmes conjoints dans le domaine de la démocratisation illustre à cet effet cette volonté d'aider tous les pays européens à renforcer leurs institutions démocratiques.

La promotion de l'état de droit, de la démocratie pluraliste et du respect des droits de l'homme est un objectif prioritaire pour le Conseil de l'Europe. J'ajouterai également le soutien à donner au développement d'une société civile diversifiée, par la création de conditions favorables à l'émergence d'ONG responsables qui permettront aux citoyens de jouer un rôle actif dans la société.

Le Conseil de l'Europe représente une enceinte privilégiée où les européens se rencontrent pour promouvoir des normes communes fondées sur des valeurs partagées. Nous pouvons construire, ici à Strasbourg, l'Europe de l'humanisme.

Les documents que nous adapterons à l'issue de nos travaux, contiennent les tâches prioritaires que nous souhaitons confier à cette Organisation pour les années à venir. Dans tous les domaines d'action que nous avons retenus, le Conseil de l'Europe dispose d'une expertise reconnue. Il offre un cadre approprié pour traiter de questions qui ne trouveront de solutions qu'à l'échelle de l'Europe tout entière.

Le Conseil de l'Europe a fait preuve de sa capacité d'adaptation en accueillant rapidement les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale. Il doit maintenant recentrer ses activités pour pouvoir mener à bien les nouvelles missions qui découlent de son élargissement.

Les peuples qui, de tous temps, se sont soulevés contre les régimes totalitaires, l'ont fait au nom de certaines valeurs fondamentales de notre civilisation. Ils aspirent à la liberté, à la démocratie, à l'Etat de droit et à la protection des droits de l'homme. La détermination de l'Organisation à défendre ces principes ne doit pas faiblir. La force du Conseil de l'Europe réside en effet dans la solidité des idées qu'il défend.

Certains de nos membres les plus récents n'avaient pas encore, au moment de leur adhésion, entièrement achevé l'effort d'adaptation de leur législation pour se conformer pleinement aux normes et critères du Conseil de l'Europe. Nous devons les aider à atteindre cet objectif en renforçant les programmes de coopération qui soutiennent le processus de démocratisation.

Tous les Etats membres se sont en effet engagés à adopter et à mettre en œuvre l'acquis démocratique du Conseil de l'Europe. Celui-ci comprend les normes et Conventions les plus importantes : ainsi la Convention européenne des Droits de l'Homme et son Protocole sur l'abolition de la peine de mort, la Convention pour la prévention de la torture et tant d'autres instruments.

Notre Organisation doit veiller au respect de ses principes fondamentaux par tous ses Etats membres, anciens ou nouveaux. Le suivi des engagements, doit être mené dans un esprit de dialogue constructif mais sans complaisance. Dans certains cas, il pourrait être dans l'intérêt de la démocratie et de la paix que les instances du Conseil de l'Europe s'expriment de façon ouverte sur des situations qui ne sont pas conformes aux normes de l'Organisation. C'est en identifiant clairement les problèmes que l'on peut leur porter remède. Ne pourrait-on pas, dans certains cas, montrer l'importance politique que l'Organisation attache au respect de la démocratie, en confiant à une mission d'évaluation, dirigée par le Secrétaire Général, le soin de poursuivre le dialogue avec les autorités du pays concerné pour faire ensuite rapport au Comité des Ministres ?

La sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est le domaine d'excellence du Conseil de l'Europe. Après l'élargissement, le renforcement du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme était devenu une nécessité. Je me félicite de la mise en place prochaine de la nouvelle Cour unique et je soutiens l'idée finlandaise de la création d'un poste de Commissaire aux Droits de l'Homme qui complétera le mécanisme juridictionnel et donnera un visage à la protection des droits de l'homme en Europe.

Le Conseil de l'Europe doit contribuer au développement des droits de l'homme dans des domaines nouveaux en améliorant la protection de tous les groupes de la société, surtout les plus vulnérables et les plus menacés.

Je pense en particulier au rôle à jouer dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, et à notre action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Une démocratie véritable ne peut exister sans une représentation équilibrée des femmes dans toutes les activités de la société.

Des droits nouveaux doivent également être élaborés en réponse aux développements de la technologie et de la science. Je salue à cet égard les travaux du Conseil de l'Europe visant à interdire le clonage de toute personne humaine.

Parce que les droits sociaux sont une partie intégrante des droits de l'homme, il me semble justifié d'accorder une nouvelle priorité aux activités sociales du Conseil de l'Europe. La mise en œuvre de programmes de coopération, l'échange d'informations et d'expériences pourraient contribuer au rapprochement des législations sociales entre nos pays. Une coopération avec l'Union européenne s'impose dans ce domaine.

Tous nos pays sont confrontés à des difficultés économiques. Le chômage, la croissance des inégalités et l'exclusion sociale qui en résultent, constituent une menace pour les droits de l'homme et portent atteinte à la dignité de l'homme. Le Conseil de l'Europe dispose d'instruments nécessaires au renforcement de la cohésion sociale dans les pays européens et à la sauvegarde du modèle social original que l'Europe a élaboré :

C'est tout d'abord la Charte sociale européenne. Celle-ci constitue le pendant de la Convention européenne des Droits de l'Homme pour les droits sociaux. Elle devra faire l'objet d'une large ratification. L'adoption par le plus grand nombre de pays de normes sociales minimales constituera une avancée importante pour les citoyens européens et contribuera au renforcement de la cohésion sociale entre nos pays.

Il nous faut également renforcer et utiliser pleinement les possibilités qu'offre l'instrument financier du Conseil de l'Europe, le Fonds de Développement Social. Sa vocation doit lui permettre de se mettre au service des objectifs du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Je voudrais enfin rappeler le rôle essentiel du Conseil de l'Europe en matière de coopération culturelle.

L'Europe est riche par sa diversité culturelle. Notre continent abrite un patrimoine d'une valeur inestimable qu'il nous faut préserver pour les générations futures. Le Conseil de l'Europe est le cadre approprié pour élaborer les politiques culturelles de la Grande Europe.

Un défi particulier à l'aube de ce XXIème siècle sera le développement des nouvelles technologies de l'information dans le respect de la diversité culturelle et des normes du Conseil de l'Europe.

Je voudrais conclure en réaffirmant que c'est en développant ses domaines d'excellence et en consolidant sa spécificité que le Conseil de l'Europe affirmera le mieux sa place et son rôle parmi les autres Organisations actives en Europe, notamment l'Union européenne et l'OSCE.

Les situations de crise que nous avons connues dans plusieurs Etats européens ont montré la nécessité d'une action coordonnée de la communauté internationale. Le Conseil de l'Europe a apporté sa contribution aux efforts visant à rétablir des institutions démocratiques dans ces pays : en Bosnie-et-Herzégovine, en Albanie ou encore au Bélarus.

Le Conseil de l'Europe a un rôle essentiel à jouer dans le cadre de la consolidation des institutions démocratiques de l'Europe.

La compétence du Conseil de l'Europe, la profondeur de ses réflexions sur des problèmes de société, sa capacité d'innover dans de nombreux domaines qui concernent la dignité de l'être humain et sa dimension paneuropéenne constituent les atouts et la véritable valeur ajoutée de cette Organisation. »

M. SANT, Premier Ministre de Malte, fait la déclaration suivante :

"Pour Malte, ce deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement marque un moment important dans les cinquante années d'efforts et de détermination du Conseil de l'Europe pour donner à l'humanité des raisons valables de vivre en dépit des oppressions politiques, des injustices sociales, de l'exploitation ou du mauvais usage des ressources naturelles, de la dégradation ou de la destruction de notre environnement, des pratiques discriminatoires dans les échanges commerciaux internationaux.

Ce Sommet est une occasion de rechercher un supplément d'âme, en dressant le bilan des réalisations passées du Conseil de l'Europe, mais aussi de ses échecs. Le moment est venu d'élaborer des politiques et des plans qui viendront renforcer la stabilité démocratique et la sécurité dans leur sens le plus large possible.

En défendant les droits de l'homme et l'Etat de droit, en cherchant à enraciner fermement la démocratie pluraliste, le Conseil de l'Europe a joué un rôle décisif et indélébile dans cette avancée vers les valeurs démocratiques, la stabilité et la sécurité en Europe.

Nos acquis dans ce domaine doivent s'accompagner aujourd'hui d'une amélioration des structures juridiques et institutionnelles du Conseil de l'Europe, qui devront permettre de faire évoluer encore l'Europe conformément aux principes de la paix, de la démocratie et de la justice.

Malte se joint aux autres Etats membres du Conseil de l'Europe pour réaffirmer son engagement envers les valeurs fondamentales de l'Organisation. A l'approche du troisième millénaire et du cinquantenaire de notre Organisation, la Déclaration Finale et le Plan d'Action que nous sommes invités à adopter - et que notre pays soutient pleinement - contribuent à donner à tous les Etats membres un cadre politique efficace et chargé de sens, qui reconnaît que la dimension humaine est le seul moyen de garantir la liberté, la prospérité et la sécurité.

Dans ce contexte, nous soutenons sans réserve :

- la création d'un espace juridique commun européen et la mise en place d'une Cour unique et permanente des droits de l'homme en vertu du protocole n° 11 ;

- l'initiative de la Finlande de créer un poste de commissaire ou de médiateur aux droits de l'homme, et les fonctions qu'il est prévu de lui attribuer ;
- le processus de réforme du suivi entrepris par le Comité des Ministres ;
- le droit à la vie et l'abolition de la peine de mort ;
- la participation des femmes à égalité avec les hommes aux processus démocratiques et au développement social et économique de nos sociétés ;
- l'appel pour la mise en place d'un programme de coopération paneuropéen visant à aborder sous un angle interdisciplinaire le risque que constitue le chômage pour la stabilité démocratique ;
- l'interaction indispensable entre les droits économiques et sociaux d'une part et les droits civils et politiques d'autre part ;
- la promotion de la démocratie et de la stabilité par le renforcement du principe de subsidiarité et par l'attribution d'un rôle important au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe afin de contrôler de manière constructive la situation de la démocratie locale ; et, enfin
- la protection des minorités nationales par le respect des droits de l'homme et par des mesures spéciales prises dans les domaines de l'éducation, des médias et de la culture.

Les contributions passées et futures du Conseil de l'Europe dans ces domaines et dans d'autres peuvent et doivent contribuer de manière proactive à l'élaboration en coopération de mesures destinées à combattre les nouveaux défis auxquels se trouve aujourd'hui confronté l'ordre social et économique.

Nous pensons donc que les instruments juridiques du Conseil de l'Europe doivent être actualisés et adaptés aux réalités présentes afin de permettre l'intensification de la lutte contre la corruption, le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent et la prolifération des armements. De même, le groupe Pompidou doit être renforcé par l'adhésion de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe à cet accord partiel.

Dans les domaines de la culture et de l'éducation, les Etats membres doivent, selon Malte, redoubler leurs efforts pour mettre en place une démocratie interculturelle reposant sur la reconnaissance de l'identité culturelle en tant que composante de la dignité humaine et des communautés culturelles en tant que composantes déterminantes de la cohésion démocratique. Tous les Etats membres doivent fondamentalement s'engager à préserver et développer leur patrimoine culturel commun, riche de sa diversité. Des actions concrètes doivent être entreprises sur le long terme pour compléter et renforcer les activités de programme du Comité du patrimoine culturel.

C'est sur cette toile de fond politique que se construit la politique étrangère de Malte. Dictée essentiellement par notre position géographique, nos relations commerciales telles qu'elles se sont développées au fil des ans et la situation politique de la région méditerranéenne et internationale, notre politique repose en effet sur les valeurs de la démocratie, sur la défense des droits de l'homme, sur la volonté de régler pacifiquement les différends et sur une hostilité à toute agression militaire et à la prolifération des armements.

Cette politique, qui se fonde aussi sur la plus grande coopération possible avec le plus grand nombre de pays possible, cherche à créer les conditions qui permettront de combler l'énorme fossé qui subsiste entre les nations riches et les nations pauvres, entre les pays développés et prospères du Nord et ceux, en développement et appauvris, du Sud.

En tant que pays euroméditerranéen, Malte s'intéresse tout particulièrement à la dimension méditerranéenne des activités du Conseil de l'Europe, notamment en matière de renforcement de la sécurité et de la coopération dans l'espace méditerranéen ; cette question, pour laquelle Malte se sent une responsabilité particulière, est inextricablement liée à celle de la sécurité et de la coopération en Europe.

Les problèmes politiques spécifiques de la Méditerranée créent des tensions qui sont accentuées par des problèmes de nature non militaire : déséquilibre démographique, immigration clandestine, terrorisme, trafic d'armes et de stupéfiants, aggravation des disparités économiques et sociales et dégradation de notre environnement naturel.

Le partenariat euroméditerranéen, mis en place à Barcelone en 1995, vise à créer un contexte adapté qui permette notamment de s'attaquer à ces problèmes et de veiller à ce que la Méditerranée devienne un espace d'échanges et de dialogues en garantissant la paix, la stabilité et le bien-être de tous les Etats engagés dans ce partenariat.

Malte est convaincue aussi que le processus euroméditerranéen doit favoriser le renforcement des initiatives et de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Le groupe de travail *ad hoc* sur la coopération dans le Bassin méditerranéen et le Centre nord-sud, par le biais de son programme Trans-Med, doivent compléter les initiatives prises par l'Union européenne dans l'espace méditerranéen.

On se souviendra de cette phrase de la Déclaration du Sommet de Vienne : «l'approfondissement de la coopération pour tenir compte de la nouvelle conjoncture européenne ne devrait aucunement nous détourner de notre responsabilité pour l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud».

Dans l'esprit et la lettre du premier Sommet, Malte aimerait voir se renforcer l'investissement du Conseil de l'Europe dans les questions méditerranéennes, où les pays européens devraient jouer un rôle plus visible. Malheureusement, quatre ans après le Sommet de Vienne, nous sommes loin d'avoir réalisé entièrement la démocratie et la cohésion sociale ; nous restons confrontés à des menaces et des obstacles insurmontables dans un monde en mutation rapide.

Tout en poursuivant sa politique de rapprochement avec l'Union européenne, Malte approfondira parallèlement sa politique méditerranéenne afin de mettre en place les conditions de la coopération, de la stabilité et de la sécurité régionales.

Par son statut de neutralité, Malte est prête à jouer un rôle effectif en tant que lieu de dialogue, de coopération et de compréhension entre l'Europe et nos voisins méditerranéens. En poursuivant cette politique, Malte peut contribuer activement à la stabilité, à la prospérité et à la sécurité de la Méditerranée, développant et renforçant ainsi le processus euroméditerranéen et participant en fin de compte au renforcement de la stabilité et de la sécurité démocratiques en Europe.

La stabilité démocratique doit être en effet un des objectifs primordiaux du Conseil de l'Europe et devenir une condition préalable à une Europe prospère et démocratiquement sûre.

Les fondements de la stabilité démocratique doivent être renforcés non seulement par des déclarations d'intention, mais par des actions déterminées et coordonnées qui impliquent à la fois les gouvernements et les citoyens de l'Europe. Malte est disposée à jouer son rôle dans la poursuite de cet objectif."

DEUXIEME SEANCE DE TRAVAIL

(Présidence : M. Václav HAVEL, Président de la République tchèque)

M. LUCINSCHI, Président de la République de Moldova, fait la déclaration suivante :

"En adressant tout d'abord à nos hôtes les traditionnelles paroles de reconnaissance pour les excellentes conditions dans lesquelles se déroule le Sommet, je tiens à utiliser cette rare occasion pour exprimer ma plus haute considération à l'égard des participants de la réunion d'aujourd'hui, mais aussi de celle du 5 mai 1949 de Londres. Ce jour mémorable, les représentants des neuf pays, en réaffirmant leur attachement envers les valeurs spirituelles et morales des peuples de l'Europe, déclarèrent qu'il était nécessaire de créer une organisation qui réunirait les Etats européens.

Ce fut le début de l'activité du Conseil de l'Europe qui rassemble aujourd'hui en tant que membres à part entière 40 Etats, chacun ayant son économie, ses traditions, sa culture et son histoire. L'extension de notre Organisation témoigne du rôle exceptionnel du Conseil de l'Europe. Après la disparition des régimes totalitaires dans les pays de l'Europe Centrale et de l'Est, le Conseil de l'Europe a développé une vaste activité en vue de l'intégration de ces Etats à l'espace unique de la démocratie européenne. Le Conseil de l'Europe a été l'Organisation internationale la plus capable d'entamer le dialogue avec les nouvelles démocraties apparues sur la carte de l'Europe. Je voudrais déclarer que je suis fier du fait que mon pays, la République de Moldova, a été le premier parmi les nouveaux Etats indépendants qui soit devenu membre à part entière du Conseil de l'Europe le 13 juillet 1995.

Une fois admis, nous avons signé et ratifié la Convention européenne des Droits de l'Homme, d'autres documents importants destinés à contribuer à la consolidation des relations entre les personnes et les Etats. Nous ne pouvons quand même pas affirmer que nous sommes satisfaits du niveau de ces relations.

Je crois que cela est conditionné souvent uniquement par le manque de connaissance mutuelle. Je considère que le Conseil de l'Europe devrait et pourrait contribuer à l'intégration spirituelle européenne par la création d'un espace informationnel unique. Il est évident que le développement d'une collaboration efficiente entre les Etats dans le domaine de l'intégration spirituelle demande du temps et des investissements sérieux, mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas commencer à agir à partir d'aujourd'hui. Nous savons quel est le rôle et l'influence des médias, c'est pourquoi je crois qu'ils pourraient contribuer beaucoup plus au rapprochement entre les Etats sur le plan moral et culturel.

En parlant de la spiritualité européenne en tant que facteur de l'intégration générale, nous ne pouvons pas ignorer les problèmes de la jeunesse d'aujourd'hui et de celle de demain. Nous ne devons pas oublier que l'Europe n'appartient pas seulement à nous, mais aussi à nos enfants. C'est à eux d'y vivre. Et leur vie dépendra en grande mesure de l'atmosphère de confiance réciproque et de bonne entente sur le continent européen que nous tâchons de créer. Nous voyons l'avenir du continent comme une Europe intégrée spirituellement dans les

limites de ses contours géographiques - de l'Océan Atlantique jusqu'aux montagnes de l'Oural.

Dans l'esprit de ce que je viens de déclarer, je voudrais proposer le lancement d'un programme européen nommé, par exemple, "La Jeune Europe", qui se déroulerait sous les auspices du Conseil de l'Europe en coopération avec l'Union Européenne. Ce programme contribuerait à la création d'une atmosphère de rapprochement spirituel entre les jeunes de tous les pays européens, ce qui favoriserait l'intégration spirituelle et celle générale de l'Europe.

La fin du siècle et du millénaire approche ; beaucoup de bilans sont et seront faits. Le 50e anniversaire du Conseil de l'Europe constitue lui aussi une occasion de réviser les activités entreprises. Bien qu'il reste peu de temps, je crois que nous pouvons réaliser encore beaucoup de bonnes choses, à la seule condition qu'on travaille ensemble, avec efficacité et qu'on remplisse pleinement les engagements assumés. La République de Moldova déploie une activité conséquente dans ce sens et compte sur la même attitude de la part de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Je voudrais souligner que certains engagements ont été assumés non seulement envers l'Organisation, mais aussi envers d'autres membres du Conseil de l'Europe. Ainsi que vous le savez, nous avons encore en République de Moldova une zone conflictuelle. Nous espérons que les Etats et les organismes qui ont pris des engagements de garants, je me réfère à la Fédération de Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à l'OSCE, déploieront tous les efforts pour contribuer au règlement de ce problème. Dans le même contexte, nous espérons que la position ferme du Président Boris Eltsine d'honorer l'engagement pris devant le Conseil de l'Europe en ce qui concerne le retrait des armements et des troupes militaires de cette zone contribuera de façon essentielle à la solution définitive du conflit.

Nous constatons avec satisfaction qu'en dépit de toutes les difficultés, nous avançons rapidement sur la voie de l'édification des nouvelles sociétés démocratiques, en profitant largement de l'expérience et du soutien des démocraties européennes anciennes. Je profite de cette occasion pour exprimer de sincères remerciements aux Gouvernements et aux peuples des pays membres du Conseil de l'Europe, dont nous ressentons toujours le soutien dans le processus de transition vers une société démocratique."

M. Nyrup RASMUSSEN, Premier Ministre du Danemark, fait la déclaration suivante :

"C'est avec beaucoup de plaisir et d'honneur que je prends la parole dans le cadre de ce deuxième Sommet, organisé sous votre présidence. En effet, comme le rappelait avec raison le président Havel, j'étais, il y a quatre ans, parmi les personnes qui ont proposé l'idée de cette seconde rencontre.

J'en suis fier, car nous avons l'occasion aujourd'hui de nous rappeler les uns les autres des évidences qui nous paraissent tout à fait naturelles. Le danger, précisément, c'est d'oublier les évidences. Or, celles-ci ne sont jamais définitivement établies.

Ce Sommet est à la fois une occasion de fêter et de réfléchir. Au cours des huit années qui se sont écoulées depuis la chute du mur de Berlin, le nombre des Etats membres du Conseil de l'Europe a presque doublé, passant de vingt-trois en 1989 à quarante aujourd'hui. Ce sont donc sept cent millions de personnes qui sont représentées à ce deuxième Sommet.

Nous savons que beaucoup d'entre eux se trouvent dans des situations où les droits de l'homme ne sont pas respectés, que beaucoup d'autres appartiennent à des minorités dont les droits sont spoliés ; nous savons que ce que nous disons et décidons ici n'est pas suivi de décisions concrètes dans tous nos pays membres.

Il est juste de dire, me semble-t-il, qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser pleinement ce que nous prêchons.

Pour devenir un membre et le rester, un gouvernement doit choisir la voie de la démocratie, mais l'appartenance au Conseil de l'Europe n'est pas acquise une fois pour toutes ; elle est une obligation de tous les moments, et elle suppose une éducation.

Je pense que notre politique a évolué depuis dix ans. Autrefois, on devenait membre le jour où l'on remplissait tous les critères prescrits. Aujourd'hui, on peut adhérer à condition de remplir formellement toutes les obligations, et nous comptons ensuite sur un processus d'éducation pour que ce respect ne reste pas théorique mais s'applique concrètement dans les faits.

L'importance du Conseil de l'Europe me paraît donc double : d'une part, aller de l'avant pour réaliser de nouveaux progrès dans le sens de la protection formelle des droits de l'homme, d'autre part, et ce n'est pas le moins important, donner à ce progrès un contenu réel qui soit perceptible par nos sept cents millions de citoyens dans leur vie quotidienne. Dans ce domaine aussi, il importe d'avancer.

Si l'appartenance au Conseil de l'Europe comporte quelques privilèges, il impose de nombreuses responsabilités. L'Organisation définit les normes que doivent respecter les sociétés démocratiques, et elle fournit un système d'évaluation pour les juger. Les membres du Conseil de l'Europe peuvent alors devenir des modèles qui inspirent les autres pays.

En fait, le Conseil de l'Europe touche à quelque chose de très simple et d'universel : la dignité humaine.

Je médite souvent sur les discours du président Havel, et je constate que les gens ordinaires écoutent ce qu'il a à leur dire ; il me paraît important de parler à nos citoyens de choses fondamentales : de droits de l'homme et de principes universels concernant la dignité de l'homme.

La rencontre d'aujourd'hui est, à mon sens, une manifestation très symptomatique de ce qu'est la nouvelle Europe :

- une Europe non divisée et, pour la première fois, unie dans son engagement envers la démocratie et le respect des droits de l'homme ;
- une Europe unie pour faire entendre son engagement en faveur de la dignité humaine ;
- une Europe unie pour réclamer un meilleur avenir pour ses citoyens.

Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, faisons attention à ne pas nous complaire dans de belles paroles. La réalité présente encore des imperfections ; j'en citerai quelques-unes.

Tout d'abord, certains pays européens restent absents de notre communauté. J'espère sincèrement que nous pourrons bientôt accueillir le Bélarus ou la République fédérale de Yougoslavie, à condition naturellement que ces pays remplissent toutes les conditions voulues.

Ensuite, n'oublions pas que les promesses ou les engagements ne sont qu'un premier pas. Nous aussi, on nous jugera sur nos actes et non sur nos paroles.

Les droits et les obligations s'appliquent aux nouveaux membres aussi bien qu'aux anciens. Il n'y a pas de place pour une "deuxième division" au sein du Conseil de l'Europe ; il n'y a qu'une seule entité qui ne connaît aucun compromis.

Troisièmement, certains Etats membres n'ont toujours pas ratifié certains instruments fondamentaux du Conseil de l'Europe, et notamment certaines conventions. Cette situation n'est pas satisfaisante, et il est de notre responsabilité en tant que chefs d'Etat et de gouvernement - nous en sommes d'ailleurs convenus à Vienne en 1993 - de veiller à ce que les pays honorent les engagements qu'ils ont contractés.

J'invite donc instamment les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention des droits de l'homme et à ses mécanismes d'application. Ce serait une façon tout à fait appropriée de célébrer le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous devons en effet préserver et renforcer le plus grand acquis du Conseil de l'Europe, qui est d'avoir fait passer dans la vie quotidienne de tous les citoyens européens l'idée du respect des droits de l'homme.

Un faisceau impressionnant de conventions juridiquement contraignantes régit nos obligations envers nos administrés. L'élimination de la torture, des mauvais traitements, de la discrimination et de l'exclusion reste le plus bel objectif de notre organisation ; il témoigne de notre engagement pour la dignité de l'homme.

J'aimerais cependant ajouter une critique, car nous devons aussi, à l'occasion de ce deuxième Sommet, être honnêtes avec nous-mêmes.

Je pense que notre organisation manque de ressources, et si nous lui imposons de nouvelles exigences, il faudra parallèlement lui trouver de nouveaux moyens. Le Conseil de l'Europe ne peut, avec les ressources dont il dispose, remplir toutes ses obligations. Là aussi, donc, nos paroles doivent se traduire dans des actes.

Qu'il s'agisse de donner des conseils, tenter des expériences ou contribuer à l'édification des nouvelles démocraties en les aidant à mettre en place leurs institutions, les ressources du Conseil de l'Europe - je crois pouvoir le dire - ne sont pas à la hauteur des besoins. Nous les avons si nous en décidons ainsi, mais pour le moment l'allocation des ressources ne correspond pas aux besoins dans les nouvelles démocraties.

Nous devons élaborer un système qui permette de contrôler la situation des droits de l'homme dans nos pays. Je me félicite du nouveau système de suivi, même si cette procédure n'a pas

encore trouvé sa forme définitive. Mais elle ne doit pas non plus devenir un rituel vide de sens, ni se substituer au courage politique qui consiste à poser des questions - même difficiles - sur les droits de l'homme, et à y répondre.

Profitons également de ce Sommet pour nous concentrer sur les tâches qu'il nous reste à accomplir et sur les défis que devra relever l'Europe dans les années à venir.

Des défis qui comportent des dimensions éducatives et culturelles. A cet égard, il est fondamental de comprendre le sens des valeurs démocratiques et l'importance de la diversité culturelle pour promouvoir la coexistence pacifique et la coopération en Europe.

Beaucoup de murs sont tombés depuis dix ans ; remplaçons-les par des fondations solides faites de respect mutuel, et par une grande maison où chacun trouvera son espace de vie.

Apprenons à nos enfants que notre diversité et notre patrimoine culturel sont des dons qui nous ont été faits. Je constate avec plaisir que le rôle de l'éducation dans la compréhension des valeurs démocratiques figure en bonne place dans la Déclaration et dans le Plan d'Action de ce Sommet.

Nous soutenons la vocation du Conseil de l'Europe, qui est de continuer, avec les autres organisations européennes et transatlantiques, à renforcer la stabilité et de la sécurité en Europe.

Cette coopération intensifiée entre l'Union européenne, l'OSCE et le Conseil de l'Europe - qui constitue une contribution majeure à la création d'un modèle coopératif pour la sécurité européenne - a notamment fait ses preuves à l'occasion de la crise en Albanie et dans la gestion des suites du conflit en Bosnie-et-Herzégovine.

Nous devons en outre unir nos forces pour promouvoir la démocratisation et nous attaquer aux cas de non-respect de nos valeurs et de nos engagements communs. A cette fin, et à une époque où d'autres grandes institutions s'adaptent pour faire face aux évolutions nouvelles, la flexibilité doit être une qualité essentielle du Conseil de l'Europe.

Le Danemark souscrit à l'ensemble du projet de Déclaration et de Plan d'Action qui sera adopté. Ces textes marquent une nouvelle étape importante, et notre pays se félicite en particulier :

- de l'amélioration des institutions de protection des droits de l'homme, et notamment de la création d'une Cour unique ;
- de l'appel renouvelé en faveur de l'abolition de la peine de mort ;
- des normes concernant la protection des minorités ; et
- de la promotion de la cohésion sociale.

Enfin, je tiens à souligner l'importance politique et symbolique que revêt la présence active à ce Sommet de quarante Etats membres. Quarante est un chiffre important ; ce sont aussi sept cents millions de personnes.

Je propose que nous nous retrouvions pour dresser le bilan de nos engagements mutuels à l'occasion d'un nouveau sommet, dans quatre ans peut-être."

M. JAGLAND, Premier Ministre de la Norvège, fait la déclaration suivante :

"Je tiens tout d'abord à vous rendre hommage, Monsieur le Président. Cette proposition du Gouvernement français d'accueillir le deuxième Sommet du Conseil de l'Europe est à la fois opportun et bienvenu. Permettez-moi aussi de dire que nous attachons la plus grande importance à la participation, au plus haut niveau, de la Fédération de Russie.

J'ai noté avec plaisir que le président Chirac, dans son intervention inaugurale, invitait tous les pays à signer la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Pendant son allocution, l'institut Nobel à Oslo annonçait que le prix Nobel de la paix était accordé cette année à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et à la coordonnatrice de cette campagne, Jody Williams. Nous nous félicitons de cette décision, qui reflète le vaste soutien populaire apporté à nos efforts pour mettre fin à cette cause de souffrance humaine. Ce prix de la Paix devrait inciter les pays qui sont restés en dehors du processus à venir à Ottawa en décembre pour signer la convention négociée avec succès à Oslo.

Le présent Sommet est pour nous une occasion de définir le rôle, les tâches et les priorités d'un Conseil de l'Europe élargi.

Nous constatons avec satisfaction que le projet de Déclaration Finale et de Plan d'Action définit des mesures concrètes pour renforcer notre travail dans les domaines clés de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

La Convention européenne des droits de l'homme constitue la pierre angulaire des travaux du Conseil de l'Europe. Avec la mise en place de la nouvelle Cour unique, le 1^{er} novembre 1998, une étape majeure sera franchie dans notre volonté de faire respecter et appliquer cette convention. Nous devons veiller maintenant à ce que la Cour dispose de ressources suffisantes pour répondre à l'augmentation prévisible des affaires dont elle sera saisie. La Norvège soutient également la proposition faite par la Finlande de créer un Commissaire aux droits de l'homme.

Lors du premier Sommet du Conseil de l'Europe, à Vienne en 1993, les Pays-Bas et la Norvège avaient proposé la mise en place d'un nouveau système de suivi du respect des engagements contractés par les Etats membres. Ce système fait désormais partie intégrante des activités du Conseil, mais nous devons être plus ambitieux et développer encore ce système de suivi.

Parallèlement, il convient d'intensifier dans les Etats membres l'assistance concrète aux projets menés en faveur des droits de l'homme afin de renforcer l'aptitude de ces pays à se conformer à leurs obligations. La coopération étroite qui s'est instaurée entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, d'une part, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, d'autre part, est importante dans ce contexte.

Monsieur le Président, permettez-moi d'évoquer le cas du citoyen russe Alexandre Nikitine, qui a attiré l'attention internationale. Espérons seulement que cette affaire sera réglée conformément aux principes fondamentaux de l'Etat de droit et dans le respect des obligations contractées par les membres du Conseil de l'Europe.

Des phénomènes comme l'ultranationalisme ou la xénophobie trouvent leurs racines dans les préjugés et l'ignorance. Un des moyens de combattre ces fléaux est de permettre aux jeunes de voyager à l'étranger et de se rencontrer à un niveau individuel. C'est pourquoi nous avons

proposé de mettre en place un nouveau programme d'échanges pour les jeunes de tous les pays européens ; nous constatons d'ailleurs avec plaisir que cette idée a été intégrée dans le projet de Plan d'Action du Sommet. La Norvège a déjà promis, sur une période de cinq ans, une contribution de cinq millions de francs français qui devrait permettre de lancer ce programme. J'invite ici d'autres Etats membres à apporter leur contribution volontaire.

Un problème qui se pose avec particulièrement d'acuité sur le plan international est celui de l'aggravation de la situation d'un nombre croissant de réfugiés et de demandeurs d'asile. La Déclaration Finale du Sommet insiste sur l'importance d'une approche commune et équilibrée des questions relatives à ces personnes. Cependant, notre objectif ultime devrait être d'élaborer une convention européenne sur les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Ces dernières années, l'attention en Europe a également été alertée sur des cas choquants d'abus commis sur des enfants. Le fait que de telles atrocités puissent se produire dans nos pays nous a ouvert les yeux, et il importe aujourd'hui que les Etats membres du Conseil de l'Europe intensifient leur coopération afin de protéger et défendre les intérêts des enfants. Nous sommes favorables à l'adoption d'un programme en ce sens sous les auspices du Conseil de l'Europe.

La Norvège se félicite du rôle d'observateur joué au Conseil de l'Europe par le Canada, le Japon et les Etats-Unis. Tous ces pays en effet peuvent contribuer utilement aux travaux de l'Organisation.

En nous préparant à aborder le siècle qui s'annonce, nous devons réunir nos forces et utiliser notre organisation pour construire une Europe de la tolérance et de la responsabilité sociale et individuelle. Pour cela, il est essentiel que nous défendions sans relâche les idées et les valeurs sur lesquelles repose le Conseil de l'Europe et que nous veillions à ce que ses structures et ses activités nous permettent de répondre aux défis de demain."

M. KWAŚNIEWSKI, Président de la République de Pologne, fait la déclaration suivante :

"J'aimerais tout d'abord remercier le Président français, M. Jacques Chirac, d'avoir pris l'initiative d'accueillir ce deuxième Sommet du Conseil de l'Europe. Strasbourg, ville frontalière riche de ses longues traditions historiques, symbole de la réconciliation franco-allemande et siège de notre Organisation, semble un lieu tout à fait approprié pour cette rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement de presque tous les pays du continent. Incontestablement, Strasbourg est une des villes qui illustrent le mieux l'esprit de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe, de son côté, symbolise bien la signification contemporaine du concept d'identité européenne. La démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit sont autant de valeurs absolument fondamentales que le Conseil cherche à sauvegarder. Les normes politiques et juridiques qui ont été élaborées à Strasbourg, et les mécanismes de leur application, continuent d'être perçus dans le monde entier comme exemplaires.

Le peuple polonais n'oublie pas que le Conseil de l'Europe a été la première organisation occidentale à s'ouvrir aux nouvelles démocraties de l'Europe centrale et orientale. Il y aura bientôt six ans que la Pologne est membre à part entière de l'Organisation, et notre participation active à la bonne marche de cette vieille institution de l'intégration européenne a contribué à la modernisation de notre pays et a aidé à rapprocher la Pologne des autres structures euro-atlantiques. Les programmes d'assistance technique proposés par le Conseil

de l'Europe et la possibilité de puiser dans la richesse de sa législation conventionnelle ont facilité la mise en place de l'infrastructure juridique nécessaire pour préparer l'intégration économique et politique de la Pologne dans l'Union européenne et l'Alliance nord-atlantique.

Pour nous, cependant, le Conseil de l'Europe n'est pas une antichambre menant à des pièces intérieures plus difficiles d'accès ; notre appartenance à l'Organisation présente en soi un intérêt majeur.

Depuis les événements de 1989, mon pays a beaucoup évolué. La démocratie continue de se renforcer et de gagner en maturité, comme en attestent par exemple les élections parlementaires de septembre. La campagne électorale a été menée avec mesure et sobriété. Dans dix jours, la Chambre des députés et le Sénat vont se réunir pour la première session de leur nouvelle législature. La composition des deux chambres est plus équilibrée que dans le parlement précédent, et la scène politique est beaucoup plus lucide. La configuration bipolaire, avec un centre relativement fort, devrait contribuer à la stabilité du système.

J'aimerais rappeler à cet égard que le précédent parlement, le premier qui avait été élu après 1989, s'est maintenu en place durant les quatre années de son mandat.

Dans quelques jours entrera en vigueur la nouvelle constitution promulguée au début de cette année et adoptée par référendum. Totalement conforme aux normes européennes, et notamment aux conventions du Conseil de l'Europe, elle a été élaborée grâce à un compromis judicieux entre les grands courants politiques. Cette attitude de dépassement de nos divisions augure bien de l'avenir : la nouvelle constitution devrait devenir le fondement solide d'un Etat démocratique et respectueux de la prééminence du droit.

Depuis deux ans, de nombreuses réformes positives sont intervenues dans la législation polonaise. Le nouvel appareil législatif comprend notamment plusieurs codes nouveaux: Code du travail, Code civil, Code pénal et Code douanier. L'administration gouvernementale a été réformée ; un contrôle civil a été mis en place sur les forces armées et un contrôle parlementaire sur les services spéciaux. Nous ne négligeons pas non plus le travail fondamental qu'exige la législation sociale. J'ai récemment signé des projets de loi qui préparent la mise en place d'un cadre général pour la création d'un nouveau régime de pension de retraite.

La Pologne a déjà ratifié plus de cinquante conventions et protocoles du Conseil de l'Europe : en ce sens, nous sommes en tête parmi les pays d'Europe centrale et orientale. Il y a quelques mois, j'ai signé l'instrument de ratification de la Charte sociale européenne ; la Pologne devient ainsi le premier pays de notre région à adhérer à cette importante convention. Les garanties sociales prévues par la Charte doivent s'enraciner solidement dans notre législation et notre politique sociale. L'amélioration de la conjoncture économique polonaise devrait faciliter ce processus.

Le Conseil de l'Europe a déjà affirmé sa place dans la nouvelle architecture européenne, mais il reste confronté à des défis toujours nouveaux. Je me contenterai à ce stade d'évoquer quelques problèmes qui ont une portée fondamentale.

Un de ces problèmes concerne le renforcement de l'application et du respect des obligations contractées par les Etats membres. De ce point de vue, la création de la Cour unique devrait exercer une influence positive. La Pologne a déjà ratifié le protocole n° 11 à la Convention européenne des droits de l'homme, qui réforme les mécanismes de contrôle pertinents. Une attention sérieuse devra être accordée aussi à la proposition de créer un Commissariat aux

droits de l'homme, qui pourrait veiller de près au maintien des normes démocratiques et à la protection des droits de l'homme dans tous les Etats membres. N'oublions pas que la force et l'autorité principales du Conseil de l'Europe résident dans sa défense inflexible des valeurs et des normes qui constituent le noyau de l'identité européenne et qui jouent un rôle décisif pour réaliser l'unité et la cohésion de notre continent.

Cependant, le rôle du Conseil de l'Europe ne se limite pas à veiller au respect des droits de l'homme et autres normes démocratiques et juridiques. Conformément à la notion de sécurité démocratique, présentée il y a quatre ans lors du Sommet de Vienne, notre organisation doit renforcer ses actions pour éliminer les menaces non militaires à la sécurité européenne. Et, puisque les sources sociales, économiques et culturelles de l'instabilité gagnent en importance, il semble opportun que le Conseil continue d'élargir le champ de ses activités dans ce domaine. La lutte contre le crime organisé, la lutte contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie, l'éducation à la citoyenneté démocratique, la maîtrise de l'exclusion sociale, le contrôle de l'immigration clandestine, voilà quelques domaines de coopération qui méritent une attention toujours plus grande de la part du Conseil de l'Europe.

Cette situation oblige à consolider la coopération et à établir une «division du travail» très claire entre le Conseil de l'Europe et les autres organisations européennes et transatlantiques. Un exemple positif de cet effort commun a été la collaboration heureuse qui s'est instaurée en Bosnie-et-Herzégovine entre le Conseil et l'OSCE, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, pour faire appliquer les accords de paix de Dayton. Les organisations qui opèrent dans d'autres parties de l'Europe devraient de même coordonner leurs efforts et se soutenir mutuellement afin de tirer le meilleur parti de leurs avantages respectifs.

Du point de vue de l'intégration européenne, il est indispensable que le Conseil de l'Europe coopère étroitement avec l'Union européenne. La Pologne prend acte avec satisfaction de l'évolution des programmes d'aide promus conjointement par les deux organisations pour répondre aux besoins des pays d'Europe centrale et orientale. De notre côté, nous nous déclarons prêts à partager avec d'autres pays de cette sous-région, plus encore que nous ne l'avons fait jusqu'ici, l'expérience que nous avons acquise en matière de transformation d'un système politique et économique.

La Pologne est favorable à l'accélération du processus d'intégration du continent. En même temps, nous sommes conscients qu'une Europe unie ne peut s'édifier que sur les fondements solides de valeurs partagées. La mission suprême du Conseil de l'Europe est de contribuer à propager et renforcer ces valeurs universelles fondamentales.

L'emblème du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne - les douze étoiles d'or sur fond azur - ressemblent au cadran d'une horloge. Les personnes qui regardent souvent ce symbole doivent avoir, me semble-t-il, une perception subtile du passage du temps. En phase avec le rythme des changements qui touchent notre continent, elles n'aiment guère reporter les décisions importantes et tolèrent mal les retards inutiles. Cette attitude devrait être celle de toutes les personnes qui prennent part à cette tâche monumentale qu'est la construction de notre Europe commune, unie et prospère."

M. GUTERRES, Premier Ministre de la République du Portugal, fait la déclaration suivante :

"Le Conseil de l'Europe - qui célébrera dans deux ans son cinquantenaire - est la plus ancienne des organisations européennes. Il a été créé en se fondant sur un ensemble de principes et de valeurs qui sont, en substance, toujours d'actualité : les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit.

Le simple fait que 40 Chefs d'Etat et de Gouvernement se retrouvent aujourd'hui, à Strasbourg, réunis par ces principes, est bien la preuve que ces derniers, non seulement sont toujours actuels, mais qu'ils sont en outre devenus paneuropéens. Voilà qui est encourageant. Il ne suffisait pas, cependant, de faire tomber un mur, encore fallait-il - et faut-il toujours - construire un édifice où nous ayons tous notre place et où la vie, une vie libre et digne pour chaque Européen, vaille la peine d'être vécue.

Dans l'immense chantier de la construction européenne, il est essentiel d'assurer la cohésion sociale et d'encourager les citoyens à participer à l'exercice de la démocratie et à adhérer pleinement à ses valeurs. Dans ces domaines, le Conseil de l'Europe, comme lieu de réflexion, base de données et moteur de projets, comme instance qui élabore des instruments juridiques et rend la justice, continuera d'apporter une précieuse contribution.

Le Conseil de l'Europe est aussi une tribune éminente pour la vie culturelle, l'éducation à la citoyenneté et la défense du patrimoine commun, dans le respect de la diversité et de la mémoire de chaque communauté. Là réside la clé de son avenir.

L'histoire du Portugal est un enchaînement de rencontres entre cultures différentes, un long pèlerinage séculaire ponctué de multiples vicissitudes, mais caractérisé aussi par une coexistence permanente, par une combinaison particulière d'humilité, d'ambition et de dignité qui s'est transmise dans des cultures différentes unies par une langue que parlent aujourd'hui quelque 200 millions de personnes. Nous savons donc bien ce que signifient la diversité culturelle et les liens qui, à travers elle, se perpétuent et se renforcent. C'est pourquoi nous souscrivons pleinement au message d'encouragement à la compréhension entre le Nord et le Sud et de soutien et d'incitation à des initiatives valorisant le respect mutuel et la solidarité entre les peuples, tel qu'il figure dans la Déclaration Finale de ce deuxième Sommet.

Nous ne saurions oublier que le Conseil de l'Europe a contribué à instaurer les structures démocratiques du Portugal, immédiatement après la chute de la dictature, en 1974. Les programmes de coopération alors mis en œuvre ont, d'une certaine manière, préfiguré ceux qui sont appliqués actuellement dans les nouveaux Etats membres. Nous sommes, de ce fait, bien placés pour continuer à leur accorder notre soutien. La stabilité démocratique de chacun des Etats européens constitue une garantie de la stabilité du continent tout entier.

Parmi les nombreux objectifs du Conseil de l'Europe, je voudrais en souligner deux, particulièrement importants :

- veiller à ce que les Etats membres respectent toujours plus strictement leurs engagements. Il faudra pour cela davantage de courage politique et d'équité, mais toujours dans un esprit constructif et d'entraide, dans l'utilisation des mécanismes créés par l'Assemblée Parlementaire et par le Comité des Ministres ;

- renforcer les mécanismes juridiques de défense des droits de l'homme dans tous leurs aspects.

A cet égard, je me réjouis de l'instauration de la nouvelle Cour unique, en application du Protocole n° 11 à la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que de l'éventuelle création d'un poste de Commissaire, chargé d'informer les citoyens et de promouvoir le respect des normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

La rapidité vertigineuse des progrès technologiques nous pose de nouveaux défis. Ces progrès s'accompagnent, certes, d'une véritable amélioration, aux retombées positives sur la qualité de vie et sur la dignité de chacun, mais risquent aussi d'être utilisés à mauvais escient. A cet égard, le Conseil de l'Europe aura un champ d'action particulièrement étendu et des responsabilités accrues, jusque, éventuellement, à la définition des grandes lignes d'une politique européenne dans ce domaine. Les nouvelles technologies de l'information, appliquées à la culture et à l'éducation, peuvent représenter une avancée décisive, à condition de progresser de manière équilibrée, dans le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Et il conviendra de réglementer, avec discernement, ces progrès technologiques, y compris dans le domaine de la biomédecine.

Nous nous félicitons donc de la décision prise au cours de ce Sommet de réaffirmer l'interdiction du clonage des êtres humains. Le Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, signée cette année à Oviedo par un grand nombre d'Etats au nombre desquels le Portugal, devra être finalisé au plus tôt.

Toujours dans le domaine des droits de l'homme, j'aimerais rappeler le rôle joué par le Portugal dans les diverses instances internationales concernant l'abolition de la peine de mort. Le Portugal a été un pionnier en la matière - nous continuerons à défendre la vie et nous ne trouvons pas légitime que l'Etat s'arroge le droit de tuer au nom de la loi. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction l'appel lancé à l'occasion de ce Sommet pour l'abolition universelle de la peine de mort et pour qu'en attendant, des moratoires continuent d'être appliqués dans les Etats qui n'ont pu encore signer et ratifier le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous soutenons également les actions visant à faire cesser toutes les pratiques de torture et de traitements inhumains, qui constituent des atteintes intolérables à la dignité de la personne ; nous continuerons à soutenir toutes les mesures de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance - fléaux qui sévissent, à un degré plus ou moins fort, dans nos sociétés - ainsi que contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent, qui, dans une certaine mesure, découlent de l'exclusion et de la pénible aggravation de la pauvreté, phénomènes auxquels nous devons également nous opposer dans nos idéaux et notre action.

L'adhésion à la Charte sociale européen révisée ainsi que l'amélioration et le renforcement des législations pourront contribuer de manière décisive à une cohésion sociale que tous souhaitent et qui est le fondement de la véritable démocratie.

Le rôle actif des femmes dans nos sociétés, en pleine égalité avec les hommes, est un objectif que nous devons viser avec la plus grande détermination, en créant des conditions favorables à une véritable parité.

La protection de l'enfance, menacée, quand elle n'est pas victime d'exploitations, mérite elle aussi toute notre attention. Dans ce domaine, il conviendra de modifier et de renforcer une

grande partie de la législation existante pour remédier à de nouveaux risques et lutter contre les atteintes inqualifiables dont font l'objet les enfants et les adolescents.

Le Portugal poursuit sans relâche une politique de défense et de promotion des droits de l'homme.

Lors de la Conférence intergouvernementale, nous avons milité pour l'élaboration d'une Charte des Droits et avons insisté pour que soit trouvée une formule permettant à l'Union européenne d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme. Nous préconisons, du reste, un renforcement de la coopération et une rationalisation des liens entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, non seulement dans le domaine des droits de l'homme et du renforcement de la démocratie, mais aussi dans ceux de la culture et de l'éducation, où les objectifs sont identiques et où existe une volonté politique commune toujours plus forte de justice et de cohésion sociale.

En prévoyant des dispositions contraignantes en matière de droits fondamentaux, le récent Traité d'Amsterdam a donné, à notre avis, une dimension nouvelle au projet européen.

Mais il a également donné un signal clair que le modèle que nous nous imposons est le même que celui que nous jugeons indispensable pour étayer un cadre de relations internationales stable et sûr.

Notre idéal européen n'est un cercle restreint de privilégiés, un club des plus fortunés. L'Europe que nous souhaitons est celle d'une civilisation qui se renouvelle sans perdre de vue le meilleur de sa mémoire. L'Europe que nous voulons dépasse le simple continent - déjà représenté aujourd'hui dans sa presque totalité - car les valeurs humanistes que nous souhaitons voir triompher sont universelles et, de par leur nature même, ne souffrent aucune exclusion."

M. CONSTANTINESCU, Président de la République de la Roumanie, fait la déclaration suivante :

"L'adhésion de la Roumanie au Conseil de l'Europe répondait, il y a quatre ans, aux mutations profondes survenues, après l'effondrement des régimes totalitaires, dans mon pays aussi bien qu'ailleurs.

La Roumanie doit beaucoup au Conseil de l'Europe, car il a contribué d'une manière très concrète au succès des transformations démocratiques de la société roumaine et de ses institutions.

Quel serait, en bref, le constat qu'on pourrait faire sur ce que la Roumanie a apporté à la grande famille européenne ?

Ce serait, tout d'abord, la construction d'un système démocratique stable, le règlement des conflits ethniques et la garantie du respect des droits de l'homme. Tous ces acquis sont le résultat d'un processus qui n'a pas manqué de difficultés, voire de confrontations et, à cet égard, l'expérience roumaine est une contribution importante à la culture politique de l'Europe de demain. Cette nouvelle réalité nous fait maintenant rejoindre l'Europe et c'est d'ailleurs avec un vif intérêt que nous suivons la mise en application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, dont l'entrée en vigueur devra s'accompagner de mesures concrètes, à même de renforcer la confiance sur notre continent.

A présent, mon pays est également engagé dans un vaste processus de réformes économiques dont le prix est souvent très élevé.

Néanmoins, les coûts sociaux de la réforme économique ne doivent remettre en cause ni la stabilité sociale, ni la dignité de la personne.

Aussi la Roumanie envisage-t-elle de ratifier le plus rapidement possible la Charte sociale européenne. En ce sens, nous tenons à saluer l'action menée par le Conseil de l'Europe par le biais du Fonds de développement social et nous lui faisons part de notre gratitude pour l'assistance qu'il a accordée à la mise en place du projet «Enfants de la Roumanie».

Par ailleurs, notre politique régionale a apporté, surtout ces derniers temps, la garantie d'une stabilité régionale fondée sur des relations de bonne entente que la Roumanie entretient avec tous ses voisins. Qui plus est, nous avons élaboré un modèle de coopération régionale bi et trilatérale, qui constitue un facteur important de stabilité dans la zone, par la mise en place d'un réseau d'accords et de programmes de coopération, tels ceux que nous avons conclus, respectivement, avec la Pologne et l'Ukraine, l'Ukraine et la Moldavie, la Turquie et la Bulgarie, la Bulgarie et la Grèce, enfin la Hongrie et l'Autriche.

Ce constat ne saurait être complet si je n'en évoquais pas une composante qui me semble déterminante pour, d'une part, la réussite des réformes économique et administrative en Roumanie, et d'autre part, pour le succès de la coopération régionale et internationale en la matière : il s'agit de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Le combat livré à ces fléaux est, certes, important partout, mais il l'est davantage encore dans les démocraties restaurées en Europe centrale et de l'Est : là, aux risques inhérents d'une réforme économique rapide et radicale s'ajoute la difficile reconstruction des institutions de l'Etat, dont l'autorité et la force seraient gravement affaiblies par la corruption. A la limite, la constitution d'une structure de pouvoir parallèle risque de priver l'Etat de ses attributions fondamentales.

Grâce à un nouveau projet de loi sur la corruption, nous serons en mesure de garantir une incrimination coordonnée et effective des actes de corruption. En outre, la nouvelle Loi sur l'organisation du système juridique exprime notre volonté de garantir un statut de réelle indépendance aux personnes chargées de la prévention, de l'enquête et de la sanction des infractions de ce genre.

Puisque, en matière de prévention, les personnes exerçant un mandat public sont, par définition, les premières concernées, nous avons à l'étude un projet visant à rendre inopérante l'immunité des parlementaires et des fonctionnaires publics au cas où ils feraient l'objet d'une enquête ou d'une sanction relative à des actes de corruption.

Pour régler l'ensemble de ces problèmes, il conviendrait peut-être d'instituer un corpus de normes européennes, car les difficultés liées au combat contre la corruption sont telles que seuls l'autorité du Conseil de l'Europe et un consensus des Etats membres sauraient garantir l'efficacité et le dynamisme de nos démarches.

A cet égard, nous serions intéressés par l'élaboration d'une Convention-cadre, d'un Code déontologique des fonctionnaires publics et de quelques autres instruments juridiques

permettant d'améliorer nos législations nationales respectives et la coopération internationale dans ce domaine.

La Roumanie a, par ailleurs, inscrit dans ses accords régionaux, à titre d'objectif à part entière, le combat contre la corruption, le narco-trafic, le trafic d'armes, le blanchiment des fonds et le terrorisme.

De tels accords ont été signés en juin dernier avec l'Ukraine et la Moldavie et, au début de ce mois, avec la Turquie et la Bulgarie.

Nous croyons fermement que ces initiatives peuvent s'avérer efficaces non seulement pour les pays signataires, mais aussi pour l'Europe tout entière. Certes, les instruments européens déjà élaborés, telle la Convention européenne pour la prévention du blanchiment des fonds, sont d'une utilité incontestable. Mais ils devraient constituer le point de départ d'une nouvelle approche, systématique et compréhensive, de ces phénomènes complexes et particulièrement dangereux.

Je viens de résumer l'expérience acquise par la Roumanie durant sa période de transition. Mais j'ose croire que la vocation de cette conférence devrait aller au-delà d'un simple constat rétrospectif.

Le Conseil de l'Europe est né il y a 50 ans, réunissant à la fin de la Seconde Guerre des pays de l'Europe occidentale, vaincus et vainqueurs confondus. Après la chute du mur de Berlin, à partir de 1990, ce même Conseil a tenté de faire en sorte que les pays ex-communistes de l'Europe centrale et de l'Est rejoignent les pays membres.

A ce titre, nous pouvons dire aujourd'hui, en 1997, ici, à Strasbourg : le Conseil de l'Europe se présente comme une Organisation vraiment paneuropéenne.

La vocation du Conseil de l'Europe en tant qu'Organisation internationale est son ambition de voir ses membres réunis par l'attachement et le respect dus à un ensemble de valeurs fondamentales définissant la démocratie pluraliste, l'Etat de droit et les droits de l'homme. A ses débuts, le Conseil de l'Europe a assuré le passage de la confrontation militaire à la sécurité démocratique. Au Sommet de Vienne, en 1993, on parlait déjà d'une autre étape, à savoir la transition du totalitarisme communiste à la démocratie, des économies centralisées et de commande à l'économie de marché et, enfin, des sociétés fermées et contrôlées aux sociétés ouvertes et libres.

Où en est-on, aujourd'hui ? Quel est le défi lancé à présent au Conseil de l'Europe ?

On ne saurait dire que, pratiquement, une fois admis au Conseil, tous les pays membres auront accompli la réforme du système, en jetant les fondements législatifs et institutionnels de la démocratie et de l'économie de marché. La transition s'est ainsi achevée et nous pouvons dire qu'à présent, nous venons de commencer une nouvelle étape, qu'il conviendrait d'appeler "l'après-transition.."

Cette nouvelle donne nous prépare, peut-être, de nouveaux défis, tout aussi difficiles que les précédents, et que nous devons assumer ensemble.

Est-ce que l'existence des lois et des institutions saurait, à elle seule, garantir l'irréversibilité de la démocratie ? Est-ce que l'économie de marché peut assurer le niveau de vie suffisant

pour maintenir la stabilité sociale ? La société civile est-elle suffisamment mûre pour se protéger contre le rebondissement des conflits ethniques ou religieux, contre le retour bel et bien du totalitarisme lui-même ? La nouvelle architecture de sécurité nous met-elle à l'abri du danger de voir apparaître, sur la carte de l'Europe, d'autres redécoupages pouvant constituer, à terme, une source potentielle de conflits ?

Pour que l'après-transition puisse, en effet, représenter une avancée durable, nous devons assurer, sur le plan politique, la construction d'une société civile puissante, sur le plan administratif, une réelle décentralisation et, ipso facto, le fonctionnement du principe de subsidiarité, sur le plan économique, la prospérité des petites et moyennes entreprises et, enfin, dans le domaine social, la création d'une importante classe moyenne.

Le Conseil de l'Europe se doit d'être un forum privilégié pour débattre et surtout trouver des solutions à ces défis.

Libérés de complexes en tout genre et de l'obsession des raisonnements fondés exclusivement sur des contre-exemples, nous serons capables de mener un vrai dialogue durant lequel, au lieu de nous donner les uns aux autres des leçons, nous pourrions plutôt apprendre de l'expérience des uns et des autres."

M. ELTSINE, Président de la Fédération de Russie, fait la déclaration suivante :

"C'est pour la première fois que je m'adresse à vous du haut de cette tribune en tant que dirigeant d'un Etat membre à part entière du Conseil de l'Europe.

Ici, dans l'enceinte du Palais de l'Europe où se sont réunis les dirigeants de la grande majorité des états de notre continent, je représente les cent cinquante millions de citoyens de la Russie. Cela est pour moi un grand honneur et une grande responsabilité.

Dix-huit mois se sont presque écoulés depuis que la Russie a intégré cette prestigieuse organisation des pays démocratiques de l'Europe.

Cette adhésion est devenue possible grâce aux changements positifs intervenus dans la Fédération de Russie et dans l'ensemble du continent européen.

Avec la victoire de la démocratie en Russie et l'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe, le "territoire de la liberté" s'est considérablement agrandi. Désormais il s'étend sur douze fuseaux horaires.

Aujourd'hui nous sommes prêts à mettre en chantier, par des efforts communs, une nouvelle Grande Europe sans lignes de division :

- Europe où aucun Etat ne cherchera plus à imposer sa volonté aux autres ;
- Europe où tous les pays, grands ou petits, seront autant de partenaires égaux attachés aux mêmes valeurs démocratiques.

A l'heure actuelle, c'est précisément cette Grande Europe qui pourrait devenir une communauté dont les potentialités seront inégalées par aucune région du monde et qui sera capable d'assurer sa propre sécurité.

Elle rassemble les identités différentes et les héritages culturels, nationaux et historiques de tous les peuples européens.

Le chemin qui conduit à la Grande Europe est long et difficile. Cependant tous les européens auraient intérêt à la parcourir. La Russie, pour sa part y apporte sa contribution.

Déjà nous avons considérablement avancé notre coopération pratique avec les organes principaux du Conseil de l'Europe.

La Russie participe activement dans les activités de l'Assemblée parlementaire, les comités intergouvernementaux et les organes de travail du Conseil.

Les Républiques, régions et oblasts (territoires) de la Russie portent énormément d'intérêt aux activités du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en Europe.

L'intégration de notre pays au sein de la communauté européenne démocratique se poursuit d'une façon dynamique. Cela vaut autant pour les cadences que pour le contenu qualitatif de ces processus d'intégration.

En quelques années seulement nous avons réussi à passer d'un régime totalitaire à l'ouverture vers le monde extérieur, économie de marché, élections libres et presse indépendante.

Notre pays devient partie prenante du système de la sécurité démocratique sur le continent.

Nous mettons tout en œuvre pour que le respect des principes de la démocratie puisse constituer la règle de la vie des citoyens de la Russie.

Les normes de la liberté doivent être les mêmes pour tous nos citoyens indépendamment du lieu de résidence et des origines ethniques, pour tous les peuples quelle que soit leur importance démographique.

Notre pays est activement engagé dans le règlement des conflits régionaux.

C'est ainsi que la confrontation armée a pu être arrêtée en Haut-Karabakh en Transnistrie, au Tadjikistan et en Abkhazie avec notre concours actif. Depuis qu'elle est devenue membre du Conseil de l'Europe, la Russie renforce sa coopération avec les instances responsables de l'exécution de la Loi d'autres Etats, cela tant à titre bilatéral que multilatéral.

Nous avons entamé un train de réformes énergiques dans le but de raffermir le système judiciaire et la légalité dans le pays, de mettre fin à la corruption dans l'appareil de l'Etat et au crime organisé.

La Russie a déclaré un moratoire à l'exécution des peines de mort. Nous respectons strictement cette obligation.

Je sais que l'opinion européenne a été bouleversée par les exécutions publiques en Tchétchénie. Les dirigeants russes prennent toutes les mesures utiles pour localiser ces manifestations de la barbarie médiévale.

En tant que Président de la Russie, je vais contribuer activement à la ratification des conventions fondamentales signées au moment de l'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe.

Je confirme : la Russie respectera tous les engagements pris dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Elle les respectera malgré le fait qu'il existe en Europe et ailleurs des forces qui cherchent à isoler la Russie, la mettre dans la situation d'inégalité, les forces qui refusent à comprendre qu'une Europe sans Russie n'est pas l'Europe.

J'entends par cela la pratique de "deux poids, deux mesures", la méfiance réciproque, la discrimination des producteurs russes et des limitations persistantes dans l'octroi des visas aux citoyens russes.

Notre pays ne peut pas fermer les yeux sur le fait que dans l'Europe moderne des centaines de milliers de gens sont des apatrides, y compris nos compatriotes. J'espère que ce problème sera définitivement réglé.

Si j'évoque ces problèmes du haut de cette tribune, c'est parce que le Conseil de l'Europe est un forum qui se débarrasse plus vite que les autres des stéréotypes de l'époque de la "guerre froide".

Nous espérons que la communauté européenne continuera à faire preuve de compréhension à l'égard de la jeune démocratie russe, nos efforts visant à défendre les droits de nos citoyens et de nos compatriotes vivant dans d'autres pays.

Le Conseil de l'Europe a vocation de renforcer la dimension humanitaire de la sécurité sur notre continent.

C'est l'homme qui doit rester au centre de nos préoccupations, sa sécurité dans tous les domaines : à commencer par un habitat sain jusqu'à son droit à l'éducation dans sa langue maternelle. Ce problème doit être abordé dans son ensemble à l'échelle de tout le continent et non pas par pièces isolées.

Plutôt que d'insister sur les divergences il nous faut au contraire développer tout ce qui nous rapproche. Avant tout il importe de consolider l'action réglementaire et législative du Conseil de l'Europe.

Nous avons besoin d'un système efficace de protection des droits de l'homme, "du partenariat pour la démocratie" à l'échelle de l'Europe tout entière.

Il faut créer dans le cadre du Conseil des mécanismes de diplomatie préventive, juridique et humanitaire.

Il est important de peaufiner l'interaction entre le Conseil de l'Europe et les autres institutions européennes, l'OSCE en premier lieu.

Si nous arrivons à coordonner les actions des organisations européennes tout le monde y gagnera.

La solution des grands problèmes européens nécessite, entre autre des cadres compétents, surtout dans les domaines du droit et de la coopération interétatique.

Je propose d'élaborer sous l'égide du Conseil de l'Europe un programme européen de formation des cadres pour l'Europe du XXIe siècle.

C'est dans la nouvelle génération d'hommes politiques que nous plaçons nos plus grandes espérances.

C'est à eux de continuer notre œuvre, de développer les traditions démocratiques, qui sont celles de la grande majorité des Etats européens.

Notre continent a changé de physionomie depuis les dix dernières années. Dorénavant, nos objectifs sont communs et nous accomplissons une œuvre commune. Au seuil du XXIe siècle ce constat se doit d'être consacré dans une Charte de sécurité européenne.

En 1999, quand le XXe siècle touchera à sa fin, notre forum célébrera son 50e anniversaire.

Je suis convaincu que le Conseil de l'Europe a toutes les chances d'entrer dans le nouveau siècle rajeuni et orienté vers l'avenir.

Notre objectif commun c'est le bien-être de chaque Européen, de l'Europe tout entière.

C'est à nous de faire en sorte que ce noble objectif soit réalisé."

M. MAZZA, Capitaine-régent de Saint-Marin, fait la déclaration suivante :

"La Régence souhaite exprimer ses remerciements les plus sincères aux autorités françaises, qui ont proposé d'accueillir le deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe. Ce Sommet devrait insuffler un nouvel élan et un nouveau dynamisme à notre organisation et contribuer à une meilleure prise de conscience de cette identité européenne commune, qui fonde les valeurs et principes défendus depuis toujours par le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe, qui va bientôt fêter son cinquantenaire, doit rester jeune et vivant, et être capable de jouer avec détermination et résolution, aujourd'hui et demain, le rôle unique qui est le sien : celui de guide et de stimulant pour tous les Etats de l'Europe.

Grâce à sa longue et solide expérience en matière de protection des droits de l'homme, de coopération juridique et culturelle ou de politiques sociales et environnementales, le Conseil de l'Europe sera un point de référence sûr pour tous les peuples et les gouvernements européens confrontés aux défis de cette fin de millénaire.

Aussi notre Organisation devra-t-elle intensifier sa fonction actuelle de "surveillant" ou de "veilleur" de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Il est indispensable en effet de vérifier dans quelle mesure les Etats membres respectent leurs engagements. Malgré leurs différences économiques, sociales et culturelles et en dépit de contextes juridiques ou historiques souvent divers, tous les pays doivent remplir leurs engagements et respecter les principes de l'Organisation.

La protection des droits de l'homme est et restera donc un champ d'action privilégié pour le Conseil de l'Europe, qui devra rester en première ligne pour défendre les droits fondamentaux de tous les êtres humains sans discrimination de sexe, de situation économique ou sociale, de religion ou de race. Une attention particulière sera accordée à ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas ou ne savent pas assurer leur défense.

Dans cette perspective, nous insistons sur l'importance extrême de la récente Convention d'Oviedo sur les droits de l'homme et la biomédecine, qui protège l'embryon humain contre toute forme d'exploitation et d'expérimentation : c'est un engagement auquel aucun Etat européen ne peut se soustraire. La science, dans l'acception la plus large du terme, et les sciences médicales en particulier doivent rester constamment au service de l'humanité et ne jamais exclure de leur préoccupations les considérations d'ordre éthique.

Une tâche importante à réaliser dans le proche avenir est de renforcer l'efficacité des mécanismes actuels de protection des droits de l'homme, et, surtout, de les faire mieux connaître de l'ensemble de la population, de les rapprocher des gens. Nous améliorerons ainsi la compréhension du système dit «de Strasbourg» et faciliterons l'accès aux procédures pour toutes les personnes qui s'estiment victimes de violations de leurs droits.

Sensibiliser l'opinion publique européenne aux questions de droits de l'homme, promouvoir le respect des normes du Conseil de l'Europe et suivre de près les situations de crise dans les divers pays seront les principales responsabilités du Commissaire aux droits de l'homme, institution dont nous souhaitons la création rapide. Suivant l'exemple du Haut-Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales, qui a joué un rôle important ces dernières années, le commissaire aux droits de l'homme pourrait devenir un point de référence pour tous les citoyens européens.

Les Capitaines-régents espèrent que le Conseil de l'Europe, au seuil du XXI^e siècle, mènera à bien sa mission exigeante de protection des droits de l'homme. L'entrée en vigueur prochaine du Protocole n° 11 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui modifie substantiellement ses mécanismes pour mieux répondre aux besoins, conduira certainement à améliorer l'efficacité du système strasbourgeois.

Naturellement, les tâches et défis auxquels est confrontée notre organisation ne se limitent pas aux seuls droits de l'homme, même si tout ce qui touche à la personne humaine reste indéniablement en tête de nos priorités.

Aujourd'hui, il est essentiel que le Conseil de l'Europe renforce la collaboration intergouvernementale étroite qui s'est instaurée dans le secteur juridique, notamment face à ces fléaux transnationaux qui sévissent dans tous nos pays sous des formes diverses ; j'ai cité le crime organisé, le terrorisme et le trafic de drogue.

Un grand sujet de préoccupation est le développement de la criminalité à l'encontre les mineurs, depuis le travail forcé jusqu'aux abus sexuels particulièrement ignobles. Il est indéniable que la seule condamnation ne peut mettre fin à ces atrocités ; des enfants sont privés de leur enfance par la violence ou la tromperie, et leur vie future est gravement compromise. Il est indispensable, aux niveaux national et supranational, d'élaborer en la matière des politiques de prévention et de sanction.

Notre organisation pourrait, par exemple dans le cadre des initiatives internationales qui existent déjà, analyser les situations de fait et étudier les législations nationales et les instruments juridiques internationaux pertinents afin de formuler des recommandations et présenter aux Etats membres des plans d'action concrets.

De même, la solution à cet autre drame qu'est la toxicomanie passe culturellement et politiquement par la prévention, ce qui veut dire éduquer, sensibiliser, valoriser les être humains et leurs ressources, avoir confiance en la capacité de chacun de vivre positivement et de façon productive.

Pour répondre aux problèmes qui touchent les jeunes générations, il est donc impératif de mettre en place des politiques de prévention à l'intention de la jeunesse, c'est-à-dire des politiques qui visent à protéger efficacement la première communauté éducative où s'apprennent et s'enseignent l'amour, le respect mutuel et la solidarité : j'ai nommé la famille.

La vie est toujours la plus haute valeur et la première des priorités ; c'est pourquoi Saint-Marin insiste sur la nécessité de signer et d'appliquer le traité pour l'élimination totale des mines antipersonnel.

Nous ne nous étendrons pas sur les nombreuses activités qui ont été menées avec fermeté et succès par le Conseil de l'Europe. Nous tenons cependant à exprimer notre satisfaction devant l'excellent travail qui s'est fait en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. La Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme en témoigne : elle a sensibilisé les populations, et surtout les jeunes générations, aux proportions préoccupantes que prenait ce phénomène omniprésent.

Que le slogan de cette campagne, «Tous différents, tous égaux», soit de bon augure pour tous nos Etats, et souhaitons sous ces auspices que l'Europe du XXI^e siècle soit celle de l'égalité dans la diversité, une Europe fondée sur la compréhension et le respect mutuels, sur la tolérance et la coexistence pacifique, sur l'adhésion à ces principes démocratiques fondamentaux que le Conseil de l'Europe n'a cessé de proclamer et de défendre."

M. AZNAR LÓPEZ, Président du Gouvernement d'Espagne, fait la déclaration suivante :

"Pour les Espagnols de ma génération, le Conseil de l'Europe représente à la fois un rêve et un exemple. En effet, le travail accompli à Strasbourg aura été, en Espagne, l'exemple le plus évident à suivre pour élaborer un projet d'État démocratique reconnaissant les libertés fondamentales et leurs garanties ; c'est pourquoi l'entrée de mon pays dans l'enceinte du Conseil, il y a vingt ans ces jours-ci, n'était autre que la réalisation d'un premier rêve sur la voie d'une participation pleine et entière à la vie des institutions européennes.

On trouve ici aujourd'hui, opportunément convoqués par la Présidence française, non seulement les Espagnols, mais aussi les nombreux autres peuples d'Europe qui s'efforcent de rattraper les années perdues pour la réalisation du projet de coexistence européenne. Au cours de ce deuxième Sommet, nous sommes mus par la volonté de promouvoir un meilleur avenir commun.

Les circonstances historiques dans lesquelles s'est déroulé le premier Sommet, tenu à Vienne en 1993, ont assigné au Conseil de l'Europe un objectif politique clair. Cette Organisation était la plus capable d'accueillir les nouvelles démocraties européennes. Nous devons établir les moyens pour faciliter leur intégration politique, et mettre en œuvre une active coopération juridique avec eux. En outre, il s'avérait indispensable de dessiner une politique sociale et économique de nature à éviter toute menace contre les valeurs démocratiques et à assurer la stabilité de tous.

Aujourd'hui, à la veille du vingt-et-unième siècle, les Européens doivent faire face à des situations nouvelles qui risquent de mettre en danger le projet de construction d'une Europe plurielle et démocratique.

Or, le Conseil représente la tribune la plus appropriée pour contourner ces écueils.

Le respect des droits de l'homme dans une démocratie pluraliste est la pierre angulaire de nos systèmes politiques, et le Sommet de Strasbourg peut contribuer à le renforcer dans une mesure décisive. Comme dans toute période de changements, des tensions se font jour au sein de notre société. Nous nous sommes réunis ici aujourd'hui, déterminés à proposer des moyens pour que ces incertitudes ne dégèrent pas en crises.

Il importe de préserver la tolérance et l'ouverture qui caractérisent notre culture. La lutte contre le racisme, la protection de ceux qui sont en butte à d'injustes persécutions et l'intégration sociale des plus faibles s'inscrivent dans nos préoccupations communes du moment.

Les nouvelles technologies et le progrès scientifique ouvrent, eux aussi, des domaines dans lesquels il faut veiller à la protection des droits de l'homme.

L'ingénierie génétique est l'un de ces domaines, et le Conseil de l'Europe a certes fait œuvre de pionnier dans la volonté d'en faire uniquement une utilisation à des fins bénéfiques. Force est de rappeler l'ouverture à la signature - à Oviedo, en avril dernier - de sa Convention sur la biomédecine et les droits de l'homme ; néanmoins, il va de soi que le progrès scientifique et l'ampleur du sujet imposent l'élaboration d'instruments supplémentaires, et notamment l'interdiction expresse du clonage d'êtres humains.

Le Conseil de l'Europe doit entamer des réformes structurelles pour s'adapter à la vaste réalité hétérogène de quarante Etats membres, et chercher un régime linguistique analogue à celui d'autres organisations internationales actives en Europe qui ont pris en compte ce poids des langues de rayonnement mondial. C'est ainsi que le Conseil de l'Europe parviendra à faire connaître ses travaux au-delà des frontières du continent et à faire de nos valeurs communes un exemple outre Europe.

Il importe également de fixer les objectifs prioritaires correspondant aux problèmes les plus aigus de la société. Ainsi seulement pourra-t-on obtenir la participation effective de tous les membres aux activités en la matière et progresser de façon concrète.

Le Conseil de l'Europe est l'institution garante des droits de l'individu et des valeurs démocratiques sur lesquelles s'appuie notre système. La promotion de ces valeurs nous impose de démontrer à nos citoyens que nous pouvons nous faire l'écho de leurs inquiétudes et agir à leurs côtés contre une série de phénomènes qui sont autant de menaces pour l'État de droit et qui font partie de leurs préoccupations quotidiennes.

Le terrorisme qui, jour après jour, s'en prend dans nos pays à des victimes innocentes, nous apparaît comme la plus grande de ces menaces. Il équivaut, ni plus ni moins, à la négation des fondements mêmes de la démocratie. Nous pensons que son éradication appelle la plus grande attention. Nous pensons aussi que face à la déraison de ceux qui ne peuvent se servir que de la violence et du chantage contre les libertés, notre devoir élémentaire est d'opposer une ferme condamnation, et de leur démontrer que l'État de droit est capable de répondre à de tels crimes sous tous les angles et dans le respect, et je tiens à le souligner, surtout dans le respect des droits de l'homme.

Il revient à cette organisation de jouer un rôle de leader auquel elle ne peut se soustraire : nos citoyens ne le comprendraient pas et, nous-mêmes, en fin de compte, ne pourrions nous le pardonner.

Mais il ne s'agit pas là de la seule forme de délinquance qui menace notre système. L'extension du crime organisé est un cancer dont nous nous préoccupons sérieusement en tant que gouvernants, car il fragilise la structure même de nos sociétés. Au surplus, dans des cas tels que la traite des mineurs et le trafic de drogues, il s'acharne particulièrement sur les plus faibles et sur les jeunes, alors que ceux-ci constitueront le corps social du siècle prochain.

La corruption représente, elle aussi, un travail de sape contre les fondations de la démocratie pluraliste. Elle ronge la confiance du citoyen dans les institutions au point de le dissuader peu à peu de participer activement à la vie démocratique de nos pays. Elle est porteuse du virus de l'apathie ; or, une démocratie apathique est une démocratie vulnérable.

L'extension et l'ampleur de ces problèmes exigent de nous des réactions décidées et coordonnées à l'échelle du continent, qui iront de la prévention quotidienne à l'élaboration d'un cadre juridique dans lequel ces phénomènes puissent être combattus sous tous leurs aspects.

Enfin, nous devons prêter la plus grande attention à l'environnement et au patrimoine culturel ; ils constituent en effet un héritage fondamental qu'il nous incombe de transmettre - intact, voire amélioré - aux générations futures.

Tous ces thèmes concourent à l'intérêt de notre Sommet et se retrouvent dans le mandat que nous donnons à nos Ministres.

Il y a un an et demi, les Espagnols ont accordé leur confiance à un nouveau gouvernement. Je tiens à déclarer aujourd'hui devant vous que les principes qui inspirent l'action du Conseil - raison supérieure d'une société démocratique, respect des droits de l'homme, identification à l'acquis culturel européen - nous inspirent aussi. Je veux pour l'Espagne une société plurielle et généreuse. Je souhaite renforcer, pour mes compatriotes, cette structure de libertés et de

garanties établie dans notre Constitution de 1978 et les lois qui en découlent.

J'aspire à voir mon pays occuper la place qui lui revient dans la vie politique et économique de notre continent : une position prestigieuse, considérée et reconnue, qui soit en rapport direct avec notre histoire, notre culture et notre jeunesse, ainsi qu'avec l'élan démocratique animant cette dernière.

L'œuvre du Conseil de l'Europe a été et demeure une référence indispensable dans la poursuite de ces objectifs.

C'est pourquoi mon gouvernement se rallie sans réserves aux efforts de l'organisation, que reflète le programme du présent Sommet, afin d'établir une Europe ouverte et démocratique en prenant pour modèle celle dont nous rêvons tous."

M. KOVÁČ, Président de la République Slovaque, fait la déclaration suivante :

"Demain, nous adopterons la Déclaration Finale et le Plan d'Action, qui définiront de façon fondamentale nos futures démarches. Les deux documents reflètent l'élargissement du Conseil de l'Europe, les problèmes que nous rencontrons et ils sont aussi des réponses à la nécessité du renforcement de la stabilité du continent autour des valeurs communes. Je suis convaincu que les deux documents sont une image digne de notre détermination commune à remplir les objectifs du Conseil de l'Europe.

L'un des géants de notre siècle, Friedrich August Hayek, a dit : "Un homme ne peut participer aux affaires publiques que si elles concernent un monde qu'il connaît. Il doit alors apprendre à être responsable dans les affaires qui lui sont familières, dans les circonstances où son action est conduite par la connaissance des concitoyens concrets et de leurs besoins, et non pas par les connaissances théoriques des personnes lointaines. Si la mesure d'actes politiques devient tellement grande que presque seule la bureaucratie dispose de connaissances nécessaires pour les mettre en œuvre, les idées créatrices de l'individu doivent forcément s'affaiblir."

Je suis convaincu que la Déclaration Finale et le Plan d'Action possèdent un potentiel nécessaire pour s'adresser aux citoyens de nos Etats respectifs, pour servir leurs besoins et pour nous permettre de remplir les valeurs et les objectifs définis par les fondateurs du Conseil de l'Europe et auxquelles nous adhérons tous. Je considère cela comme l'un des messages fondamentaux de notre rencontre.

La République Slovaque qui a ratifié le Protocole de la Convention de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales parmi les premiers pays membres du Conseil de l'Europe, salue la fin du processus de sa ratification et exprime la conviction que la nouvelle Cour donnera une réponse aux défis de l'avenir. A cet égard, je considère comme nécessaire d'apprécier le projet de création de l'institution d'un Commissaire des droits de l'Homme. Je suis néanmoins d'avis que dans l'intérêt d'une compatibilité indispensable et d'une solution systémique pour la protection des droits de l'Homme, une analyse approfondie de la nécessité d'avoir un Commissaire des droits de l'Homme est nécessaire, notamment dans le contexte direct des expériences qui seront acquises par la nouvelle Cour.

Je suis convaincu que le renforcement de notre dialogue à l'accomplissement des engagements des pays membres au sein du Comité des Ministres contribuera à la solution des

problèmes communs et je considère l'organisation des colloques en tant que forums destinés à l'échange d'expériences comme une aide pratique logique aux pays membres.

La République Slovaque est contre toute tentative de production artificielle des êtres humains génétiquement identiques et considère l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'Homme et la biomédecine absolument nécessaire pour la sauvegarde de l'identité et de la dignité humaines.

La République Slovaque estime que la cohésion sociale et son renforcement supposent aussi un gouvernement actif et sa coopération allant à la rencontre de ses partenaires. Les mesures prises par le Gouvernement de la République Slovaque ont alors pour objectif de ratifier la Charte sociale européenne et le Code européen de la sécurité sociale en 1998. Au sein du Conseil de l'Europe, nous attendons que la nouvelle stratégie sociale la définition de laquelle sera confiée au Comité des Ministres, va créer un espace nécessaire pour la cohésion sociale de nos sociétés. Nous exprimons également l'espoir que notre expérience en matière de mise en place des institutions sociales sur une base tripartite constituera l'une des sources d'inspiration pour les pays membres.

Nous considérons la lutte contre la corruption et le crime organisé, ainsi que le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine comme très importants. Car seule la coopération internationale peut donner des garanties systémiques aux citoyens et protéger leurs droits. Nous supposons que la fin du processus de refonte du Code pénal et du Code de procédure pénale en République Slovaque contribuera au renforcement de ces garanties. Nous comprenons la mise en œuvre de mécanismes efficaces de la prévention de la toxicomanie et des phénomènes y liés, ainsi que celle des mécanismes de la protection des enfants comme des parties intégrantes indispensables de notre responsabilité du destin des générations futures. Cela est également valable pour la sauvegarde de notre patrimoine culturel et naturel commun, ainsi que pour le soutien des programmes de formation concernant les droits et les obligations dans une société démocratique.

Il n'est probablement pas possible ni nécessaire que la Déclaration Finale et le Plan d'Action soient des listes exhaustives de nos activités, mais ils sont des tribunes déterminantes de nos priorités. Des tribunes vis-à-vis de nos gouvernements et notamment vis-à-vis des intérêts des citoyens de nos pays. C'est ce que je voudrais particulièrement souligner. Je suis convaincu que les autres délégations pourront être d'accord avec moi que ce sont nos citoyens qui sont les destinataires principaux des idées et des mesures établies dans les textes de la Déclaration Finale et du Plan d'Action.

Pour terminer, permettez-moi d'apprécier le rôle de la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Madame Leni Fischer, dont la proposition d'organiser notre Sommet est devenue réalité aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier tous ceux qui ont participé aux préparatifs du Sommet et féliciter le Président de la République Française, Son Excellence Jacques Chirac, de l'organisation excellente du Sommet et d'avoir donné une synergie nécessaire au Comité des Ministres pendant la Présidence de la République Française."

M. DRNOVŠEK, Premier Ministre de la République de Slovénie, fait la déclaration suivante :

"Permettez-moi tout d'abord de remercier, au nom de la Slovénie, le Président et le Gouvernement de la République française pour leur hospitalité et pour l'excellente organisation du deuxième Sommet. Il s'agit d'un événement remarquable. Ce Sommet nous offre l'opportunité de parfaire les idées et les intentions que nous avons exprimées il y a quatre ans lors du premier Sommet à Vienne.

Les conclusions du premier Sommet étaient dans une large mesure centrées sur l'élargissement du Conseil de l'Europe aux pays d'Europe centrale et de l'Est. Le second Sommet doit être consacré à la consolidation des valeurs fondamentales dans tous les pays membres. Aussi, nous appartient-il de redéfinir la place du Conseil de l'Europe dans la nouvelle architecture de stabilité européenne.

Durant ces dernières années, nous avons été témoins de changements radicaux en Europe – grâce aussi au Conseil de l'Europe. Par la mise en œuvre de l'aide apportée aux nouveaux pays membres pour parvenir aux critères du Conseil, nous avons réussi à atteindre un progrès important, dans certains cas même à réparer les retards historiques de plusieurs décennies. Malheureusement, nous sommes encore confrontés à des problèmes difficiles et à des épreuves comme en Bosnie-et-Herzégovine. Le Conseil de l'Europe doit offrir des solutions qui feront entrer la démocratie et la stabilité démocratique dans ces régions.

Il est évident que le processus d'intégration européenne ne se déroulera pas uniquement aux niveaux politique et économique. En plus, il ne se fera pas pour tous les pays en même temps. Et c'est justement ce processus à plusieurs voies et vitesses qui offre au Conseil de l'Europe une marge de manœuvre suffisante pour renforcer la mise en valeur de ses principes fondamentaux.

Le Conseil de l'Europe doit à l'avenir consolider encore davantage son rôle de forum paneuropéen. Nous pourrions ainsi surmonter les écarts toujours existants dans le domaine de la garantie et de la promotion des droits de l'homme, dans le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie parlementaire, ainsi que dans la recherche de solutions sociales communes.

Les pays membres se confrontent aujourd'hui aux enjeux tels que : la corruption, la criminalité organisée et la drogue, les flux migratoires imprévisibles, l'exploitation des enfants, le problème de l'exclusion sociale, la qualité de la vie et la protection du patrimoine culturel et naturel, les problèmes d'éthique liés au clonage et aux nouvelles technologies de l'information – pour ne citer que certains d'entre eux. Et sans aucun doute, nous atteindrons ces objectifs plus facilement dans les conditions de coopération étroite avec les autres organisations européennes – surtout l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), l'Union Européenne (UE), l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Il est donc dans l'intérêt de l'élargissement du domaine de la stabilité démocratique et du renforcement de la démocratie en Europe, que les 40 pays membres du Conseil de l'Europe soient rejoints par les pays européens qui n'en font pas encore partie. Même plus : le Conseil de l'Europe devra renforcer aussi la sensibilisation à la solidarité et l'interdépendance, au-delà des frontières européennes. Cela se fera aussi à travers les activités du Centre Nord-Sud – dont la Slovénie est également membre.

La Slovénie a été la première à ratifier le 11ème Protocole relatif à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Permettez-moi de saluer plus particulièrement le fait que la procédure de ratification est terminée. Le moment est venu maintenant de mettre en place une Cour unique des Droits de l'Homme. A ce propos, nous espérons aussi que le futur Commissaire aux Droits de l'Homme jouera un rôle important dans ce domaine.

En raison de son évolution historique spécifique, la Slovénie a toujours veillé à la protection des minorités nationales. Nous soutenons la mise en œuvre consistante de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Nous sommes également prêts à coopérer à la recherche de nouvelles solutions pour l'adoption des dispositions non-discriminatoires, collectives comme individuelles, à l'intention des minorités nationales autochtones.

C'est justement dans le domaine social que l'Europe se distingue des autres continents. Aussi, il faut qu'en face des richesses croissantes nous limitions l'augmentation de l'exclusion sociale. Pour que cela réussisse, le Conseil de l'Europe a besoin d'une nouvelle stratégie de cohésion sociale. Nous sommes d'avis que le Fonds de développement social doit, de son côté, renforcer les activités. Il doit devenir dans une plus large mesure l'instrument financier du Conseil de l'Europe, contribuant ainsi à la réalisation réussie de la politique sociale commune.

La Slovénie est consciente de ses obligations morales et légales dans le cadre du Conseil de l'Europe. Le respect des engagements pris et leur réalisation par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, doivent être notre tâche principale et souci constant.

Ainsi, nous pourrons répondre le mieux possible aux défis posés à notre société. C'est seulement de cette façon que nous pourrons atteindre notre objectif commun : l'Europe de demain plus démocratique et plus tolérante."

TROISIEME SEANCE DE TRAVAIL

(Présidence : M. Lennart MERI, Président de la République d'Estonie)

M. PERSSON, Premier Ministre de la Suède, fait la déclaration suivante :

"Les dirigeants de presque toutes les nations de notre continent se trouvent réunis en cette occasion solennelle réunis pour manifester leur engagement indéfectible envers les valeurs partagées de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Quarante-quatre chefs d'Etat et de gouvernement se retrouvent donc ici, aux côtés des représentants des grandes organisations européennes : le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE.

Je voudrais remercier le Président de la République française d'avoir pris l'initiative d'accueillir ce Sommet, qui symbolise les plus belles aspirations européennes. Ma reconnaissance va aussi au Secrétariat et à son Secrétaire Général, mon compatriote Daniel Tarschys, pour l'excellente préparation de cette rencontre.

Les menaces à notre sécurité ne proviennent pas seulement des activités militaires, mais aussi de l'oppression politique, des injustices sociales et économiques et des préjugés culturels. L'établissement de régimes démocratiques est indispensable pour prévenir les conflits

violents. On pense en effet, à juste titre, que des sociétés démocratiques ne se lanceront pas dans des guerres : en encourageant la démocratie et en défendant la diversité culturelle et la cohésion sociale, le Conseil de l'Europe contribue donc fondamentalement à la sécurité des citoyens de notre continent.

Aujourd'hui, presque cinquante ans après sa création, le Conseil de l'Europe traverse une période de changements importants. En particulier, l'élargissement rapide de l'Organisation nous a confrontés à des défis nouveaux et nous ont imposé de nouvelles tâches.

Mais le Conseil de l'Europe n'est pas seul à changer : c'est toute l'Europe qui se transforme. L'Union européenne s'apprête à ouvrir ses portes aux Etats d'Europe centrale et orientale, et cet autre élargissement marque une étape importante vers l'édification d'une Europe véritablement unie.

En outre, de nouvelles formes de coopération ont vu le jour dans notre région. Autour de la mer Baltique, les pays s'unissent pour combattre les nouveaux fléaux qui menacent la sécurité, tels que le crime organisé et la corruption. La coopération transfrontalière porte aussi sur la protection de l'environnement. Pour la Suède, ce travail est une façon précieuse de consolider la stabilité et la prospérité sur le pourtour de la mer Baltique, et il complète utilement la coopération qui existe en ce domaine au sein du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'OSCE. Nous assistons à la création de réseaux de coopération, qui correspondent en fait à des réseaux de sécurité.

Une des raisons de notre rencontre d'aujourd'hui est de réfléchir sur le rôle du Conseil de l'Europe dans la nouvelle Europe qui se dessine.

La principale tâche de l'Organisation dans les années à venir devrait être de renforcer la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et la prééminence du droit dans tous ses Etats membres. Pour cela, nous devons lui donner des moyens suffisants pour qu'elle puisse remplir cet objectif. Les Etats membres, anciens ou nouveaux, doivent respecter leurs engagements : il n'y a pas de place pour les compromis ou pour la dilution des valeurs fondamentales.

L'an prochain, la nouvelle Cour européenne des droits de l'homme entrera en fonctions ; j'espère qu'elle améliorera substantiellement le système actuel et permettra de répondre aux besoins de la nouvelle Europe élargie. Le Commissaire aux droits de l'homme devrait également jouer un rôle important en complétant la nouvelle Cour sur un plan non judiciaire.

En privilégiant le soutien à la démocratie et aux droits de l'homme dans les nouveaux Etats membres, le Conseil de l'Europe contribue de façon décisive à la mise en place d'un ordre de sécurité qui couvre l'ensemble de l'Europe. Il aide les pays candidats à l'Union européenne à remplir les critères fixés en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit. Et il offre un lieu d'échanges pour les Etats membres qui restent exclus du processus d'élargissement.

Si le Conseil de l'Europe contribue à la prévention des conflits, il facilite aussi la réconciliation et la reconstruction des sociétés. La formation des forces de police, des juges et du personnel pénitentiaire en Bosnie-et-Herzégovine ou en Albanie sont d'excellents exemples du rôle que peut jouer le Conseil de l'Europe dans l'effort de réhabilitation après un conflit.

Les enfants représentent l'espoir et l'avenir. Leurs droits doivent être pleinement respectés. Les actions visant à sauvegarder leurs intérêts et à les protéger doivent être une priorité du Conseil. Veillons à ce que tous les enfants et tous les mineurs grandissent dans des conditions propices et sûres. Je suis heureux que cette question importante figure clairement dans le Plan d'Action du Sommet.

Une magnifique occasion nous a été donnée de façonner et de déterminer l'avenir de notre continent. En étendant les principes fondamentaux de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit à l'ensemble de l'Europe, la sécurité démocratique et la prospérité deviennent possibles pour le bénéfice de tous nos citoyens. Le Conseil de l'Europe a réalisé d'importants progrès en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire pour que chacun puisse vivre dans la dignité.

Unissons donc nos forces pour que cette vision devienne une réalité."

M. KOLLER, Président de la Confédération Suisse, Chef du Département Fédéral de Justice et Police, fait la déclaration suivante :

"Le Conseil de l'Europe est sur le point de réaliser l'idéal de ses fondateurs : réunir l'ensemble des Etats européens sur la base des principes et des valeurs de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit, ainsi que du respect des droits de l'homme.

Pourtant, sa mission n'est nullement achevée.

Nous nous sommes tous réjouis et félicités de la réunification de la famille européenne. Nous avons constaté avec une profonde satisfaction le rôle déterminant joué par le Conseil de l'Europe lors de la réintégration des pays d'Europe centrale et orientale dans notre communauté d'Etats libres, démocratiques, sociaux et fondés sur le droit. L'Europe est à nouveau source d'espoir et exprime une extraordinaire tradition culturelle commune.

Aussi nous incombe-t-il aujourd'hui d'assumer pleinement nos nouvelles responsabilités engendrées par l'élargissement de notre Organisation. Le Conseil de l'Europe doit ainsi désormais se concentrer davantage sur l'intégration des nouveaux pays membres dans la famille européenne, processus auquel nos gouvernements doivent participer avec compréhension et persévérance, mais il doit aussi veiller à ce que les standards élevés qu'il a mis en place au cours de près d'un demi-siècle soient non seulement maintenus mais approfondis.

Pour atteindre ces objectifs, il est capital de renforcer les programmes de coopération afin de consolider ce vaste espace européen de stabilité et de sécurité démocratiques que nous avons appelé de nos vœux à Vienne en octobre 1993.

Il est également primordial de veiller à la pleine mise en œuvre de tous les engagements pris par les Etats membres en nous dotant d'un système de monitoring qui fonctionne de façon crédible.

Si ce Sommet doit nous donner l'occasion de nous interroger sur la mission future du Conseil de l'Europe, il s'agit alors d'affirmer qu'il doit se voir d'emblée confirmé dans sa fonction essentielle de garant des valeurs fondamentales.

La dignité humaine est sans doute celle qui domine toutes les autres. Tout est subordonné à son respect : les droits de l'homme et les libertés fondamentales, qui appartiennent intrinsèquement à chaque individu de façon inaliénable. Il en va ainsi également de l'Etat de droit, qui permet aux individus de coexister pacifiquement et qui interdit, conformément au principe de la primauté du droit, tout arbitraire aux autorités ; de la démocratie pluraliste, qui reflète la volonté du peuple librement exprimée ; de la liberté économique, qui favorise la prospérité ; de la justice sociale, qui protège les plus faibles et les plus défavorisés.

Ce survol nous ramène aux sources de notre Organisation, aux fondements mêmes sur lesquels est bâti le Conseil de l'Europe. Mais nous ne saurions en rester là. Ces piliers fondamentaux de notre Organisation exigent de façon impérative d'être mis en œuvre chaque jour.

C'est ainsi au nom de la dignité humaine que nous devons aujourd'hui prendre l'engagement solennel de nous opposer à tout clonage de l'être humain. Cet engagement devrait trouver son expression dans un Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la Biomédecine.

Il me paraîtrait également souhaitable que notre Sommet donne une impulsion aux travaux menés ou qui seront engagés au sein du Conseil de l'Europe pour lutter contre la misère et la grande pauvreté.

C'est également au nom de la dignité humaine que nous devons trouver des solutions adéquates aux défis posés par les flux migratoires et les demandeurs d'asile. Nous devons certes répondre aux épineuses questions posées par une approche globale et commune dans un esprit de solidarité, mais nous devons également nous efforcer à aboutir à une répartition équitable des réfugiés entre les pays d'accueil potentiels.

Le Conseil de l'Europe me paraît être l'Organisation la mieux appropriée pour réfléchir de façon globale aux problèmes posés par les flux migratoires sur notre continent. Dans ce contexte, il sied de se demander si les instruments internationaux existants, comme la Convention de Genève sur le statut juridique des réfugiés, répondent aux difficultés actuelles et si de nouveaux accords ne devraient pas être élaborés sur le plan européen, afin d'éviter toute concurrence dans les mesures peu réjouissantes que pourraient prendre les Etats pour se protéger de ces flux.

Quant au respect des droits de l'homme, il sera assuré dans tout l'Espace européen par la nouvelle Cour permanente. Elle sera l'institution fondamentale et centrale de notre Organisation.

Pour que la Cour puisse jouer efficacement son rôle, il est indispensable de la doter de moyens et de ressources lui permettant de faire face avec efficacité aux charges supplémentaires que l'élargissement du Conseil de l'Europe ne manquera pas de provoquer. Si des priorités doivent être fixées dans l'allocation des ressources de l'Organisation, et cela devra nécessairement être le cas, la Cour doit en être le bénéficiaire prioritaire.

L'Etat de droit, mais aussi la prospérité et la sécurité démocratique de l'Europe sont mis en péril aujourd'hui par la criminalité organisée, notamment lorsqu'elle est liée à la corruption. Il est donc nécessaire de s'engager sans ambiguïté dans la lutte contre ces fléaux, en adoptant notamment des instruments juridiques efficaces et en s'assurant que leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi.

Le Conseil de l'Europe est l'organisation gouvernementale par excellence pour donner l'impulsion nécessaire à la diffusion des acquis dans le domaine de la coopération culturelle et pour consacrer l'importance de l'éducation, notamment la formation à la citoyenneté démocratique et à la diversité culturelle, pour les générations futures.

Nous souhaitons des institutions démocratiques proches des citoyens. A cet effet, le Conseil de l'Europe, par l'entremise de son Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, revêt une grande importance. Nous souhaitons qu'il puisse poursuivre ses activités de façon efficace.

Les événements récents dans les Balkans nous ont rappelé que les forces destructives que sont les nationalismes agressifs, les idéologies totalitaires, mais aussi le racisme et la xénophobie représentent des menaces permanentes pour la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit sur l'ensemble de notre continent.

Pour faire face à ces menaces, le Conseil de l'Europe et les diverses organisations internationales, notamment l'Union Européenne et l'OSCE, doivent renforcer leurs contributions spécifiques, dans un esprit de coopération et de complémentarité.

Face aux défis que nous sommes appelés à relever aujourd'hui en Europe, nos populations comprendraient mal un esprit de concurrence entre organisations internationales. Il s'impose donc d'utiliser au mieux les synergies et d'éviter les doubles emplois.

Ainsi, dans le domaine de la lutte contre le racisme, l'intolérance et l'antisémitisme, il nous paraît souhaitable de renforcer les fonctions de surveillance et d'orientation de la Commission Européenne contre le racisme et l'intolérance, tout en intensifiant la coopération avec l'Union Européenne.

De même, en mettant à disposition des experts dans les domaines des droits de l'homme et de la coopération juridique, notre Organisation pourrait également contribuer au renforcement de l'action préventive de l'OSCE.

Comme l'a souhaité l'Assemblée Parlementaire, je forme le vœu, Monsieur le Président, que ce Sommet contribue à définir clairement la place et le rôle du Conseil de l'Europe dans le paysage institutionnel européen.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer ici toute ma gratitude au Président de la République française, M. Chirac, de nous avoir réuni pour ce deuxième Sommet, à Strasbourg, siège de notre Organisation, et de nous inviter ainsi à une réflexion en profondeur sur son avenir.

Le Sommet de Vienne de 1993 a donné au Conseil de l'Europe un nouvel élan et lui a permis non seulement d'affronter avec assurance les défis posés par son élargissement, mais également de renforcer son rôle.

La Déclaration Finale et le Plan d'Action que nous adopterons au terme de nos travaux confirmeront notre Organisation dans sa vocation à promouvoir l'Etat de droit, la démocratie pluraliste et les droits de l'homme, contribuant ainsi, au-delà de ce siècle, à retrouver une véritable culture européenne et à maintenir notre communauté de valeur."

M. GLIGOROV, Président de la République, fait la déclaration suivante :

"Permettez-moi avant tout d'exprimer ma gratitude au pays hôte, et à notre amie la France, qui réalise avec beaucoup de succès sa tâche de responsable de la préparation de cette réunion, de grande importance pour notre Organisation.

Le Sommet de Vienne a fait émerger la nécessité pour notre Organisation de réaliser des sommets périodiques. Aujourd'hui, quatre ans après le Premier Sommet, nous pouvons être fiers de la conclusion de son orientation, qui représente un tournant de l'histoire de l'existence cinquantenaire du Conseil de l'Europe, - son élargissement sur la quasi-totalité du continent.

La création et le développement de cet espace démocratique paneuropéen nous met face à une tâche encore plus responsable. Cela étant dit, nous estimons que l'importance de ce Sommet réside dans la définition des tâches à venir dans les nouvelles circonstances, dans l'approfondissement et la mise en œuvre de ses valeurs fondamentales, dans la bonne direction et en accord avec les changements.

Le seul fait d'être membre du Conseil de l'Europe nous lie. Et ce n'est pas valable uniquement pour les nouveaux membres, qui sans doute doivent s'adapter le plus rapidement possible aux standards, aux valeurs et aux objectifs du Conseil de l'Europe, mais c'est valable pour tous. Au seuil du XXI^e siècle, l'Europe et tous ses peuples et Etats individuellement, traversent des processus galopants de changements. On est toujours témoins du flux des réformes démocratiques dans la plus grande partie de l'Europe, qui ont été symboliquement entamées par la chute du Mur de Berlin. Et ces changements imposent à l'Europe de nouveaux dilemmes et défis politiques, économiques et sociales. On est conscient que le processus de la réparation des conséquences de la tempête sanglante des Balkans dure toujours. Mais en même temps, beaucoup de pays, parmi lesquels se trouve le mien, sont orientés vers une véritable appartenance au foyer commun de l'Europe et non seulement vers une appartenance géographique. Le Conseil de l'Europe, sans aucun doute, trouve sa place et son rôle dans l'avancement de ces processus.

Une Europe unie, démocratique et de prospérité, est l'objectif clé de l'activité du Conseil, et c'est ce qui fait du Conseil le forum le plus approprié, qui représente un lieu où tous ses membres peuvent exprimer leurs opinions spécifiques, peuvent se sentir responsables et participer à la résolution des problèmes européens. La République de Macédoine, avec son expérience de politique pacifique, de bon voisinage et de large coopération, avec son option européenne, son orientation vers le développement démocratique et vers le respect des droits de l'homme, ainsi que la protection des droits des minorités nationales, est prête à participer à l'accomplissement des objectifs et des tâches du Conseil. Le Conseil de l'Europe doit rester une organisation européenne, gardienne de la dignité humaine. Les questions issues de ce domaine doivent trouver la réponse dans la Convention européenne des droits de l'homme, et la République de Macédoine avait une initiative concrète dans ce sens. Je voudrais rejoindre aussi tous les autres qui ont pris la parole et qui ont salué la création de la Cour européenne des droits de l'homme.

La question des minorités et des relations interethniques, dans leur contexte historique et social, sont des problèmes actuels en Europe. Malheureusement, nous sommes témoins d'une manifestation de nationalisme, de haine interethnique, de purifications ethniques par des guerres et des crimes. Le Conseil de l'Europe doit dédier une attention particulière et un engagement personnel dans cette sorte de problèmes et d'événements. Nous saluons le fait que cette question, qui était identifiée à Vienne comme une des questions clés, trouve sa vraie réponse dans la Convention cadre pour la protection des minorités nationales qui entre bientôt en vigueur.

La République de Macédoine avait proposé, dans son temps, la préparation d'une analyse générale comparée pour les minorités nationales dans les Balkans. Je voudrais profiter de cette occasion pour faire appel au Conseil de donner son engagement à la réalisation d'une telle étude. Une clairvoyance dans ce problème serait une contribution à l'acquisition de sa véritable dimension, à l'élimination des préjugés et des stéréotypes, ainsi qu'à sa transformation en liens de coopération entre les pays et les peuples.

Le Conseil de l'Europe, en tant que plus ancienne organisation sur le Continent, retient une place et un rôle important dans le processus d'intégration en Europe. C'est pour cette raison que dans l'avenir nous nous attendons de le voir avancer de façon plus courageuse dans le développement des domaines où le Conseil a atteint, et est en train d'atteindre d'importants résultats, surtout dans le domaine de la création d'un système judiciaire unie. De cette manière des conditions seront créées, avec la volonté commune, de changer l'approche dans la résolution de certains problèmes et de trouver des mécanismes d'action préventive.

Comme individus, peuples et états, nous portons sur nous le poids du passé. Mais nous portons une responsabilité encore plus grande pour le futur, pour les futures générations. Je voudrais exprimer mon espoir que la Déclaration Finale qui sera adoptée et les mesures qui seront prises pour sa réalisation, comprises dans le Plan d'Action, seront une base pour l'articulation précise du rôle du Conseil de l'Europe à l'encontre du XXI^e siècle. Et je suis assuré que vous partagez ma profonde conviction que ce sera le siècle de l'Europe unie."

M. YILMAZ, Premier Ministre de Turquie, fait la déclaration suivante :

"Je voudrais présenter mes sincères remerciements à notre hôte, Monsieur le Président Chirac, et au Gouvernement français pour la remarquable organisation de ce deuxième Sommet.

Le XX^e siècle touche à sa fin. Cela pourrait être le dernier Sommet du Conseil de l'Europe de ce siècle, qui a été marqué par des développements économiques, sociaux, scientifiques et technologiques majeurs, de même que d'immenses souffrances humaines. L'Europe a été la scène des plus grandes tragédies humaines de ce siècle.

Néanmoins, l'Europe représente également de grandes espérances à l'aube du troisième millénaire. Espérances pour une Europe où tout le monde vit en paix, en sécurité et dans la prospérité, où règnent la démocratie, la prééminence de droit et le respect des droits de l'homme.

Si l'espoir doit triompher, la fin du XXe siècle se transformera en un nouveau départ dans cette direction et nous devons tous réunir nos efforts pour réaliser nos buts communs.

Si nous réussissons à créer :

- une Europe qui, pendant son processus d'intégration, n'engendre pas de nouvelles divisions ;
- une Europe qui ne fonde pas son identité sur des considérations ethniques ou religieuses ;
- une Europe capable d'entreprendre des actions coopératives et effectives contre des menaces communes comme le terrorisme, le trafic des stupéfiants et le crime organisé ;
- une Europe où nul ne sera forcé de vivre en marge de la société et où toute personne sera couverte par des mécanismes de cohésion sociale ;
- une Europe où la démocratie est en progrès constant dans tous les pays ;
- une Europe de réconciliation, de coopération, de solidarité et de tolérance.

Ainsi, au siècle prochain, notre continent sera un havre de paix, de progrès, de démocratie et de prospérité.

Le Conseil de l'Europe a un rôle déterminant à jouer dans la réalisation d'une telle Europe. Il réunit en son sein la presque totalité des pays européens. D'autres pays sont candidats à l'adhésion ce qui terminera le processus d'élargissement. Le Conseil de l'Europe est doté de mécanismes appropriés pour accomplir sa tâche dans la nouvelle architecture européenne. Ce dont nous avons besoin c'est de promouvoir la volonté politique afin d'utiliser tout notre potentiel. Ce Sommet nous donne l'opportunité de prendre des mesures nécessaires dans cette direction.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'entrée en vigueur du Protocole N° 11 et l'établissement d'une Cour unique des Droits de l'Homme sont des réformes majeures qui mettent en exergue la vocation du Conseil de l'Europe dans la création d'un espace légal commun au niveau paneuropéen.

Nous sommes convaincus que nos efforts pour le renforcement des mécanismes des droits de l'homme ne sauraient être ni effectifs ni crédibles si nous ne montrons pas la même détermination pour combattre le racisme ou le terrorisme.

Au Sommet de Vienne, nous avons établi un Comité d'experts pour combattre le racisme. Néanmoins, le racisme a continué à augmenter en Europe et a pris une dimension politique en plus de sa dimension culturelle. Nous avons besoin de renforcer la capacité de suivi de ce Comité. Nous devons également élaborer des normes juridiques communes pour guider les gouvernements. Il est difficile d'expliquer à l'opinion publique européenne les raisons pour lesquelles le Conseil de l'Europe qui a déjà établi des normes juridiques dans presque tous les domaines, a échoué dans le domaine du racisme. A cet égard, je voudrais rappeler la Convention-cadre proposée par la Turquie.

Dans le domaine du terrorisme également, le Conseil de l'Europe devrait endosser sa responsabilité d'intensifier la coopération européenne dans la lutte contre ce fléau. A cette fin, une conférence internationale sur le terrorisme devrait être convoquée pour examiner les moyens d'établir une coopération effective. Les décisions prises à Paris en 1996 sur le terrorisme pourraient nous indiquer des orientations importantes à cet égard. Il est indispensable au succès de ces efforts que les pays membres s'abstiennent de tolérer des mouvements terroristes ou de les dresser les uns contre les autres.

Un autre domaine dans lequel notre organisation a, par le passé, joué un rôle important, mais a, depuis, cessé d'être active, concerne la situation des travailleurs migrants et des communautés d'immigrés en Europe. Ces derniers font partie intégrante de nos sociétés. Ils peuvent constituer un élément important pour la stabilité de notre continent.

L'Europe a également besoin d'actions concertées en matière de cohésion sociale. Le Conseil de l'Europe pourrait devenir l'épicentre de l'Europe dans le domaine social. Nous devons établir une nouvelle stratégie pour la cohésion sociale. Cela nécessitera une nouvelle structure. C'est dans cette optique que nous avons proposé l'établissement d'un centre de cohésion sociale.

Quel sera le rôle du Conseil de l'Europe dans l'architecture européenne du XXI^e siècle ? Je ne pense pas qu'il pourrait y avoir une seule réponse à cette question. La raison en est que le rôle du Conseil de l'Europe est de plus en plus défini par rapport à l'Union européenne. Ceci est une approche erronée.

Le Conseil de l'Europe n'est ni une antichambre pour les candidats à l'adhésion à l'Union européenne, ni un bureau des droits de l'homme pour l'Union européenne, ni juste une organisation pour les pays non-membres.

Le Conseil de l'Europe devrait être défini et évalué sur la base de ses propres mérites découlant des buts et principes inclus dans son statut. Le Conseil de l'Europe qui est un des pionniers de notre système de valeurs, joue un rôle indispensable. De plus, il offre le cadre de coopération le plus accompli en Europe. Nous devons faire une utilisation maximale de ce potentiel pour réaliser une union plus étroite entre ses membres.

Nous espérons que ce Sommet sera une occasion pour renforcer l'identité propre du Conseil de l'Europe.

La coopération avec d'autres organisations européennes, particulièrement avec l'Union européenne et l'OSCE, est également essentielle pour la construction d'une nouvelle Europe. Une telle coopération devrait être menée de manière pragmatique, avec une considération particulière pour les différents mandats, méthodes de travail et caractères géographiques de chaque institution.

La Turquie est l'un des membres les plus anciens du Conseil de l'Europe qui continue à déployer ses efforts pour contribuer à la réalisation de ses buts et idéaux. Nous espérons que ce Sommet constituera un pas important sur la voie menant à une Europe unie et libre, une Europe de démocratie pour tous. Nous devons continuer à rassembler nos efforts pour la réalisation de ce but."

M. KOUTCHMA, Président de la République d'Ukraine, fait la déclaration suivante :

Je voudrais tout d'abord exprimer de sincères remerciements à la Présidence du Conseil de l'Europe et aux Dirigeants de la République française pour avoir convoqué et si bien organisé ce Sommet historique sans exagérer. A côté de forums analogues de l'OSCE de l'Union européenne et de l'OTAN, il doit apporter un achèvement logique à l'étape importante de notre travail commun visant à déterminer les voies optimales pour la construction ultérieure de l'Europe unie.

Une période qualitativement nouvelle et responsable qui vient, appelle un dialogue actif et des solutions pondérées dans le cadre de toutes les Institutions européennes et du Conseil de l'Europe en particulier.

En se rappelant aujourd'hui le chemin qu'a parcouru notre Organisation durant ces dernières années, on ne peut s'empêcher de mentionner des acquis considérables avec lesquels elle est venue à son deuxième Sommet.

Par l'adhésion à ses rangs de jeunes démocraties, le Conseil de l'Europe a fait une contribution inestimable à l'abolition pratique de la division du continent et au rassemblement des Etats européens autour des valeurs démocratiques communément admises.

Sa composition ayant presque doublé, il est devenu une véritable organisation paneuropéenne qui a sensiblement renforcé son autorité et étendu les limites de son influence.

Compte tenu des changements fondamentaux qui sont survenus ces derniers temps, le présent Sommet a pour objet de définir une nouvelle stratégie d'action qui assurerait la bonne réalisation des enjeux de l'étape suivante de la construction européenne.

A ce propos, je voudrais faire part de notre attitude généralement positive envers la Déclaration Finale et le Plan d'Action du Conseil de l'Europe que le Sommet doit s'arrêter.

Nous estimons que les décisions ayant pour but de créer une Cour unique des droits de l'homme, d'installer un poste du Commissaire aux droits de l'homme, de renforcer le contrôle d'exécution des engagements pris par les Etats membres, ainsi qu'une attention concentrée sur des phénomènes socialement dangereux comme la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme, et d'autres mesures proposées dans les documents du Conseil, ne pourront qu'améliorer substantiellement les activités de l'Organisation et la porter au niveau des impératifs du temps.

En même temps, je me permettrai de former quelques autres réflexions en ce qui concerne notre vision de l'avenir du Conseil de l'Europe.

Premièrement, l'Ukraine est intéressée (et je pense que les autres pays le sont aussi) à ce que l'Organisation en tant qu'institution paneuropéenne offrant aux pays membres des possibilités égales de participation aux affaires européennes, joue un rôle plus actif dans la sphère politique, influe d'une manière plus perceptible sur la résolution des problèmes de ses membres, contribue à la prévention et au règlement des conflits sur le continent.

Une telle position part du fait qu'aujourd'hui les menaces pour la stabilité et la sécurité internationale ne viennent pas, dans la plupart des cas, du domaine de rapports internationaux mais s'expliquent par des causes qui concernent directement la compétence du Conseil de

l'Europe. J'ai en vue notamment les infractions aux droits et libertés de l'homme, les conflits nationaux et interethniques, l'imperfection des systèmes de droit national, l'instabilité sociale.

En s'appuyant sur ses réflexions, l'Ukraine fait une proposition d'élargir le spectre de fonctions et d'élever le rôle du Conseil de l'Europe en tant que composante inséparable de l'architecture de la sécurité européenne. Par ailleurs, nous jugeons utile de lui attribuer un statut d'organisme législateur en quelque sorte, occupant sa place dans le système des Institutions européennes.

A notre avis, le Conseil de l'Europe a désormais toutes les structures, les instruments de droit et une expérience presque cinquantenaire, nécessaires à remplir cette mission.

Deuxièmement, du point de vue de l'indivisibilité de la sécurité actuelle, une importance particulière doit être attachée à l'agencement des mécanismes efficaces de différents niveaux assurant la collaboration de principales institutions européennes. Pour cette raison, nous nous félicitons de voir s'amplifier la coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OSCE et l'OTAN.

Je suis convaincu que l'approfondissement ultérieur du dialogue constructif entre ces organisations répondra aux intérêts de tous les Etats européens et contribuera au développement stable et à la paix sur le continent.

Je voudrais souligner qu'une telle collaboration revêt une importance primordiale dans le contexte de l'association du potentiel du Conseil de l'Europe au processus d'élargissement de l'U.E. Vous n'ignorez pas que l'adhésion à l'U.E. est maintenant proclamée comme la priorité essentielle de la politique étrangère de l'Ukraine et des autres Etats de l'Europe centrale et orientale.

Troisièmement, nous espérons que les résolutions de ce forum seront une source importante de soutien et d'aide aux nouvelles démocraties européennes, notamment à l'Ukraine, dans la réalisation des réformes démocratiques profondes et harmonieuses.

A notre sens, la Direction Europe centrale et orientale qui embrasse de jeunes démocraties, doit être définie comme prioritaire dans la stratégie du Conseil de l'Europe, débattue aujourd'hui.

Le cours des réformes démocratiques et socio-économiques, l'enracinement des normes et standards du Conseil de l'Europe dans ces pays sont d'une portée décisive pour la construction européenne et, de ce fait, demandent une attention accentuée du côté de l'Organisation et une correction appropriée de ses activités.

Il y a plus de deux siècles le grand philosophe français Jean-Jacques Rousseau écrivait : "Créez une République européenne pour un seul jour et cela suffirait pour qu'elle existe éternellement car chacun verrait, à son expérience et sa pratique, son propre avantage dans le bien-être commun."

J'espère que le présent Sommet et que des efforts conjoints ultérieurs des pays membres de l'Organisation et de toutes les autres institutions européennes permettront de nous rapprocher de ce jour, si longuement attendu par les peuples du continent."

M. AHERN, Premier Ministre de l'Irlande, fait la déclaration suivante :

«J'aimerais remercier le président Chirac et le Gouvernement français d'avoir pris cette initiative opportune de nous réunir en cette occasion solennelle pour dresser le bilan de l'actions du Conseil de l'Europe, et réfléchir sur son avenir.

J'aimerais également les remercier d'avoir accueilli ce deuxième Sommet du Conseil de l'Europe dans la belle ville de Strasbourg, avec laquelle mon pays entretient des liens depuis plus de mille ans, c'est-à-dire depuis que des moines irlandais ont eu la sagesse de s'y établir. Par ses activités culturelles et éducatives, le Conseil de l'Europe perpétue d'une certaine façon l'œuvre qu'ils avaient commencée.

Il y a quatre ans, le Sommet de Vienne s'était concentré sur les nouveaux défis que posait l'élargissement du Conseil de l'Europe, qui englobe maintenant presque tout notre continent. Nous nous sommes demandés alors comment nos valeurs fondamentales, celles de la liberté individuelle, de la liberté politique et de l'Etat de droit, seraient non seulement préservées mais développées dans la nouvelle conjoncture.

Le Sommet de Vienne avait défini un programme d'action transitoire. Le moment est maintenant venu de fixer le nouvel ordre du jour politique qui guidera notre action jusqu'au 50^e anniversaire de cette organisation paneuropéenne unique.

Le Conseil de l'Europe a toujours beaucoup œuvré pour réaliser sa mission importante, qui est de «renforcer la sécurité européenne par des moyens civils», pour reprendre l'expression heureuse du Secrétaire Général.

Cette mission implique de respecter les droits de l'homme, d'élaborer des instruments juridiques et d'encourager la coopération intergouvernementale, autant d'actions qui aident à mettre en place ou à maintenir la stabilité de notre Continent ; elles encouragent aussi l'espoir d'une paix durable et contribuent au bien-être de nos citoyens.

Mais, comme le rappellent clairement la Déclaration et le Plan d'Action que nous allons adopter à ce Sommet, notre organisation reste confrontée à de nombreux défis.

Le rôle essentiel joué par la Commission et la Cour des droits de l'homme correspond pleinement à la vision des signataires de la Convention européenne des droits de l'homme. L'augmentation spectaculaire des parties contractantes à cette convention et le nombre toujours croissant de requêtes nous imposent aujourd'hui d'introduire les changements nécessaires pour permettre à ces institutions de faire face à la lourde charge de travail qui leur incombe.

En donnant à la nouvelle Cour permanente des droits de l'homme une place privilégiée dans le Plan d'Action, nous soulignons l'importance que nous attachons au succès de cette nouvelle entreprise et à la protection des droits de l'homme dans la nouvelle Europe.

Espérons que cette nouvelle Cour sera en place pour le cinquantenaire du Conseil de l'Europe. Parmi les innovations qui caractérisent la nouvelle institution, il convient de citer l'obligation du droit de recours individuel : c'est un développement dont nous pouvons être fiers, et je rappellerai avec une certaine satisfaction que l'Irlande a été le premier pays à défendre ce droit, dès l'ouverture de la Convention à signature en 1949.

Dans le domaine des droits sociaux et économiques, la Déclaration et le Plan d'Action rappellent les efforts constamment menés par le Conseil de l'Europe pour veiller à la reconnaissance de ces droits au niveau national et régional et pour activer leur mise en œuvre. Ce faisant, le Conseil reconnaît à juste titre que les inégalités socio-économiques entre les pays et à l'intérieur des pays peuvent être de puissants facteurs d'instabilité, au même titre que le déni de certains autres droits.

Je me félicite que la Déclaration Finale et le Plan d'Action se proposent aussi de lutter contre cette menace croissante que présente la toxicomanie, notamment pour notre jeunesse. L'abus et le trafic des stupéfiants est un fléau qui peut profondément endommager le tissu social, nuire à nos institutions démocratiques et, surtout, compromettre le bien-être de nos enfants et des générations futures.

Chaque jour, nous sommes confrontés aux horreurs de la toxicomanie, source de dégradation personnelle, de maladie et de violence. Par le crime organisé et la corruption, ce fléau pénètre dans l'économie et, par le blanchiment de l'argent, il sape les structures économiques légitimes et introduit des distorsions dans les échanges commerciaux mondiaux. L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, basé à Lisbonne, estime que les bénéfices illicites résultant du trafic de drogues s'élèvent chaque année à 300 milliards de dollars.

Il nous paraît très important d'intensifier les efforts au niveau international pour combattre efficacement ce problème. C'est pourquoi l'Irlande a fait de la lutte contre la drogue un des thèmes centraux de sa présidence de l'Union européenne l'an dernier. C'est pourquoi aussi notre pays soutiendra pleinement les efforts du Conseil de l'Europe et d'autres organismes internationaux pour lutter contre le trafic de drogue et le blanchiment de l'argent.

Mais les mesures prises par les organismes chargés de faire respecter la loi ne suffisent pas à elles seules, car elles ne visent que les approvisionnements. De plus en plus, les gouvernements reconnaissent la nécessité d'éduquer les populations et de prendre des mesures globales destinées à réduire la demande.

En réfléchissant à la manière d'aborder ce problème complexe, nous devons prendre conscience de nos responsabilités aux niveaux national, régional et international, mais, en acceptant ces responsabilités, nous devons aussi en tirer les conséquences ; nous ne pouvons faire que nos sociétés se laissent détruire par le commerce dangereux de la drogue, ou que l'avenir de nos enfants soit anéanti par le drame de la toxicomanie.

Le bien-être de nos enfants est une autre priorité du Plan d'Action à laquelle mon gouvernement attache une grande importance. Il importe de mettre fin à l'exploitation inhumaine des enfants dans le monde entier, et de reconnaître leur droit à être protégés contre des actes ou des pratiques néfastes, contre l'exploitation commerciale ou sexuelle - travail forcé ou prostitution - et contre toute violence physique ou psychologique.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative du Conseil de l'Europe d'élaborer la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, qui a été ouverte à signature le 25 janvier de l'an dernier et a été signée par l'Irlande le même jour. Ce mécanisme juridique très précieux viendra compléter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Mon gouvernement s'est engagé à examiner en priorité le fonctionnement de nos services de protection de l'enfance et d'aide à l'enfance. Parmi un certain nombre de mesures législatives importantes que nous comptons présenter, je citerai un projet de loi-cadre sur la justice pour mineurs et diverses mesures destinées à lutter contre l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants, et notamment contre la pornographie mettant en jeu des mineurs.

Lorsque nos prédécesseurs ont créé le Conseil de l'Europe, ils lui ont confié la tâche immense de rapprocher des pays mus par un même objectif et de poser ainsi les fondements nécessaires à une Europe démocratique, pacifique et prospère. Ce travail s'est appuyé sur le principe de la garantie et de la protection des droits et du bien-être de l'individu. Au premier Sommet, à Vienne en octobre 1993, les chefs d'Etat et de gouvernement ont fixé de nouveaux buts politiques, parmi lesquels figurait le renforcement des fondements économiques, politiques et culturels de la sécurité. Ils ont reconnu que sur cette pierre pouvait s'édifier la confiance entre les peuples et les nations.

C'est dans cet esprit que les gouvernements irlandais et britannique ont engagé le processus de paix en Irlande du Nord. Nos efforts ont trouvé un encouragement dans notre participation collective à l'édification de la nouvelle Europe. En ce jour important pour le calendrier européen, j'ai la satisfaction d'annoncer à nos partenaires la poursuite des négociations multipartites visant à esquisser l'avenir d'une Irlande pacifique et consensuelle ; des négociations qui cherchent à rétablir trois types de relations essentielles pour la solution que nous recherchons : les relations entre les deux communautés d'Irlande du Nord, celles entre les parties nord et sud de notre île et celles entre l'Irlande et la Grande-Bretagne.

Les deux gouvernements - irlandais et britannique - et toutes les parties concernées par ces négociations, sont déterminés à mener ce processus jusqu'à un accord global et honorable qui garantira une paix durable.

Je sais que vos vœux nous accompagnent dans cette entreprise.

La Déclaration et le Plan d'Action que nous allons adopter à ce Sommet abordent aussi des questions qui concernent fondamentalement notre organisation, notamment la lutte contre le racisme, la protection des minorités nationales, les stéréotypes interraciaux et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Pour que le Conseil de l'Europe continue de correspondre à la vision de ses fondateurs, nous ne devons pas nous contenter de fixer des normes ; nous devons veiller aussi à les respecter et à contrôler leur application. J'espère que les initiatives et les mesures que nous allons prendre ici contribueront à nous faire évoluer dans ce sens concret afin que les citoyens européens puissent jouir pleinement de tous leurs droits.

Si, lorsque nous nous rencontrerons pour le troisième sommet du Conseil de l'Europe, nous pouvons montrer que nous avons réalisé des progrès importants dans les domaines que je viens d'énumérer et dans le respect des engagements importants auxquels nous souscrivons aujourd'hui, nous aurons alors joué un rôle positif en faveur des populations de l'Europe. Elles ne méritent pas moins."

M. HAEGI, Président du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux en Europe, fait la déclaration suivante :

"Lors de votre premier Sommet de Vienne, en 1993, vous avez mis en place le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe. Au nom des nombreux élus européens proches des habitants de nos communes, villes et régions, je vous adresse nos sentiments de reconnaissance. Vous avez, par là, consolidé les structures institutionnelles du Conseil de l'Europe qui dispose maintenant de trois leviers pour agir: le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire, et le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, composé de ses deux chambres.

Vous avez voulu ainsi reconnaître que les communes et les régions étaient véritablement le fondement de notre démocratie et qu'elles avaient un rôle à jouer dans la construction démocratique européenne. Ces communautés sont même devenues vos meilleurs auxiliaires, d'une part pour saisir les problèmes de notre temps, tels qu'ils sont vécus quotidiennement par nos populations, et, d'autre part, pour appliquer les décisions prises par les Etats et les Institutions internationales.

La superposition des pouvoirs entre les organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe ou l'Union Européenne, les Etats, les régions et les communes est un exercice difficile. Le Congrès en est totalement conscient. C'est la raison pour laquelle il a entrepris un vaste effort de classification inspirée du principe de subsidiarité en rédigeant, d'une part la Charte Européenne de l'Autonomie Locale et, d'autre part, la Charte Européenne de l'Autonomie Régionale, qui précise les droits et devoirs de ces deux niveaux politiques.

Un long chemin reste à parcourir. Seuls vingt-six Etats ont ratifié la première Charte. La seconde est à l'étude devant le Comité des Ministres. Je me permets de vous demander, Mesdames et Messieurs, de lui apporter votre soutien pour qu'elle devienne l'une des Conventions-clés du Conseil de l'Europe.

L'on juge un arbre à la qualité de ses fruits. C'est pourquoi le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux a tenu à s'engager concrètement pour participer à la construction de cette nouvelle grande Europe qui, avec la Russie, a pris une dimension géographique et culturelle euro-asiatique. C'est ainsi, par exemple, que notre institution a participé à l'organisation et à la surveillance des élections dans de nombreuses régions, parfois dans des conditions délicates, par exemple dans la région des Balkans. Notre Congrès, en étroite collaboration avec l'Union Européenne et diverses communes et régions d'Europe occidentale, a créé les Ambassades de la démocratie locale. Les huit ambassades ouvertes à ce jour dans quatre pays de cette région de l'ex-Yougoslavie ont pour but d'apporter une aide aux femmes et aux hommes soucieux de reconstruire leurs institutions démocratiques et de contribuer au rétablissement de la société civile. L'utilité de cette action a été reconnue par tous, elle mériterait d'être développée. Elle est pragmatique, concrète. Sur le terrain, on rassemble des gens et on leur donne le goût d'agir ensemble pour répondre aux besoins quotidiens les plus urgents. Avec votre appui, nous espérons poursuivre et intensifier cette action, là où les populations civiles innocentes et trop longtemps abandonnées face aux criminels de guerre ont tant souffert et là où la paix demeure si fragile.

Toujours dans ce même souci d'efficacité, le Congrès a mis sur pied un Forum Economique Est-Ouest des Régions d'Europe. Une Fondation pour l'économie et le développement durable de ces régions a vu le jour ; elle est chargée de renforcer les liens directs et les partenariats économiques entre les régions, car nous savons qu'il n'y a pas de démocratie durable sans succès économiques.

Le Congrès soutient la coopération transfrontalière, notamment en encourageant la création des euro-régions aux frontières des pays d'Europe centrale et orientale. Une conférence sera organisée à cet effet dans une de ces nouvelles euro-régions.

Nous nous réjouissons de la prochaine entrée en vigueur de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, grâce à la ratification par un cinquième pays, la Suisse, car cette Convention a été initiée par notre Congrès.

Toutefois, permettez-moi de souligner ici que le Congrès regrette parfois la faiblesse des moyens mis à sa disposition face à l'ampleur du rôle que vous souhaiteriez qu'il tienne au service des citoyens européens. Nous, ministres régionaux ou maires, sommes toujours prêts à trouver le temps pour assumer des missions. Le courage ne nous manque pas, mais nous avons trop souvent l'impression que les encouragements que nous recevons à ce sujet ne sont pas suivis de financements suffisants.

Les membres du Congrès savent bien qu'une construction démocratique ne s'improvise pas, qu'elle demande de la volonté, de la patience et qu'elle est inévitablement exposée à quelques accidents de parcours. C'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de multiplier, comme je l'ai montré, nos soutiens aux autorités nationales, régionales et locales en engageant une bonne partie de nos moyens. Cependant, notre compréhension et notre volonté de coopérer ne doit pas nous conduire à un certain laxisme qui nous ferait oublier les valeurs fondamentales que nous avons le devoir de défendre. Nous savons que des pays ne répondent pas encore à toutes les exigences de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Nous avons eu raison de les accepter au sein du Conseil de l'Europe. Mais leur adhésion n'est positive que si elle accélère le processus démocratique. Notre rôle au Congrès est de soutenir le bon fonctionnement des institutions de proximité que sont les communes, départements et régions, et de nous assurer que les élus pourront exercer normalement leur autorité. A cet égard, nous avons enregistré de nombreux problèmes, notamment des destitutions arbitraires ou encore des condamnations qui paraissent à première vue en tout cas totalement disproportionnées. Plusieurs cas ont pu être réglés grâce à une attitude ouverte, participative et loyale de certains gouvernements. D'autres cas sont encore en suspens et nous inquiètent.

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux est bien décidé, et il l'a prouvé à plusieurs reprises, à défendre la légitimité et la sécurité des autorités locales et régionales. Le Congrès vous demande respectueusement mais avec force de veiller au respect des engagements pris par les gouvernements de ces nouvelles démocraties, membres du Conseil, en matière de respect de la Convention européenne des Droits de l'Homme. C'est heureusement le cas de la plupart des situations.

Enfin, sachez également que nous sommes prêts à participer activement avec l'appui des associations des pouvoirs locaux et régionaux (Assemblée des Régions d'Europe et Conseil des Communes et Régions d'Europe) à l'action du Conseil de l'Europe dans les nouveaux domaines que vous allez choisir et dans lesquels nous conduisons déjà nos actions, tels que la lutte contre l'exclusion sociale, l'éducation des citoyens à la démocratie, la sécurité des citoyens et la protection du patrimoine. Autant de secteurs où les collectivités locales et régionales sont des relais indispensables pour les gouvernements centraux. En associant les élus locaux et régionaux aux projets de la grande Europe, vous soulignez votre volonté de lui donner une dimension plus humaine.

La séduisante Europe de Denis de Rougemont était plus romantique et humaniste. Ne décevons pas ceux qui attendent cette Europe-là."

M. SANTER, Président de la Commission européenne, fait la déclaration suivante :

"La réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du Conseil de l'Europe nous rassemble aujourd'hui, à l'invitation du Président de la République française. Ainsi se trouve concrétisée l'initiative de Madame le Président de l'Assemblée parlementaire. Mes premiers mots seront donc pour remercier les hautes personnalités qui poursuivent ainsi la voie tracée à Vienne au mois d'octobre 1993.

Une Déclaration politique et un Plan d'Action seront adoptés à la fin des travaux. La Commission européenne s'associe pleinement à ces textes et, dans le cadre de ses compétences, veillera à les mettre en œuvre.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne présents aujourd'hui à Strasbourg donneront ainsi une première illustration de ce que le Conseil européen avait agréé à Dublin au mois de décembre 1996. Un rôle essentiel avait alors été reconnu au Conseil de l'Europe pour la défense des droits de l'homme et du pluralisme démocratique. En ces domaines, le Conseil européen avait recommandé de valoriser au mieux les compétences et les mécanismes du Conseil de l'Europe – en coopération, bien sûr, avec d'autres institutions internationales.

Les objectifs du Sommet de Strasbourg correspondent parfaitement à ceux poursuivis par l'Union européenne, notamment dans le cadre du nouveau traité qui a été signé à Amsterdam le 2 octobre dernier. La démocratie et les droits de l'homme, la cohésion sociale, la sécurité des citoyens, les valeurs démocratiques et la diversité culturelle : voilà bien des sujets qui intéressent au plus haut point l'Union européenne et qui se prêtent particulièrement à une coopération intense entre institutions. Je pense en particulier aux questions sociales, à l'emploi, à la protection de la jeunesse contre la toxicomanie, à la démocratisation, à la politique culturelle.

Le Plan d'Action qui orientera les travaux du Conseil de l'Europe au cours des années à venir est donc très prometteur. Sur certains sujets, déjà, la collaboration est bien engagée avec la Commission européenne. Ainsi, en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie, les négociations en cours avec le secrétariat du Conseil de l'Europe vont permettre à brève échéance, je l'espère, de définir les modalités de la coopération avec l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

De fait, il existe une réelle complémentarité entre les activités respectives du Conseil de l'Europe et celles de l'Union européenne. La Commission européenne est particulièrement attentive à la nécessité politique et budgétaire d'éviter les doubles emplois. Le renouvellement de l'échange de lettres entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, en novembre 1996, permet maintenant à la Communauté européenne de participer plus largement au financement de certains programmes du Conseil de l'Europe. Je constate d'ailleurs un accroissement de nos contributions financières aux programmes destinés aux nouveaux membres du Conseil de l'Europe et à ceux qui aspirent à le devenir.

Cela n'a rien d'étonnant. Depuis le Sommet de Vienne, en effet, le processus d'élargissement du Conseil de l'Europe s'est poursuivi, avec l'adhésion de huit nouveaux pays. Pour nombre

d'entre eux, cette adhésion représente une étape importante sur la voie d'une démocratisation qui doit encore se poursuivre et s'approfondir. C'est dire toute la valeur du dialogue ainsi instauré à Strasbourg sur les questions démocratiques entre les Etats du continent européen – entre les vieilles démocraties et les pays qui font l'apprentissage de nouvelles règles du jeu.

Je voudrais donc, dans cet esprit, rendre un hommage tout particulier à la vigilance dont fait preuve le Conseil de l'Europe pour contrôler le respect des engagements souscrits et pour porter assistance aux nouveaux et aux futurs Etats membres, notamment en matière juridique et judiciaire.

L'Union européenne, vous le savez, poursuit également un grand dessein de réconciliation et d'intégration des nations européennes démocratiques. Son futur élargissement à de nouvelles démocraties est déjà décidé.

L'évolution de l'Europe va donc se poursuivre et je veux croire que nous retrouverons lors de notre prochaine rencontre un continent plus démocratique, plus solidaire et encore mieux représenté ici, à Strasbourg, autour des principes que défend avec succès le Conseil de l'Europe."

M. HELVEG PETERSEN, Ministre des Affaires étrangères du Danemark, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, fait la déclaration suivante :

"La fin de la division de l'Europe et des régimes totalitaires a ouvert nos structures de coopération aux nouveaux membres de l'Europe centrale et orientale. Les principes de la démocratie, de la prééminence du droit, des droits de l'homme et de l'économie de marché s'enracinent dans l'ensemble de l'Europe. L'OSCE et le Conseil de l'Europe sont des moteurs importants de cette évolution.

Mais ces changements présentent aussi de nouveaux risques et de nouveaux défis pour notre sécurité. L'utilisation politiquement abusive des origines ethniques et du nationalisme ont fait éclater des conflits armés au cœur même de l'Europe. D'autres problèmes s'expliquent par les conséquences sociales de la réforme économique, par l'incidence du crime organisé et du trafic de drogues, ou par les dégâts causés à l'environnement après des années de développement industriel non contrôlé.

Les nouveaux défis que nous devons relever présentent deux caractéristiques communes :

Tout d'abord, ils montrent les difficultés très réelles auxquelles se heurte l'application des principes de la liberté et de la démocratie ;

Ensuite, ils sont multiformes par nature. Aucune organisation ne peut à elle seule les résoudre entièrement. Nous sommes donc confrontés à un impératif de coopération.

Le but principal des processus d'intégration en Europe est de promouvoir une sécurité européenne globale face à ces nouveaux défis. L'OTAN, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'OSCE se sont donc, sous des formes diverses, ouvertes à une coopération élargie.

Il a été dit que ces nouveaux défis imposaient de réorienter les principes qui nous ont guidés et de les adapter à une réalité européenne changeante au sein d'une nouvelle charte pour la sécurité européenne.

Cette nouvelle charte me semble importante. Nous sommes d'ailleurs portés dans cette voie par le Sommet de l'OSCE qui s'est tenu à Lisbonne dans le cadre de nos réflexions sur un modèle de sécurité européenne pour le XXI^e siècle. Ce modèle devrait renforcer les processus de coopération et d'intégration en Europe.

En même temps, nous devons faire très attention à ne pas perdre le terrain que nous avons gagné. Il est peut-être difficile d'appliquer les principes qui nous guident, mais cela n'est pas une raison pour les diluer ou les affaiblir. Au contraire, nous devons faire tout notre possible pour renforcer leur application, ce qui oblige à aborder les problèmes de sécurité des Etats dans une optique plus vaste.

Aussi un des grands objectifs de nos réflexions sur le modèle de sécurité est-il d'élaborer une plate-forme - un réseau coopératif - qui nous permette d'utiliser au mieux les avantages respectifs des différentes organisations. Cette plate-forme pour la sécurité coopérative doit rassembler les organisations sur un pied d'égalité, et s'appuyer sur le respect de la démocratie et des droits de l'homme. Elle doit respecter le droit souverain de tous les Etats participant à l'OSCE d'adhérer ou non à des accords internationaux de sécurité.

Le système doit répondre au principe de la transparence, et l'adhésion doit reposer sur un engagement volontaire vis-à-vis des missions fixées et des activités entreprises.

Dans un tel cadre de coopération, l'OSCE et le Conseil de l'Europe sont des partenaires naturels. Nous partageons les mêmes buts : garantir le respect des principes et des engagements sur lesquels puisse s'édifier une Europe sûre, stable et démocratique.

Mais nous ne nous ressemblons pas. Nous avons chacun notre force, et nos efforts se complètent. Le cadre de l'OSCE est de nature politique : l'Organisation peut réagir rapidement et de façon souple à des situations de crise. Le Conseil de l'Europe a un cadre juridique, capable de veiller sur les droits des individus et de promouvoir les développements institutionnels.

Nous pouvons coopérer dans le contrôle du respect des droits de l'homme et des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. Nous pouvons travailler ensemble à la création des institutions, à la mise en place des réformes politiques ou à l'organisation d'élections démocratiques. Pour cela, nos organisations doivent unir leurs forces à tous les niveaux, y compris à celui des assemblées parlementaires.

Cette coopération a déjà fait ses preuves sur le terrain. Cette année, l'indispensable coopération qui s'est établie en Bosnie-et-Herzégovine et en Albanie a débouché sur des résultats tangibles. En Bosnie, les élections locales ont permis la création des institutions nécessaires à la poursuite du processus de paix. En Albanie, une présence internationale complète s'est mise en place. Grâce aux efforts combinés de tous, des élections se sont tenues, qui ont ouvert la voie à un processus de réforme et de réconciliation.

Cette coopération peut se développer. Nous ne cessons d'exprimer notre préoccupation concernant l'évolution de la situation au Bélarus ou dans la République fédérale de Yougoslavie. Le Gouvernement bélarusse a maintenant accepté l'offre d'assistance de l'OSCE sous la forme d'un groupe consultatif et de contrôle. Je m'en félicite. C'est un premier pas vers l'amélioration d'une situation de plus en plus terrible. J'invite aussi le gouvernement de Belgrade à exprimer sa volonté de coopérer pour un renforcement de la réforme démocratique. Dans les deux cas, le Conseil de l'Europe aura un rôle naturel à jouer.

L'élaboration d'un modèle de sécurité pour le XXI^e siècle n'est pas un exercice théorique. Il suppose d'affronter concrètement les réalités de l'Europe.

La mutation de l'Europe exige notre engagement plein et entier. Nous seuls pouvons faire en sorte que ce changement soit un changement pour le mieux. Et pour qu'il se fasse pacifiquement, la coopération est indispensable à tous les niveaux.

Le renforcement des liens déjà étroits qui existent entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe - et entre les autres organisations européennes et euro-atlantiques - apportera une contribution majeure à la réalisation de cet objectif."

La séance est levée à 18h10.

PROCÈS-VERBAL
des Quatrième et Cinquième séances
tenues le samedi 11 octobre 1997
au Palais de l'Europe, Strasbourg

La séance est ouverte à 9h35.

QUATRIEME SEANCE DE TRAVAIL
(Présidence : M. Glafcos CLERIDES, Président de la République de Chypre)

Monseigneur TAURAN, Secrétaire pour les Relations avec les Etats - Saint-Siège, fait la déclaration suivante :

"Il m'est particulièrement agréable de vous offrir, ainsi qu'à cette illustre assemblée, les cordiales salutations du Pape Jean-Paul II, qui m'a également confié le soin de vous encourager dans votre réflexion, vous qui représentez désormais la quasi-totalité des peuples de l'Europe.

Je n'ai pas à redire ici la sollicitude et l'intérêt avec lesquels les Papes et le Saint-Siège ont suivi les activités du Conseil de l'Europe. Je rappellerai entre autres que le Saint-Siège a adhéré en 1962 à la Convention Culturelle Européenne et en 1973 au Fonds de développement social. Il participe en outre en qualité d'observateur aux divers Comités directeurs et à plusieurs Comités d'experts, suite à une décision du Conseil des Ministres adoptée en 1976. La présence d'un Envoyé spécial qui participe quotidiennement à vos travaux suffit en elle-même à prouver combien le Saint-Siège partage les convictions des Etats fondateurs qui, en 1949, ont établi cette Organisation sur la base des "valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit". Je viens de citer l'introduction au Statut de 1949.

Ces valeurs trouvent leur source, sans doute aucun, dans une conviction primordiale et commune à toutes nos familles de pensée: la dignité de la personne humaine, que doit servir tout l'ordre politique et social.

C'est pourquoi le Saint-Siège ne peut que s'associer aux efforts des Etats membres en vue de toujours mieux garantir le droit à la vie et à l'intégrité de la personne, soit par l'abrogation généralisée de la peine de mort, soit par la protection intensifiée de l'enfance, soit encore par l'interdiction du clonage humain. A cet égard, la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine ainsi que les quatre Protocoles annexes retiennent évidemment toute l'attention du Saint-Siège qui professe le droit à la vie, de la conception jusqu'à la mort naturelle, et nie l'existence d'un "matériel génétique humain" à livrer au bon vouloir des expériences de toutes sortes.

Au chapitre des droits civils et politiques, l'Europe s'est engagée depuis le récent Sommet de Vienne de 1993 à redoubler d'attention envers les minorités et, dans le domaine des droits économiques et sociaux, elle a révisé en 1996 la Charte sociale européenne. Ce sont là des initiatives qui montrent que les responsables des sociétés reconnaissent que le respect des droits de l'individu est appelé à se prolonger dans une éthique communautaire de la solidarité.

On peut donc dire que le Conseil de l'Europe est devenu sous bien des aspects la "conscience de l'Europe". Il a joué bien souvent le rôle de pionnier non seulement dans la protection des droits humains dans le monde, mais aussi vis-à-vis d'autres institutions européennes. Il a considérablement aidé plus d'un pays à progresser vers une démocratie pluraliste où chaque citoyen participe au projet de société; vers un renforcement des droits de l'homme respecté dans toutes ses légitimes aspirations; vers l'Etat de droit qui évite que la collectivité ne domine l'individu. Ainsi, un véritable "bien commun européen" a progressivement vu le jour.

De ces efforts, Monsieur le Président, les familles religieuses enracinées sur ce continent – et en tout cas l'Eglise catholique – sont profondément solidaires. Les religions, en effet, sont convaincues que l'unité de l'Europe n'a pas seulement une base géographique, historique, économique ou politique: elle repose sur un patrimoine culturel formé de "ressources naturelles et de créations humaines, de richesse physique, mais aussi de valeurs spirituelles et religieuses, de croyances et de savoirs", comme l'affirmaient si opportunément les Ministres européens de la culture, à Berlin, en 1984.

Parce que la politique ne pourra jamais remplacer l'éthique, les croyants continueront à rappeler inlassablement la transcendance de la personne humaine et sa vraie liberté, en promouvant le respect inconditionnel de la vie, en défendant la famille, école de fidélité, de sécurité et d'amour, et en combattant l'exclusion des plus faibles, encore trop souvent laissés sur le bord du chemin.

Nous devons nous aider les uns les autres à progresser dans une réflexion toujours plus vigilante et ordonnée sur tous ces sujets qui engagent notre avenir qui, comme le disait un esprit illustre de ce pays, Saint-Exupéry, "n'est jamais que du présent mis en ordre." Il s'agit moins de le prévoir que de le permettre! "

M. MEIDANI, Président de la République d'Albanie, fait la déclaration suivante :

"Permettez-moi, en premier lieu, de partager avec les orateurs précédents l'appréciation pour l'excellente organisation de cette importante rencontre et en même temps de remercier chaleureusement les organisateurs et le Gouvernement français en particulier, pour leur remarquable hospitalité. Je voudrais également exprimer de vive voix mon plaisir de participer aux travaux de ce Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe lequel constitue en réalité le premier pour l'Albanie en tant qu'Etat membre du Conseil.

Il me serait difficile de poursuivre sans faire un bref exposé de ce qui s'est passé et de ce qui se passe à présent en Albanie.

Le soulèvement populaire du printemps de cette année, qui a dégénéré par la suite en un chaos sans précédent, entraînant de lourdes pertes humaines et matérielles dans de nombreux domaines, démontre que la construction démocratique du pays, vivement souhaitée par la population, ne peut être fondée sur des demi-valeurs et ne tolère pas de dérogations. L'effondrement presque total de l'Etat a prouvé qu'une transition vers la démocratie et la société libre est difficile et longue mais elle peut aboutir à l'échec si les règles du jeu démocratique ne sont pas respectées, si les institutions mises en place à cette fin ne le garantissent pas. Cela est une leçon importante pour toute la classe politique de mon pays.

A l'issue des élections de juin 1997 une page de notre histoire a été tournée et je profite de l'occasion pour remercier tous les pays et les organisations internationales, lesquels avec leur aide et présence sur le terrain, sous des formes différentes, ont sensiblement contribué à ce que le pays retrouve la juste voie du développement. Une importante solidarité internationale s'est mise en place pour venir en aide à un membre de cette communauté – le Conseil de l'Europe y apportant une contribution précieuse – et nous en sommes profondément reconnaissants.

En l'espace de deux mois de gouvernement, une nouvelle philosophie des relations politiques intra-albanaises a été initiée, non sans difficulté, dans la vie parlementaire et institutionnelle, ce qui a reçu mon plein soutien.

Je pense qu'il est temps pour la classe politique albanaise de comprendre que la démocratie nécessite la contribution de tous, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition, et je serai ferme dans mes efforts, dans le cadre de mes compétences constitutionnelles, pour aider à mettre sur pied une société basée sur l'Etat de droit, où les libertés fondamentales, les droits de l'homme et des minorités sont respectés.

Il est dans mon intention de prendre toutes les mesures et de fournir toute mon aide au processus de réconciliation nationale, si important pour l'avenir démocratique du pays. Il en est de même pour la rédaction et l'adoption de la Constitution, dont le processus a récemment commencé, et qui constitue un pas essentiel pour l'avenir du pays et de sa société. Certes, tout cela n'est pas chose facile lorsqu'il s'agit d'un pays sans tradition aucune de la démocratie cultivée et dans un pays qui demeure toujours économiquement le plus pauvre d'Europe. Néanmoins, nous sommes engagés dans la bonne voie et sommes prêts à conjuguer nos efforts avec tous ceux qui généreusement souhaitent nous soutenir dans cette entreprise. M'adressant à une audience qui perçoit avec toutes les nuances la soudaine accélération du temps européen, je vous invite à coopérer de même pour l'accélération du temps albanais, en Albanie, à Kosovo ou partout où vivent les Albanais.

L'élargissement considérable de notre Organisation durant ces dernières années a, de façon évidente, agrandi l'espace de la sécurité démocratique sur le continent. Cela a également aidé l'Organisation à mettre en place un nouveau mode de travail conformément aux besoins des réformes dans les différentes sociétés post-communistes. Il n'est certes pas difficile de remarquer l'impact très positif de l'Organisation et son patrimoine dans de nombreux domaines de l'activité humaine dans le développement de la société par l'introduction d'un rapport de plus en plus proche entre l'Etat et l'individu, dans le respect des droits de l'homme, la lutte contre l'exclusion, l'intolérance, la xénophobie et le racisme.

Nous sommes réunis aujourd'hui au sein de la plus grande Organisation paneuropéenne afin de mieux identifier notre action commune vers le renforcement de la société démocratique dans les pays membres, la consolidation de l'Etat de droit, la défense et la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la cohésion sociale, le renforcement du patrimoine européen tout en respectant la diversité culturelle. Nous nous félicitons de la perspective ouverte pour la mise en oeuvre l'an prochain de la nouvelle Cour unique des Droits de l'Homme. Ce développement important constituera une nouvelle réussite en matière des droits de l'homme, laquelle doit être la seule "idéologie" de notre société. Dans ce domaine, nous nous sommes engagés à créer à Tirana le bureau de l'Ombudsman. C'est avec plaisir que je constate aussi que récemment le gouvernement en collaboration avec d'autres institutions s'est engagé à institutionnaliser une coopération avec les ONG en vue d'instaurer un dialogue ouvert sur les questions d'intérêt commun.

Le Plan d'Action que nous allons adopter est un engagement ambitieux, reflétant en même temps les priorités et la voie de développement dans l'avenir. Sa mise en oeuvre nécessite premièrement la participation de tous les Etats membres. Elle demande aussi une coopération étroite entre les organismes du Conseil d'une part et, entre le Conseil lui-même et l'OSCE, et l'Union européenne d'autre part. L'exemple des sociétés développées à tradition démocratique témoigne que la démocratie est un long processus et qu'elle ne peut être établie et devenir effective que lorsque les conditions économiques et sociales sont réunies. D'où l'intérêt et l'importance d'unir nos efforts, de concerter nos actions pour aboutir à une harmonisation démocratique la plus large possible."

M. FORNÉ MOLNÉ, Chef du Gouvernement d'Andorre, fait la déclaration suivante :

" La Principauté d'Andorre participe pour la première fois à un Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, puisque durant le précédent, notre pays était en train d'accomplir les étapes nécessaires pour devenir un membre de cette vénérable Organisation. Je me félicite que ce Sommet soit célébré tout juste quatre ans après celui de Vienne, ce qui nous oblige à faire un bilan de ces années intenses, riches et passionnantes.

Le contexte européen a profondément été remanié, aussi bien du point de vue géographique, que politique, économique ou social. Les moments historiques que nous avons vécus pendant cette période sont les preuves tangibles de la dynamique et de la capacité d'adaptation des sociétés européennes.

Le Conseil de l'Europe a su encourager ce phénomène et la Principauté d'Andorre, comme j'ai eu l'occasion de l'affirmer il y a de cela un an devant l'Assemblée parlementaire, en a été à la fois le témoin et l'acteur.

L'Organisation a mis en place un ample réseau de conseil et d'expertise en matière de droit social, de droit constitutionnel, de droit public ou privé, afin de doter d'un cadre légal la nouvelle société européenne plus libre et plus tolérante.

Depuis sa création, au lendemain de la deuxième Guerre mondiale, le Conseil de l'Europe s'est structuré petit à petit autour de la Règle de Droit, avec la ferme volonté de stopper toute tentation belliqueuse des nations européennes.

Ce trésor est l'axe essentiel que doit développer l'Organisation, afin d'apporter l'aide nécessaire aux sociétés qui se reconstruisent ou à celles qui cherchent de nouvelles idées et des normes innovatrices pour demeurer au service de leurs citoyens.

Le droit est l'essence de la vitalité et de la reconnaissance internationale de cette Organisation. Le défi actuel est de donner force morale et juridique aux engagements qui émanent des Conventions en vigueur. Un pays tel que la Principauté d'Andorre, avec une tradition de paix séculaire, ne peut que se féliciter de l'importance du Droit face aux armes. Ainsi, c'est un honneur que de pouvoir répondre à l'invitation qu'a fait hier notre Co-prince M. Jacques CHIRAC et de dire que la Principauté d'Andorre signera la Déclaration de suppression des mines anti-personnel, tout en attendant que leur élimination se fasse sans aucune réserve "mentale" ni d'aucune autre sorte.

Tous les orateurs qui m'ont précédé ont fait un bilan des réalités positives si diverses et à portée de main des Européens. Il est inutile que je présente un nouvel inventaire. Mais il y a une réflexion qui s'impose : pouvons-nous être certains que l'indéniable amélioration des conditions de vie et des droits de la personne soit perçue clairement par nos citoyens ?

Chacun d'entre nous devrait analyser très lucidement la situation de son pays pour vérifier que ceux qui nous donnent le mandat démocratique de les représenter réalisent ce que signifie le fait d'appartenir au continent européen, à l'Europe le berceau de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Car, lorsque nous serons rentrés chez nous, nous continuerons à recevoir les images du tort que représente pour la population civile le terrorisme aveugle des fanatiques. Les massacres quotidiens et sauvages en Algérie par exemple laissent indifférents les plus puissants, alors que de jeunes étudiants, pleins d'espoirs et de confiance, sont humiliés et meurent, comme ce fut le cas il y a quelques jours dans un autocar, pour le seul fait d'être étudiants. Ils terrorisent les femmes qui dans leur entourage étaient à l'avant-garde de la lutte pour l'égalité. Cela se passe tout près, à peine un bras de mer de 13 kilomètres nous sépare de cette violence. Cela suffit-il pour l'oublier ? Est-ce que nous avons la conscience tranquille ?

Berceau de la démocratie, respect des droits de l'homme. Oui, mais bien près de nos communautés fortunées que se passe-t-il ? Pouvons-nous nous permettre de laisser croître le fossé entre ceux qui peuvent faire respecter les droits de la personne et ceux qui ne peuvent même pas imposer le droit le plus fondamental, celui de vivre en paix, le droit des enfants à espérer une vie digne et une éducation ?

De par son histoire et le hasard de ses Institutions, la Principauté d'Andorre possède une structure permettant une liaison fluide entre ceux qui administrent l'Etat et les citoyens ; ceci maintient un dialogue permanent et très bénéfique pour la vie démocratique.

A présent que les nouvelles formes d'Etat décentralisés gagnent de l'importance en Andorre nous pouvons dire que dans un territoire plus petit qu'une province ou qu'un département, il existe sept administrations locales avec une grande autonomie de moyens. Le nombre de citoyens électeurs est semblable à celui qui existait dans les antiques "polis" grecques. Le débat politique est dans la rue, dans tous les endroits où se trouvent deux personnes ou plus. Et il s'exprime de la façon la plus libre et dans notre langue, la même que parlent depuis des siècles nos ancêtres.

Pendant ces deux jours, nous avons entendu, à cette tribune, parler de l'importance des langues qui ont une grande importance mondiale et c'est logique qu'il en soit ainsi. Mais alors que les langues les plus répandues commencèrent par être petites, toutes les langues qui forment la grande richesse de la mosaïque culturelle européenne doivent continuer à être défendues parce que l'histoire de l'humanité n'est pas celle de ce siècle, ni celle du suivant : il faut croire qu'elle durera quelques millénaires. Et lorsqu'une langue comme le catalan a vécu et prospéré pendant presque un millénaire, le nombre de personnes qui la parlent n'est pas le seul critère de sa grandeur.

Et précisément maintenant, alors que les nouvelles technologies permettent de partager des idées, des connaissances, des enseignements et du travail partout de façon immédiate, et nous donnent les bases de l'ouverture d'esprit le plus grand qu'ait pu atteindre l'humanité, plus que jamais, il ne doit se fermer aucune porte technologique, physique, mentale ou étatique à ceux qui ont la fierté légitime d'être petits, d'avoir une organisation étatique à mesure humaine, ou à ceux qui vivent dans des petits Etats comme le nôtre, où nous partageons la possibilité de travailler avec tous ceux que nous accueillons et avons accueilli pendant de nombreuses décennies. Nous n'avons jamais eu l'égoïsme de nous renfermer et ce bien de plus en plus prisé, le travail, nous l'avons partagé et beaucoup réparti, au bénéfice d'une population venue des pays voisins, et qui a multiplié par six le nombre de nos habitats d'Andorre en un demi-siècle à peine.

Cette Organisation peut continuer à être un forum de débats où les Européens trouvent une voie pour échanger, avec la meilleure des intentions, nos expériences et exprimer notre meilleure rhétorique pour énoncer des bons principes, parfois difficiles à réaliser. Nous pouvons au contraire démontrer sa capacité réelle à créer une Europe avant-gardiste dans la défense de nos valeurs et des droits les plus fondamentaux et pas seulement à l'intérieur de nos frontières.

Mais cela demande une audace certaine et une ferme volonté d'action, et effectivement, peut-être bien, qu'après ce deuxième Sommet, à la lumière du Plan d'Action que nous adopterons, le Conseil de l'Europe pourra aspirer à une renaissance.

Espérons donc, que cet essor sera pris avec l'imagination suffisante pour sortir de la lourde routine quotidienne des grandes administrations. Nous sommes conscients de l'intense effort de collaboration et de volonté réelle que cela représente pour les gouvernements des Etats membres. Ce ne sera pas facile parce que, en tant qu'Européens, nous sommes formalistes et sceptiques vis-à-vis de l'agilité, la souplesse, mais il faut y croire pour défendre nos valeurs et idéaux humains partout dans le monde.

Messieurs et Mesdames, œuvrons pour que le Conseil de l'Europe revive pleinement."

M. KLESTIL, Président Fédéral de la République d'Autriche, fait la déclaration suivante:

“Permettez-moi tout d'abord de remercier le Président de la République française pour son invitation à Strasbourg et pour l'excellente organisation de ce deuxième Sommet du Conseil de l'Europe.

L'Autriche, qui a accueilli le premier Sommet à Vienne, prend acte avec satisfaction les progrès réalisés au cours de ces quatre années; le mandat que nous nous étions alors fixé a été en grande partie rempli.

Pour la première fois, il existe en matière de protection des minorités nationales un accord contraignant, dont l'entrée en vigueur interviendra d'ici peu. Il s'agit, à mon sens, d'une avancée historique du Conseil de l'Europe; elle contribuera de façon significative, surtout dans les nouveaux Etats membres, à l'édification d'une Europe pacifique.

La mise en place de la Cour unique des droits de l'homme, qui deviendra l'autorité judiciaire suprême garante des droits et libertés fondamentales de huit cents millions d'Européens, est l'aboutissement des efforts déployés depuis des décennies par le Conseil de l'Europe dans ce domaine fondamental de ses activités.

Il nous faut également saluer comme une brillante réussite le travail de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, créée lors du Sommet de Vienne. Souhaitons que cet organisme saura créer, en collaboration avec l'Observatoire de l'Union européenne, établi à Vienne, les conditions nécessaires pour donner un sentiment de sécurité et de bien-être à tous les Européens, quelles que soient leurs origines ou leurs convictions religieuses ou politiques.

A la suite des bouleversements qu'a connus l'Europe, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le renforcement de la démocratie et la consolidation de l'Etat de droit demeurent pour le Conseil de l'Europe des objectifs prioritaires; ils touchent aux valeurs spirituelles qui constituent l'héritage commun de nos peuples.

L'Autriche a consacré son énergie et sa conviction à poursuivre sans relâche ces objectifs primordiaux. Cette vision a profondément inspiré les deux Secrétaires Généraux autrichiens du Conseil de l'Europe ainsi que les représentants de l'Autriche à l'Assemblée parlementaire. Elle triomphe aujourd'hui de façon éclatante dans la conscience démocratique de l'Europe.

En accueillant de nouveaux membres d'Europe centrale et orientale, et notamment la Russie, le Conseil de l'Europe a atteint une véritable dimension paneuropéenne. Cet élargissement rapide constitue certainement le plus grand défi de son histoire. Ce qui est en jeu ici, c'est une victoire définitive sur la division de l'Europe et la création d'un espace commun de droits et de valeurs qui couvre l'ensemble du continent.

La tâche est ardue si nous voulons amener à ce niveau l'ensemble des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale et éliminer les quelques vides qui subsistent sur la carte du Conseil de l'Europe.

Il convient d'accorder une attention particulière au droit des réfugiés et des exilés de l'ex-Yougoslavie à réintégrer leurs régions d'origine.

Cette réunion au sommet, Monsieur le Président, se tient à un moment où toutes les grandes institutions européennes réfléchissent sur leur mission et sur les modalités de leur coopération au sein d'une nouvelle Europe unie. Nous devons donc nous interroger tout spécialement sur la place originale et essentielle qui revient au Conseil de l'Europe dans cette architecture future.

Aujourd'hui, deux fonctions précises me semblent particulièrement adaptées au Conseil de l'Europe; elles correspondent d'ailleurs tout à la fois aux objectifs de l'Organisation et à l'étendue du territoire qu'elle recouvre.

Comme toujours, notre Organisation reste le forum idéal où se retrouvent les Etats européens qui s'identifient aux grands acquis de la démocratie et partagent de mêmes valeurs spirituelles et culturelles, tout en veillant collectivement à leur préservation. Pour nous, elle reste et restera le gardien de la civilisation européenne.

Elle constitue en outre l'institution la plus qualifiée pour aborder les grands problèmes éthiques qu'a fait naître l'évolution mouvementée de la science et de la recherche, de l'économie et de la société. Je fais allusion notamment aux difficiles questions que posent le génie génétique, la protection de la diversité culturelle de l'Europe, l'accroissement de la liberté, la responsabilité des médias et le renforcement de la cohésion sociale dans nos pays.

L'Autriche soutient le Plan d'Action élaboré à l'occasion de ce Sommet. Elle coopérera activement à sa mise en place, convaincue qu'aujourd'hui et pour les générations futures le Conseil de l'Europe restera pour tous les peuples européens le garant indéfectible de la stabilité, de la sécurité démocratique et du respect des droits de l'homme."

M. DEHAENE, Premier Ministre de la Belgique, fait la déclaration suivante :

“ Je tiens d'abord à adresser mes plus vifs remerciements au Président de la République française et au Gouvernement français, tant pour l'accueil qu'ils nous ont réservé que pour l'organisation du Sommet lui-même.

Quatre ans après Vienne, il était en effet déjà utile d'examiner les progrès accomplis et de déterminer ce que notre Organisation devrait entreprendre dans les années à venir pour consolider, partout sur notre continent, la démocratie et veiller à un respect toujours plus contraignant de la primauté de la règle de droit.

A cet égard, la mise en place de la nouvelle Cour permanente des Droits de l'Homme est un événement historique et un pas important vers une Cour européenne de nature constitutionnelle couvrant bientôt le plus vaste espace juridique dans le monde.

Je tiens à saluer l'initiative prise par la Finlande de proposer la création, au sein du Conseil de l'Europe, d'un poste de Commissaire aux Droits de l'Homme. La Belgique soutient cette proposition et souhaite que le Comité des Ministres soit chargé d'en examiner les modalités à la lumière du fonctionnement de la nouvelle Cour unique.

L'adoption formelle des principes directeurs de lutte contre la corruption constituera un des aboutissements importants de notre réunion. Le rôle du Conseil de l'Europe consiste maintenant à finaliser le plus rapidement possible un accord partiel et élargi, qui prévoit un mécanisme de suivi souple et efficace pour veiller à la mise en œuvre effective de ces engagements, ainsi que des autres instruments qui seront élaborés en matière de lutte contre la corruption. La Belgique considère que l'aboutissement prochain d'une convention pénale

en la matière constituera la clé de voûte pour développer davantage l'approche multidisciplinaire à cet égard.

Dans ce contexte, ainsi que dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité en général, mon pays estime indispensable que le Comité des Ministres prenne les mesures nécessaires visant à l'adaptation des conventions européennes existantes dans le domaine de la coopération judiciaire pénale, aux besoins de la lutte contre certaines formes modernes de la criminalité, telles que la criminalité organisée et la criminalité liée aux nouvelles technologies de l'information.

Pour mon pays, deux autres domaines revêtent une importance capitale: je veux parler de la protection des enfants et de la lutte contre le racisme et l'intolérance.

Arrêtons-nous un instant à la protection des enfants. De multiples initiatives ont été prises ces dernières années au sein d'un grand nombre de fora internationaux pour ériger en infraction pénale les comportements liés à l'exploitation sexuelle des enfants, ou encore en vue d'élaborer des règles contraignantes visant l'interdiction du travail des enfants.

La Belgique s'est d'ailleurs trouvée être l'initiatrice de plusieurs de ces initiatives. C'est là une des raisons pour lesquelles mon pays souhaite que le Conseil de l'Europe soit chargé d'un mandat précis en la matière.

S'il est évident que la problématique de la protection de l'enfance doit faire l'objet d'une approche multidisciplinaire, je pense qu'à l'heure actuelle, la priorité doit être donnée au renforcement des mesures répressives et à l'intensification de la coopération internationale dans tous les domaines qui touchent à la protection de l'enfance. C'est d'ailleurs dans le cadre du suivi du congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants, qui s'est tenu à Stockholm l'année dernière, que mon pays a fait des propositions au Comité des Ministres, propositions qui s'articulent autour de trois axes: réévaluation des législations nationales en vue d'élaborer des normes communes de protection des enfants; renforcement des législations nationales protectrices de l'enfance, notamment dans un but préventif; et, enfin, développement de la coopération judiciaire entre les Etats membres en vue de rendre plus efficace la lutte contre les réseaux criminels exploitant les enfants.

J'ai la ferme conviction que le Conseil de l'Europe, en coopération avec d'autres organisations internationales, doit pouvoir parvenir rapidement à présenter aux Etats membres les résultats concrets de ses travaux et à entamer ensuite, dans le cadre d'une approche multidisciplinaire, l'étude des mesures de caractère social, de politique familiale et autres qui compléteront utilement le cadre pénal déjà défini.

J'aimerais lancer un appel pour que le Conseil aborde de manière plus vigoureuse que par le passé le problème de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance.

Le combat contre la xénophobie et le racisme constitue depuis longtemps l'une des préoccupations majeures du Conseil de l'Europe et malgré l'apport par ailleurs très valable de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, la Belgique estime que notre Organisation doit aller bien au-delà de ce qui a été réalisé à ce jour et bien plus rapidement. Ne devrait-on pas penser par exemple à tirer des conclusions opérationnelles des différents rapports par pays en vue de les couler dans un instrument juridique? Il est à mes yeux évident qu'au niveau de bien des aspects de cette lutte contre le racisme et la xénophobie, une

coopération plus étroite est possible avec l'Union européenne et qu'elle doit être établie au profit de tous les pays membres de notre Organisation.

J'aborde enfin le domaine, critique entre tous, de la cohésion sociale. Critique parce que l'absence de cohésion sociale risque de créer en Europe des divisions entre l'est et l'ouest, ou encore entre le nord et le sud, ce que, bien évidemment, nous ne voulons pas. Je constate en effet que pour un grand nombre de raisons, dont le chômage, des tensions sociales se font jour en Europe qui peuvent mener à des inégalités sociales grandissantes et surtout à une exclusion sociale de plus en plus importante.

Cette fragmentation sociale peut à la longue mettre en danger la cohésion de la société et renforcer des courants de pensée et des actions extrémistes ou totalitaires. Pour la Belgique, l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la cohésion sociale revêt dès lors un caractère prioritaire.

Si j'appelle de mes vœux que la Charte sociale et la Charte sociale révisée soient signées et ratifiées par le plus grand nombre possible d'Etats membres, je considère que ces ratifications ne constituent, vu les défis auxquels le continent européen doit faire face, qu'un premier pas dans la bonne direction.

Le Traité d'Amsterdam devrait signifier un tournant de l'Union européenne dans son action dans le domaine social. Une procédure de coordination des politiques en matière d'emploi a été mise au point et sera mise en pratique lors d'un prochain Conseil européen extraordinaire sur l'emploi. En outre, le Protocole social est non seulement intégré dans le Traité, mais également renforcé sur un certain nombre de points, en premier lieu par une référence explicite à la Charte Européenne de Turin, ensuite par un élargissement à la lutte contre l'exclusion.

A l'instar de cette action renforcée de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe doit se doter d'un organe à caractère politique qui serait en mesure de définir les sujets autour desquels la coopération intergouvernementale pourrait se développer et donner en temps utile les impulsions nécessaires pour ce faire. Or, il m'apparaît que ces sujets sont légion et comprennent entre autres le travail et la protection des enfants, la lutte contre l'exclusion sociale, et tant d'autres énumérés notamment par l'Assemblée parlementaire.

J'aurais souhaité pouvoir m'étendre sur d'autres thèmes mais les limites de temps qui me sont imparties ne me permettront pas de les aborder.

La Belgique estime que le rôle du Conseil de l'Europe et de son Assemblée est très loin d'être joué et que de multiples tâches les attendent, visant à augmenter les acquis de notre Organisation. J'exprime l'espoir que ce Sommet ait pu contribuer à les définir.

La Belgique qui a toujours été en première ligne pour l'interdiction des mines antipersonnel, se réjouit de l'attribution du prix Nobel et espère que cela invitera tous les membres du Conseil de l'Europe à signer le Traité d'interdiction totale à Ottawa."

M. STOYANOV, Président de la République de Bulgarie, fait la déclaration suivante:

“J'aimerais en premier lieu remercier le Président Chirac pour cette invitation à participer au deuxième Sommet du Conseil de l'Europe.

Il est remarquable et significatif que la quasi-totalité des Etats européens soient réunis ici pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation la plus ancienne de notre continent. Il est vrai que le Conseil de l'Europe s'est montré digne de son nom, faisant la démonstration de son universalité européenne jusqu'au Sommet qui nous rassemble aujourd'hui.

Il y a quatre ans, le Sommet de Vienne définissait la mission de notre Organisation dans le nouveau contexte européen par la notion de "sécurité démocratique". Aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec satisfaction que le Conseil de l'Europe a rempli son mandat, tout en étant conscients des progrès qu'il nous reste à accomplir.

Le présent Sommet s'est donné pour objectif de définir la stratégie de la culture démocratique européenne pour le XXI^e siècle. C'est un objectif ambitieux, plus exigeant et d'une portée plus importante parce que les "réformes de l'esprit" demandent plus de temps et de détermination que les réformes politiques et économiques. Dans les Etats postcommunistes, nous en avons fait la rude expérience.

La Bulgarie a été l'un des premiers pays d'Europe de l'Est à adhérer au Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, j'estime que nous avons amplement fait la démonstration de notre appartenance à la famille des démocraties européennes.

Nous sommes déterminés à mener à terme les réformes dont l'aboutissement logique sera l'intégration complète de notre pays à l'Union européenne et à l'Otan. Il s'agit d'un choix définitif de modèle de civilisation, animé par des motivations profondes.

Nous nous sommes efforcés de compenser le déficit historique de confiance dont souffrait la région des Balkans en dépassant les stéréotypes hérités de l'Histoire, en dynamisant la coopération bilatérale et multilatérale et en construisant de nouvelles formes de sécurité régionale.

Mes visites à Athènes et Ankara, le sommet trilatéral des Présidents de Bulgarie, de Roumanie et de Turquie, et la réunion des ministres de la Défense des pays de l'Europe du Sud-Est, tenue la semaine dernière dans mon pays, ainsi que la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères de Bulgarie, Roumanie et Grèce à Sinai, témoignent du type de relations qui commencent à s'instaurer dans notre région.

Après l'effondrement du régime communiste, la Bulgarie a concentré son attention sur le développement durable et irréversible de la démocratie et de la protection des droits de l'homme. Nous avons réussi à établir la stabilité et la tolérance dans les relations sociales interethniques et interconfessionnelles.

Aujourd'hui, les représentants des groupes minoritaires jouent un rôle actif à tous les niveaux de gouvernement; certains sont même députés. Jeudi dernier, j'ai signé au nom de la Bulgarie la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Je l'ai fait sans hésitation et en étant parfaitement conscient que l'organisation juridique de la Bulgarie dans ce domaine avait déjà atteint les critères fixés par la Convention.

Ces dernières années, la Bulgarie, à l'image d'autres pays d'Europe centrale et orientale, a été confrontée à des problèmes sociaux de grande envergure. L'exécutif bulgare s'est désormais fixé comme priorités l'augmentation du niveau de vie de la population et la lutte efficace contre le crime organisé et la corruption. Malheureusement, l'intégration progresse plus rapidement dans le domaine de la criminalité que dans celui de l'Europe. Nous sommes convaincus que la

réussite passe obligatoirement par des actions communes, dans la mesure où ces fléaux constituent des menaces directes pour la sécurité et la prospérité, non seulement dans les jeunes démocraties mais dans l'Europe tout entière.

Nous croyons en la nécessité de sensibiliser le public à l'unité et à l'indivisibilité des droits et des responsabilités du citoyen. Opposer ces deux éléments ou ignorer l'un des deux volets aboutit aux maux les plus dangereux de la société démocratique: corruption, crime organisé, blanchiment de l'argent, voire terrorisme et trafic de stupéfiants. Nous pensons que le Conseil de l'Europe devrait se doter d'un instrument efficace, situé au point de rencontre entre l'éthique et le droit et destiné à promouvoir l'unité des droits et des devoirs des citoyens. Jusqu'à la suppression du rideau de fer, les sociétés de l'Europe de l'Est ont surtout connu des obligations. Aujourd'hui, nous devons combattre l'illusion selon laquelle nous n'aurions plus que des droits.

J'aimerais rappeler le conseil que donnait à ses concitoyens l'éminent constitutionnaliste bulgare Stêfen Belamezov, il y a plus de soixante ans: "N'oublie pas, cher citoyen, le profond respect, et même l'amour, que je porte à tes droits et libertés. Rappelle-toi au prix de quels efforts, de quelles luttes et de quelles souffrances ils ont été acquis, et souviens-toi qu'ils t'appartiennent! Personne ne peut te les reprendre. Mais tu dois les exercer. Sinon, chaque fois que tes droits seront restreints ou enfreints par les dirigeants ou du fait de ta négligence, tu perdras une chose qui ne peut être vue ni consommée, car elle n'est ni un bien, ni un travail; pourtant, cette chose est tout: c'est la conscience d'être une personne libre et un citoyen compétent."

L'une des autres missions primordiales du Conseil de l'Europe consiste à encourager le polycentrisme culturel tout en respectant le patrimoine culturel commun de l'Europe. Par exemple, notre Organisation pourrait créer des mécanismes fiables de protection des monuments culturels de tous les Etats européens, par la mise en place de remparts contre leur profanation, leur pillage et le trafic illégal d'objets culturels, en particulier de l'Est vers l'Ouest.

Aujourd'hui, nous partageons tous – politiciens, intellectuels et citoyens de notre continent – une responsabilité commune, celle de construire ensemble l'architecture politique et culturelle de l'Europe unie.

L'architecte de l'Europe doit se construire une vision de l'avenir, et la chérir dans son âme et dans son cœur, car comme le disait un grand auteur et architecte bulgare: "le mystère de l'avenir a plus de force que le secret du passé."

M. TUDJMAN, Président de la République de Croatie, fait la déclaration suivante:

"Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole, à l'occasion de ce Sommet du Conseil de l'Europe, en ma qualité de premier chef d'Etat de la Croatie indépendante et démocratique.

L'occasion m'est ainsi donnée de dire un mot de la Croatie et du peuple croate, qui est l'un des plus anciens de l'Europe occidentale. On peut dire en effet, avec une certaine fierté, que le peuple croate a profondément contribué à la défense et au développement de la civilisation de l'Europe occidentale. Il est donc difficile de prétendre que la Croatie a encore du chemin à faire pour se rapprocher de l'Europe.

L'Histoire se souvient des dirigeants croates, et des relations qu'ils ont entretenues depuis le VII^e siècle avec le pape, qui était à l'époque l'autorité internationale suprême. La Croatie a obtenu sa première reconnaissance internationale en 879. Elle s'est transformée en royaume en 925, et les dynasties nationales ont gouverné le pays jusqu'au XII^e siècle. Dans son histoire récente, la

Croatie a participé à diverses unions étatiques, au sein desquelles le peuple croate a préservé son individualité et son identité nationales, bien que parfois sous une forme réduite.

La Croatie a également préservé les attributs d'un royaume séparé au sein de la monarchie des Habsbourg, qui a, des siècles durant, intégré une grande partie de l'Europe.

Cette réalité est confirmée par la célèbre exclamation du vice-roi (ou Ban Erdödy) de Croatie – *Regnum regno non praescribit leges!* (Un royaume ne prescrit pas de lois à un royaume!) – prononcée lors de la session du parlement réuni à Buda en 1790. A l'évidence, cette question continue de se poser dans tous les systèmes actuels d'intégration.

L'histoire de la République croate de Dubrovnik témoigne clairement du fait que la Croatie est depuis toujours à la fois un pays d'Europe centrale et un pays méditerranéen.

La culture et l'art de la Renaissance ont également connu un bel essor dans toutes les autres cités de la côte adriatique.

Dans son histoire moderne, la Croatie a constamment évolué dans une atmosphère spirituelle marquée par l'humanisme et l'universalisme.

Au cours de la seconde guerre mondiale, c'est en Yougoslavie que s'est développé le mouvement antifasciste le plus puissant (dont le centre politique et militaire se trouvait en Croatie) sous la direction de Croates tels que J. Broz Tito, I. Ribar ou A. Hebrang.

La crise permanente qu'ont connue à la fois la Yougoslavie monarchiste et la Yougoslavie socialiste résulte avant tout des différences de civilisation entre les peuples à partir desquels le pays a été construit et maintenu de force après les deux guerres mondiales. La situation s'est gravement détériorée à la suite de la disparition de Tito de la scène politique, et la crise a atteint son paroxysme au moment de l'effondrement du système communiste, et de celui d'Etats européens multinationaux tels que la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique.

Au nom du nouveau gouvernement démocratique de Croatie, mis en place à la suite des premières élections pluripartites de 1990, j'ai personnellement proposé une solution à la crise yougoslave par la restructuration d'une communauté d'Etats sur une base confédérale.

Cette proposition a été rejetée.

La Croatie, puis la Bosnie-et-Herzégovine, ont subi l'agression de la Grande Serbie et de l'armée yougocommuniste, ainsi que la rébellion armée de la population serbe.

Après avoir essuyé de lourdes pertes humaines et matérielles, la Croatie est sortie victorieuse de la guerre qui lui avait été imposée.

En dépit des circonstances et des conséquences de la guerre, le gouvernement démocratique de Croatie a poursuivi la transformation de la vie sociale et économique, abandonnant le système socialiste en faveur de l'économie de marché et du système d'entreprise privée.

Le développement de la Croatie d'aujourd'hui est celui d'un pays moderne, fondé à la fois sur les traditions historiques du peuple croate et sur celles du monde démocratique moderne.

La Constitution croate assure à tous les citoyens la protection des droits de l'homme et celle des droits des minorités, conformément aux critères internationaux les plus rigoureux; les droits des minorités ethniques sont également garantis, mais selon des critères plus stricts encore que ceux appliqués dans de nombreux pays européens.

Par son appartenance à l'Europe centrale et à l'aire méditerranéenne, la Croatie est voisine des Balkans, où trois civilisations se mélangent et se confrontent. Consciente de sa position géopolitique et de son passé historique, la Croatie souhaite jouer un rôle actif et constructif dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans cette région.

La Croatie a normalisé ses relations et noué des rapports de coopération avec tous les pays de la région, en particulier dans le cadre de projets d'intérêt commun, mais elle ne recherche l'intégration qu'avec les pays d'Europe occidentale et centrale dont elle est proche sur les plans géopolitique et culturel.

Si nous comprenons que les circonstances de la guerre – bien qu'elles n'aient pas été le fait de la Croatie – puissent expliquer le caractère tardif de l'admission de la Croatie au sein des institutions européennes, aucun doute ne doit cependant subsister quant à l'appartenance naturelle de la Croatie à la communauté des Etats et des peuples de cette sphère culturelle.

En seulement un an, depuis son admission au Conseil de l'Europe, la Croatie a réalisé des progrès incontestables du point de vue du respect de ses engagements, en ratifiant notamment la quasi-totalité des conventions. Certes, nous savons qu'il nous reste beaucoup à faire. Toutefois, le peuple croate est déçu de la partialité et du parti pris avec lesquels on présente au monde la situation actuelle en Croatie démocratique.

A travers notre politique toujours active et constructive et par nos initiatives les plus récentes, nous avons confirmé notre engagement à renforcer le processus de paix et à parfaire la démocratisation de la vie nationale. Le Gouvernement croate a adopté un programme prévoyant le rapatriement des personnes déplacées, l'instauration de mesures de confiance pour favoriser la coexistence avec la minorité serbe, et la normalisation globale de la vie dans les régions touchées par la guerre.

La Croatie est la seule partie à coopérer activement avec le tribunal de La Haye. Elle joue pleinement son rôle dans l'application des accords de Dayton et de Washington afin de contribuer à la résolution définitive de la crise bosniaque.

En tant que pays démocratique, la Croatie souhaite également participer activement à la construction d'une société européenne fondée sur le respect des spécificités nationales et la diversité culturelle, et sur la cohésion démocratique et sociale. Ce sont des conditions *sine qua non* pour que chacun puisse vivre dignement et pour que s'instaure solidement la paix entre les nations et les Etats, conformément aux principes défendus par le Conseil de l'Europe et la Charte des Nations Unies.”

CINQUIEME SEANCE DE TRAVAIL

(Présidence : M. Martti AHTISAARI, Président de la République de Finlande)

M. CLERIDES, Président de la République de Chypre, fait la déclaration suivante:

"J'aimerais en premier lieu féliciter le Gouvernement français pour l'excellente organisation du sommet et remercier les Strasbourgeois pour leur chaleureuse hospitalité. Nous sommes rassemblés à Strasbourg, au siège de cette vénérable Organisation qui incarne non seulement la grande famille européenne réunifiée mais aussi les principales valeurs et les principaux espoirs auxquels l'ensemble de l'humanité aspire.

Le Conseil de l'Europe, la plus ancienne des organisations européennes, est toujours en première ligne pour la promotion des droits de l'homme, la consolidation des sociétés démocratiques et la défense de l'Etat de droit. Il doit sa spécificité au fait qu'il a su promouvoir ces valeurs dans la pratique et se doter des outils nécessaires pour répondre aux nouveaux défis lancés à nos sociétés au seuil du XXI^e siècle.

La Déclaration Finale et les décisions que nous sommes invités à adopter reflètent, par leur clarté, notre détermination à renforcer l'efficacité du Conseil de l'Europe et à rendre notre Organisation plus accessible et plus proche des citoyens.

A cet effet, la mise en place prochaine de la Cour européenne unique des droits de l'homme améliorera encore la qualité déjà élevée de notre système de protection des droits de l'homme. Grâce à la visibilité accrue de la Cour unique, les acquis du Conseil de l'Europe devraient devenir des références tangibles pour tous les acteurs de nos sociétés et encourager sans aucun doute le développement de la démocratie. Pour que le système de protection des droits de l'homme mis en place par le Conseil de l'Europe soit entièrement crédible, il est fondamental que les citoyens aient confiance en lui. En d'autres termes, il est essentiel que leurs droits et libertés soient garantis par une autorité judiciaire supranationale capable de leur offrir les recours appropriés au cas où les systèmes nationaux ne seraient pas en mesure de le faire. Ils doivent être assurés de l'existence à Strasbourg d'une instance tierce où leurs droits seront entendus.

Il est important de sensibiliser les citoyens de nos pays aux possibilités que leur offrent la nouvelle Cour et les autres organes de contrôle du Conseil de l'Europe afin de les aider à obtenir justice. La nouvelle Cour n'atteindra son objectif que si l'Organisation parvient à la faire largement connaître auprès des citoyens. Il est essentiel pour l'individu de connaître les droits issus de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de se familiariser avec les moyens mis à sa disposition par le Conseil.

L'organe du Conseil de l'Europe le plus apte à entreprendre cette mission d'information sera le nouveau Commissaire aux droits de l'homme. Nous nous joignons aux éminents orateurs qui nous ont précédé pour appuyer la création immédiate de cette institution qui sera notamment chargée d'aider les Etats membres à identifier et éliminer les défauts de leur législation et à se conformer aux critères du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme. Le Commissaire examinera également certaines plaintes individuelles qu'aucun autre organe du Conseil de l'Europe n'aurait compétence pour traiter.

Les débats d'aujourd'hui répondent également à une préoccupation fondamentale qui concerne la crédibilité du contrôle politique exercé par le Comité des Ministres sur le respect des obligations contractées par les Etats membres. Nous souhaitons vivement que le Comité des

Ministres ait un pouvoir d'intervention accru dans le cadre de son exercice de suivi et qu'il conçoive à cet effet, dans une perspective très concrète, des programmes destinés à aider les Etats à améliorer leur niveau de protection des droits de l'homme.

La survie de l'Organisation dépend de sa capacité à inciter et aider les gouvernements à modifier leurs politiques et leurs pratiques pour se conformer aux critères fixés par le Conseil de l'Europe. Cela n'annule pas pour autant la responsabilité de chaque Etat d'honorer ses engagements et de respecter les décisions du Conseil. En ce moment même sont commises dans certains Etats membres des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés qui sont une honte pour notre civilisation.

Le Conseil doit réagir sans délais en condamnant de telles situations et en proposant son aide pour y remédier.

Les bienfaits de l'adhésion à notre Organisation sont bien différents de ceux offerts par d'autres structures internationales. Ils reviennent à faire des idéaux démocratiques que nous venons d'évoquer des références quotidiennes pour les Européens. Cette démarche, proche du citoyen, entend faire bénéficier l'ensemble des acteurs sociaux des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Les décisions de ce Sommet portent également sur des questions qui touchent à la vie quotidienne de l'individu. En effet, nous engageons nos gouvernements et exhortons les organes du Conseil de l'Europe à s'attaquer à des problèmes tels que le racisme, l'exclusion sociale, la corruption et le crime organisé, l'abus de stupéfiants, les mauvais traitements infligés aux enfants et leur exploitation.

Nos décisions ont pour objectif d'atténuer les graves problèmes que connaissent nos sociétés et de renforcer la cohésion sociale. Le Fonds de développement social, riche d'une expérience accumulée au fil des ans, est appelé à renforcer sa vocation sociale et, ainsi, à contribuer à la bonne exécution de ces décisions.

L'efficacité des politiques et des décisions que nous adoptons aujourd'hui requiert la participation de l'Assemblée parlementaire – qui est à l'origine d'initiatives importantes. Leur succès au niveau local dépend beaucoup de l'activité infatigable déployée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Nous rendons hommage aux efforts qu'il a constamment consentis pour consolider la démocratie locale et améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines. Nous nous engageons à soutenir ces efforts.

En conclusion, le Conseil de l'Europe doit, pour remplir sa mission, continuer à travailler de concert avec l'Union européenne et l'OSCE, dans le cadre d'une relation étroite de complémentarité.

Il ne fait aucun doute que le Conseil de l'Europe joue un rôle primordial dans la mise en place de liens indestructibles qui soudent l'union de notre grande famille européenne. N'oublions pas que la protection de notre héritage européen commun et le respect de la diversité culturelle sont les piliers de notre avenir européen commun."

M. HAVEL, Président de la République Tchèque, fait la déclaration suivante :

"Au soir d'un siècle particulièrement dramatique nous avons à célébrer le 50e anniversaire de la naissance du Conseil de l'Europe. Je n'ai nullement l'intention de me livrer à un bilan ou de porter un jugement sur ses activités. J'aimerais tout simplement rappeler comment la République tchèque perçoit aujourd'hui le Conseil de l'Europe, ainsi que son rôle et sa mission en son sein.

Depuis la fin de la guerre froide, bon nombre d'organisations internationales connaissent une période de mutations profondes. Celles qui, de par leur vocation et leur composition, se calquaient sur l'Europe divisée dans le cadre du monde bipolaire, ont été surprises par les changements des dernières années comme si elles n'étaient pas suffisamment bien préparées à assumer les tâches et les défis nouveaux.

Tel n'est pas le cas du Conseil de l'Europe, bien qu'il ait dû s'interroger sur sa nouvelle identité. Au début de la décennie actuelle, il était évident qu'une codification minutieuse de la protection des droits de l'homme dans le système conventionnel du Conseil de l'Europe pouvait aussi être utilisée dans la législation et dans la vie quotidienne des démocraties nouvelles ou réétablies d'Europe centrale et orientale. Il était certainement judicieux que les conditions d'admission au Conseil de l'Europe, bien précises et facilement contrôlables, aient été formulées comme un impératif. Les efforts des pays ayant posé leur candidature au Conseil de l'Europe ont, à eux seuls, régulièrement engendré de nombreux changements en matière de droits de l'homme et de démocratie dans les législations nationales. Dès sa création, le Conseil de l'Europe est devenu le "gardien des valeurs" sur lesquelles repose l'Europe démocratique d'après-guerre, contribuant même à leur formulation. Il considérait la mise en place, la perception et la protection de ces valeurs comme un processus interactif, comme une élévation permanente des normes recommandées et ce, même dans les domaines qui ne figuraient pas toujours en tête des priorités, comme les droits des minorités, la protection de l'environnement ou les violences lors des événements sportifs. Il faut systématiquement veiller à ce que les valeurs et les principes partagés soient rigoureusement appliqués par les pays membres, mais aussi par les pays candidats.

En matière de droits de l'homme, d'établissement de la démocratie, de l'Etat de droit, de la culture et de l'éducation et de leur protection, le Conseil de l'Europe est devenu, au fil des années, partie intégrante et moteur de la construction de l'Europe. Bien que ses institutions ne soient pas directement liées à celles de l'Union européenne, nul n'ignore les attaches profondes qui les rapprochent. Ainsi, ne faut-il pas s'étonner que les pays d'Europe centrale et orientale, affranchis du joug communiste, considèrent le Conseil de l'Europe comme une importante étape sur le chemin les conduisant vers d'autres structures européennes. Mon pays ne fait pas exception. Les plus de sept ans d'édification de la démocratie et de l'Etat de droit auraient été bien plus complexes sans le soutien du système conventionnel du Conseil de l'Europe, de ses organes chargés de photographier la situation, tel un miroir utile, ou encore de ses efforts visant à identifier tout manquement partiel ou objectif. Nous sommes parfois témoins d'une réaction d'opposition ou d'irritation lorsque des critiques sont formulées envers un pays; à long terme, ces critiques s'avèrent souvent utiles et profitables. Bien sûr, ceci vaut aussi pour la République tchèque.

Dans le cadre plus vaste de la construction européenne nous percevons le Conseil de l'Europe comme un point unique et irremplaçable d'ancrage de valeurs, étroitement attaché à ce processus. Il nous aide à cultiver la conscience de la signification fondamentale des transformations sociales qui se déroulent dans notre pays. Sans cette prise de conscience des valeurs, notre intégration dans les institutions économiques et sécuritaires de l'Europe démocratique n'aurait qu'une signification technique et manquerait d' "esprit européen". Aucun texte fondamental du Conseil de l'Europe n'a encore jamais été entièrement appliqué, tant les épouvantails du passé savent se revêtir d'habits neufs et seyants. Il s'agit pourtant toujours des mêmes problèmes: manque de tolérance envers autrui, xénophobie, haine raciale, absence du sentiment de solidarité, de cohésion élémentaire entre les hommes.

Le problème de la fracture sociale est un des grands sujets de cette rencontre. Je vous en prie, ne pensons pas la solidarité seulement en termes de mécanismes, aussi importants et efficaces soient-ils, essayons de revenir à ses sources! Le genre humain a toujours été cimenté par un espoir partagé, par un regard projeté à la fois en avant et vers le haut. Il ne faut pas transmettre entre les mains des générations futures une Europe égoïste, aveugle et sourde devant les besoins des autres, une Europe à mentalité de forteresse et qui néglige les problèmes sociaux, une Europe qui se dirige irrésistiblement vers le précipice. J'espère que la pensée et les actes de la tradition européenne nous ignifugeront suffisamment contre cette vision d'enfer. Essayons donc de revaloriser l'héritage européen, y compris en ce sens. ”

M. KOK, Premier Ministre des Pays-Bas, fait la déclaration suivante:

"Je souhaite faire part de ma gratitude à nos hôtes français et les féliciter pour leur initiative d'avoir organisé ce deuxième Sommet.

A quelques rares exceptions près, c'est toute l'Europe qui est réunie dans cette salle historique qui forme le cœur de la démocratie européenne. De nombreux orateurs ont évoqué les changements qu'a traversés notre continent ces dernières années. Mais il est clair que ce processus de mutation politique, économique et sociale va se poursuivre au siècle prochain. Sans doute même va-t-il s'accélérer.

Ce Sommet nous oblige à nous pencher sur l'avenir de l'architecture européenne en général et sur le rôle du Conseil de l'Europe en particulier. A mon sens, le Plan d'Action et la Déclaration Finale indiquent clairement la voie à suivre.

Mon intervention portera essentiellement sur la structure de la coopération. L'Europe de l'après-guerre a vu apparaître plusieurs organisations axées sur la coopération ou l'intégration intergouvernementales, et le Conseil de l'Europe est à l'origine de leur création. L'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sont apparues chacune en son temps, et chacune possède ses caractéristiques et ses capacités propres. L'Histoire a déterminé leur raison d'être et leur objectif.

L'année 1989 a marqué le début d'un changement politique dont les conséquences ne se reflètent pas encore dans la véritable structure multilatérale de l'Europe. Toutes les organisations ont évolué sous forme d'entités distinctes aux responsabilités clairement définies. Elles sont aujourd'hui appelées à relever des défis comparables, avec cette double mission de s'élargir sans perdre leurs acquis. Et elles sont de plus en plus confrontées aux mêmes problèmes.

Conjointement, elles sont responsables du développement d'une Europe démocratique, sûre et prospère, et doivent tirer le meilleur parti de leurs capacités et de leurs qualités respectives. L'Europe est bien servie lorsque ses différentes organisations partagent les devoirs, évitent l'écueil des doubles emplois et agissent en synergie, en particulier dans leurs relations avec les nouveaux Etats membres. Dès 1989, nous avons mis sur pied les réunions dites quadripartites entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Nous avons conclu des accords visant à éviter les chevauchements d'activités et lancé des actions communes. Les programmes d'assistance du Conseil de l'Europe aux nouveaux Etats membres, cofinancés par l'Union européenne, apportent la preuve de la synergie qui existe entre les deux organisations. Il importe d'engager une réflexion approfondie sur la structure future de la coopération européenne, une structure qui doit tisser des liens étroits entre l'excellent travail du Conseil de l'Europe et celui de l'OSCE.

L'appartenance à différentes organisations devrait favoriser la créativité collective et le désir d'œuvrer pour une coopération plus étroite. Les missions et les méthodes des organisations nous offrent de belles occasions de joindre nos efforts. L'OSCE est orientée vers la prévention. Ainsi, le Haut-Commissaire pour les minorités nationales tente de désamorcer les conflits potentiels avant même qu'ils n'éclatent. L'un des autres atouts de l'OSCE réside dans son champ d'intervention: elle peut faire appliquer les normes internationales, envoyer des missions, exercer un suivi et un contrôle.

Le Conseil de l'Europe, de son côté, peut se prévaloir d'une compétence inégalée en matière d'harmonisation du droit et de codification des normes internationales. Le travail unique de la Cour européenne des Droits de l'Homme, organe supranational, garantit le respect des droits de l'homme dans les pays membres. Le Conseil constitue également un forum qui permet de débattre de nouvelles idées et des problèmes nouveaux qui se posent à nos sociétés, et de fixer les critères selon lesquels il conviendra de les aborder. La plupart de ces questions concernent directement la vie et les convictions de nos concitoyens.

Les deux organisations exercent un contrôle actif dans les pays membres. Les missions permanentes de l'OSCE effectuent un travail remarquable, parfois en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Le système de monitoring du Comité des Ministres, initié par la Norvège et les Pays-Bas, gagne en efficacité. Les nouvelles procédures de suivi de l'Assemblée parlementaire constituent une amélioration appréciable.

Dans bien d'autres domaines, la coopération pourrait aboutir à de meilleurs résultats – au profit des deux organisations comme de l'Europe elle-même. Je propose donc que nous entreprenions une analyse conjointe du Conseil de l'Europe et de l'OSCE destinée à développer des idées communes sur l'avenir de l'Europe. Mais la coopération avec d'autres organisations n'est pas notre unique souci. Nous devons également veiller à ce que le Conseil de l'Europe demeure crédible. Le respect des obligations imposées par les traités est, à cet égard, essentiel.

Il y a lieu de s'inquiéter du fait que la plupart des traités et conventions conclus dans le cadre du Conseil de l'Europe n'aient été ratifiés que par un nombre limité d'Etats membres. Un accès ou une adhésion plus larges aux travaux du Conseil de l'Europe pourraient accélérer l'harmonisation de la législation dans les différents Etats. Afin d'encourager ce processus, je propose que le suivi porte aussi, à l'avenir, sur les "scores" des Etats membres en termes de ratification des traités et des conventions.

Une meilleure publicité sur le travail du Conseil et l'éducation pourrait sensibiliser les Européens aux droits et aux libertés qui découlent des conventions, et favoriser ainsi le développement de l'idée de démocratie auprès des citoyens. L'idée de diffuser un "Annuaire" du Conseil de l'Europe – contenant des informations facilement accessibles sur ses nombreuses activités – mérite d'être étudiée.

Le Conseil de l'Europe reste à la hauteur de sa réputation de gardien des droits de l'homme et de la démocratie. Si nous avons besoin de lui, c'est:

- pour une distribution équitable de la prospérité et du bien-être au sein de la "maison Europe";
- pour protéger la qualité de notre système démocratique;

- pour le respect des engagements dans le domaine des droits de l'homme et de l'Etat de droit, et
- pour la préservation de notre héritage culturel.

Il est de notre devoir à tous d'investir pleinement dans l'avenir de l'Europe."

M. MERI, Président de la République d'Estonie, fait la déclaration suivante:

"Il y a quatre ans, l'Estonie participait au 1^{er} Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne. Elle était alors une nouvelle venue dans la coopération européenne.

Aujourd'hui, l'Estonie participe activement à toutes les activités menées par l'Organisation. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que notre pays ne se contente pas de tirer profit des réalisations du Conseil, mais qu'il contribue également à ses activités dans un esprit positif et constructif.

L'Estonie a connu une Histoire mouvementée, nourrie d'espoirs et de désespoirs. Aujourd'hui, nous avons recouvré notre indépendance, et notre principale ambition est d'obtenir pour notre pays, pour notre peuple, pour notre identité, la sécurité qui nous a tant fait défaut par le passé.

Nous luttons pour la sécurité politique à l'intérieur de nos frontières en mettant en place les meilleures conditions possibles pour favoriser une existence utile et harmonieuse, la fraternité, la tolérance et la compréhension mutuelle. Nous avons, avec l'aide du Conseil, renforcé nos institutions démocratiques et adopté les lois nécessaires, conformément aux normes et aux valeurs de l'Organisation. En outre, nous avons ratifié un certain nombre de conventions européennes qui contribuent à la sécurité politique de l'Estonie; je citerai, parmi d'autres, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, en novembre de l'an dernier, et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales en janvier de cette année. Ces ratifications reflètent notre engagement à consolider la démocratie pluraliste en Estonie et notre sentiment de contribuer par ce biais à la stabilité européenne en général.

Nous luttons pour la sécurité économique; à ce titre, nous nous réjouissons sincèrement de la recommandation de la Commission européenne selon laquelle les négociations en vue de notre adhésion à l'Union européenne devraient commencer au début de 1998. Soyez convaincus que nous ferons notre possible pour être à la hauteur de vos espérances; nous avons déjà entamé la nécessaire adaptation de nos structures économiques et juridiques. Pour l'Estonie, la perspective d'entrer dans l'Union européenne dans un avenir proche est une reconnaissance de ce que nous avons déjà accompli; c'est également un encouragement à continuer et un défi énorme et enrichissant - espérons-le en tout cas - pour nous tous.

Nous luttons pour la sécurité militaire en nouant des contacts avec les organisations internationales compétentes, avec l'OSCE et par le biais de l'initiative Partenariat pour la paix. En collaboration avec ces organisations, nous avons pris une part active à la redéfinition des structures de sécurité européennes et euro-atlantiques. Nous considérons le résultat du Sommet de Madrid comme une avancée significative. De toute évidence, les partenaires de l'Alliance ont montré qu'ils suivraient l'exemple du Conseil de l'Europe en s'élargissant dans la transparence la plus totale, afin qu'aucun pays européen n'ait le sentiment que son sort a été décidé derrière des portes closes. C'est uniquement par une coopération multilatérale plus étroite que nous

pourrons assurer la sécurité, à l'heure où les défis que nous devons relever ignorent le plus souvent toute frontière géographique. Nous apprécions à leur juste valeur le soutien et l'assistance que nous prêtent nos voisins et partenaires afin d'appuyer nos efforts dans ce domaine.

Nous luttons pour la sécurité démocratique; c'est pourquoi nous souscrivons entièrement au Plan d'Action que nous allons adopter plus tard dans la matinée. Nous contribuerons activement à son application dans les années à venir, mais, pour l'heure, je voudrais évoquer quelques domaines qui intéressent tout particulièrement l'Estonie. Nous nous réjouissons du résultat positif et constructif sur lequel débouchera les travaux du Conseil de l'Europe sur les réfugiés et les demandeurs d'asile. Nous sommes intéressés par l'adoption de solutions pratiques aux problèmes du crime organisé, du trafic et de l'abus de stupéfiants. Enfin, nous nous réjouissons des efforts communs visant à réduire les énormes coûts sociaux entraînés en Estonie par la transition postsocialiste.

C'est d'initiatives telles que celles-ci, qui touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens, que le Conseil de l'Europe tire son efficacité. Nous avons le sentiment que le Plan d'Action, parce qu'il présente les grandes lignes d'un projet cohérent de sensibilisation et d'amélioration du bien-être de la démocratie citoyenne, marque un grand pas en avant vers l'optimisation des capacités du Conseil.

La complexité de l'ère moderne pourrait décourager un pays démocratique relativement jeune et petit tel que le nôtre. La transition a besoin de protections et de soutiens. Toutefois, les Estoniens ont décidé que leur pays devait être représentatif des normes internationales les plus élevées. Comme l'a fait observer récemment un haut fonctionnaire de l'Union européenne: "en tant que membre du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, l'Estonie a prouvé que la taille d'un Etat importait moins que son empressement à apporter sa contribution constructive au bien commun."

A l'avenir, l'Estonie adhérera très certainement à d'autres organisations internationales. Nous participerons à d'autres formes de coopération, nous aurons d'autres priorités et d'autres objectifs, mais le Conseil de l'Europe demeurera historiquement lié à notre souveraineté et à notre identité internationale retrouvées; l'Estonie lui en sera toujours reconnaissante."

M. AHTISAARI, Président de la République de Finlande, fait la déclaration suivante:

"Permettez-moi tout d'abord –comme mes collègues qui se sont exprimés avant moi- de remercier la France et le Président Chirac de nous avoir invités à Strasbourg pour la tenue du Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe. L'année 1997 sera peut-être dans l'Histoire comme étant l'année des sommets, chacun ayant occupé une place primordiale et joué un rôle essentiel dans la construction de la nouvelle Europe qui se façonne depuis huit ans déjà.

Les Sommets d'Amsterdam et de Luxembourg ont ouvert la voie à une coopération plus profonde et plus étendue dans le cadre de l'Union européenne. Les décisions adoptées à Madrid à l'issue du Sommet de l'Otan ont posé les fondations d'un nouveau type de coopération européenne en matière de sécurité et d'une nouvelle génération d'institutions, telles que le Conseil de partenariat euro-atlantique.

Notre Sommet a pour objectif de renforcer la stabilité démocratique en Europe par la promotion des droits de l'homme et de la démocratie pluraliste et le renforcement de toutes les valeurs communes du Conseil de l'Europe.

Puisque j'ai le privilège d'être le dernier orateur issu des actuels pays membres, il ne serait pas hors de propos que je résume les principaux points qui ont, selon moi, été soulevés au cours de cette rencontre.

A Vienne, il y a quatre ans presque jour pour jour, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres déclaraient: "Le Conseil de l'Europe est l'institution politique européenne par excellence qui est en mesure d'accueillir, sur un pied d'égalité et dans des structures permanentes, les démocraties d'Europe [... à partir du moment où chacune a] mis ses institutions et son ordre juridique en conformité avec les principes de base de l'Etat démocratique, soumis à la prééminence du droit et au respect des droits de l'homme". Conformément à cet engagement, le Conseil a depuis lors accueilli huit nouveaux pays membres. Nous espérons tous que les pays observateurs – Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-et-Herzégovine et Géorgie (qui s'exprimeront à ma suite) – mettront bientôt leurs institutions et leur législation en conformité avec les exigences du Conseil afin de pouvoir, eux aussi, nous rejoindre.

De plus, il a été souligné lors du Sommet de Vienne que les pays membres étaient "résolus d'assurer au sein du Conseil de l'Europe le plein respect des engagements pris par tous les Etats membres". Cette promesse collective a entraîné le développement de mécanismes de contrôle à la fois par l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres.

Le plein respect des obligations liées à l'appartenance au Conseil de l'Europe est une priorité des priorités. Les procédures de contrôle ont été conçues pour mener à des résultats tangibles sur le terrain. Il s'agit d'un défi dont nous devons tous nous réjouir, en le considérant non pas comme un fardeau, mais comme une chance. Le contrôle est un moyen de coopérer plus largement avec les pays membres, afin de les soutenir dans les efforts qu'ils déploient pour réformer leurs systèmes juridiques et leurs institutions en vue de les mettre en conformité avec les exigences du Conseil de l'Europe.

Nous sommes tous d'avis que la Cour européenne des Droits de l'Homme constitue la pièce maîtresse de l'édifice, en ce qu'elle étend les droits de l'homme et leur protection. L'élargissement du Conseil de l'Europe a donné lieu à une situation nouvelle qui appelle des solutions nouvelles. C'est ce que j'avais à l'esprit lorsqu'en janvier 1996 j'ai proposé la création, au sein du Conseil de l'Europe, d'un poste de Commissaire aux droits de l'homme.

Un an et demi plus tard, j'ai toujours la même certitude que l'heure est venue de créer cette fonction pour répondre aux attentes des individus, renforcer la crédibilité du système de défense des droits de l'homme mis en place par le Conseil de l'Europe, et lui donner un visage humain. Le Commissaire aux droits de l'homme élargirait les possibilités dont dispose l'individu pour faire respecter ses droits, cet aspect étant parfois négligé dans nos réflexions sur l'évolution des institutions. Le Commissaire participerait également au système de contrôle du Conseil de l'Europe, en renforçant le respect de nos engagements dans le cadre de la Convention des Droits de l'Homme.

Je partage l'opinion selon laquelle on ne peut surestimer l'importance de la non-discrimination et de la protection des minorités. Les violations des droits des minorités nourrissent le ressentiment, l'instabilité, voire les conflits, comme nous l'avons vu tout au long de l'Histoire européenne. L'Europe est un lieu de rencontres et de mélanges entre groupes linguistiques et

ethniques. Le kaléidoscope des minorités n'est pas une menace mais une richesse dont nous devrions tous nous enorgueillir.

Le Conseil de l'Europe a un rôle unique à jouer dans le renforcement des droits des minorités. Il y a quatre ans à Vienne, la décision a été prise d'élaborer une Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. La Finlande a ratifié cette convention le 3 octobre. Elle est le douzième pays membre à l'avoir fait. La convention entrera donc en vigueur au début du mois de février de l'année prochaine. Malheureusement, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, déjà élaborée avant le Sommet de Vienne, n'est toujours pas entrée en vigueur.

Nous disposons des instruments. Il nous incombe à présent de les faire fonctionner et d'en être dignes. La première étape, pour tous les membres du Conseil de l'Europe, consiste à ratifier ces instruments. J'exhorte mes collègues à inciter leurs parlements à agir, et à agir vite.

Toutes nos sociétés doivent affronter de gigantesques défis. Les restrictions budgétaires ont contraint nos gouvernements à modifier, voire à réduire considérablement leur participation en matière de sécurité sociale; le chômage ronge encore de nombreux pays membres; c'est du moins le cas dans mon pays. Le sentiment d'une inégalité croissante peut affaiblir la légitimité des institutions démocratiques.

Un besoin spécifique s'est par conséquent fait jour: celui de mettre en place des stratégies de responsabilité commune. Le Projet de recherche sur la dignité humaine et l'exclusion sociale, dont la conférence finale se tiendra en Finlande au printemps 1998, devrait ouvrir la voie à des mesures pratiques qui entraîneront un réel changement dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Tous les orateurs qui sont intervenus avant moi ont témoigné de la grande confiance qu'ils plaçaient dans le travail que le Conseil peut ou doit accomplir. Nous allons donc, dans quelques minutes, adopter une Déclaration et un Plan d'Action qui confient au Conseil des missions d'une ampleur considérable. Mais sommes-nous prêts à donner à l'Organisation les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces missions qui s'inscrivent dans notre quête commune d'une Europe plus juste, mieux intégrée et plus attentive?

Lorsque la Finlande a pris la présidence du Comité des Ministres, il y a près d'un an, M^{me} Halonen, notre ministre des Affaires étrangères, s'est déclarée fermement convaincue que le Conseil avait besoin de ressources supplémentaires. Son appel n'a malheureusement rien perdu de son actualité.

M'appuyant sur les propos tenus par mes collègues au cours de ces deux journées, je tiens à insister sur le message de ce Sommet, tel qu'il est formulé dans la Déclaration finale que nous allons bientôt adopter: l'attachement aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe – la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme, la prééminence du droit – ainsi que l'engagement de nos gouvernements à se conformer pleinement aux exigences et aux responsabilités qui découlent de l'appartenance à notre Organisation. C'est dans cet esprit que nous poursuivons notre travail en direction du XXI^e siècle et que nous désirons accueillir, dès qu'ils seront prêts, les pays candidats à qui nous allons à présent laisser la parole."

M. TER-PETROSSIAN, Président de la République d'Arménie, fait la déclaration suivante:

" Je voudrais en premier lieu remercier le Président de la République française, Monsieur Jacques CHIRAC, pour avoir pris l'initiative de tenir ce Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe à Strasbourg; nous exprimons notre reconnaissance aux autorités françaises pour leur chaleureux accueil et l'organisation de cette réunion qui marque, à nos yeux, une nouvelle étape importante dans la réunification de la famille européenne.

La participation, en tant que membre à part entière, de pays de la Communauté des Etats indépendants à ce Sommet témoigne que l'idée d'une Europe allant de "l'Atlantique à l'Oural", si chère au Général de Gaulle, est en train de se réaliser; ma présence ici, mais aussi celle de mes collègues d'Azerbaïdjan, de Bosnie-et-Herzégovine et de Géorgie, en sont également un témoignage.

Elles prouvent également que l'Europe, après avoir mis fin à ses divisions en rejetant le totalitarisme, ne peut se réunir que dans une communauté de valeurs, les valeurs de la démocratie et de l'humanisme auxquelles nous sommes, tous ici, attachés.

Elles confirment enfin son caractère pluriel; le socle des valeurs qui nous sont communes ne doit, en effet, pas cacher la diversité de nos apports culturels; ceux-ci doivent rester, pour le Conseil de l'Europe, une de ses richesses les plus précieuses.

La présence de l'Arménie dans cette enceinte est importante à plus d'un titre.

Nous devons d'abord y voir la reconstitution d'un lien, rompu par les années de souffrance et de privation des libertés qui ont marqué l'histoire des Arméniens tout au long de ce siècle. Chacun sait, en effet, à quel point les grands moments qui jalonnent l'histoire de l'Arménie se confondent avec ceux qui ont marqué le destin de l'Europe et qu'à l'heure des choix décisifs, l'Arménie a toujours épousé les valeurs morales et intellectuelles qui ont forgé l'identité européenne.

Nous devons également y voir l'affirmation d'une volonté politique; l'Arménie aspire à prendre toute sa place dans la nouvelle architecture européenne; son intégration dans les structures européennes demeure, pour nous, une priorité.

Ce choix s'est traduit par l'établissement d'un partenariat étroit avec l'Union européenne; cette relation ne doit, à priori, exclure aucune forme d'évolution institutionnelle. Je veux l'affirmer ici clairement, la vocation européenne de l'Arménie doit la conduire, à terme, à faire partie de l'Union européenne; cela suppose naturellement que mon pays remplisse les conditions requises.

Ce choix a pu également se vérifier dans les démarches que nous avons effectuées, dès 1991, en vue de nous rapprocher du Conseil de l'Europe. La procédure d'adhésion est en cours et nous espérons vivement que l'Arménie devienne, dans les prochains mois, membre à part entière de l'Organisation.

A l'heure où l'Arménie est, plus que jamais, engagée dans un processus de réformes visant à l'approfondissement de la démocratie et à l'instauration d'un Etat de droit – l'abolition prochaine de la peine de mort en Arménie revêt, à cet égard, valeur de symbole -; au moment où l'Assemblée Nationale arménienne ouvre un véritable chantier législatif qui aboutira à la mise en place d'un nouveau système judiciaire, nous mesurons toute l'importance du rôle joué par le Conseil de l'Europe pour nous assister dans la mise en oeuvre des réformes et pour faire correspondre le droit interne aux normes du droit européen.

Nous partageons pleinement les objectifs que s'assigne ce Sommet dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme; ceci vaut notamment pour ce qui concerne l'affirmation du rôle de la société civile, le fonctionnement de médias libres et indépendants, l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société, le respect des minorités et la reconnaissance de leur spécificité; qu'il me soit permis, à cet égard, de rappeler l'adhésion récente de l'Arménie à la Convention-cadre pour la protection des minorités raciales.

Ce sont là des domaines qui font l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités arméniennes.

Nous attachons, par ailleurs, une grande importance aux mesures ayant pour but de sensibiliser les nouvelles générations aux questions des droits de l'homme; j'ai la conviction que l'apprentissage de l'histoire de nos peuples peut avoir un impact décisif dans la formation des consciences.

Je me réjouis enfin de voir les mécanismes de protection des droits de l'homme se renforcer grâce à la constitution d'une Cour unique et la création d'un poste de Commissaire aux droits de l'homme.

Si la consolidation des acquis en matière de démocratie et de droits de l'homme doit demeurer la priorité du Conseil de l'Europe, il importe également que l'Organisation s'adapte au nouveau visage de l'Europe et prenne en compte les grands problèmes que connaissent nos sociétés afin d'asseoir la stabilité démocratique du continent européen à l'aube du XXI^e siècle.

Je veux, pour ma part, mettre tout particulièrement l'accent sur le développement des phénomènes d'exclusion et de corruption.

Le phénomène d'exclusion n'est pas, nous le savons tous, propre aux pays qui connaissent aujourd'hui des difficultés liées à la transition vers une économie de marché.

L'accentuation de la fracture sociale menace, en effet, l'équilibre de nos sociétés, elle est également susceptible de remettre en cause, chez nous, la poursuite du processus de réformes.

La préservation de la cohésion sociale est donc une question de toute première importance; son traitement relève, cela va de soi, de la responsabilité de chacun de nos Etats; j'estime cependant que nous devons tenter, ensemble, d'y apporter des réponses appropriées; c'est pourquoi j'éprouve une réelle satisfaction à la voir figurer, dans le Plan d'Action, au rang des priorités de notre Organisation.

S'agissant de la corruption, je dois constater, de la même façon, que son existence affecte l'ensemble de nos pays.

Dans les pays de l'ex-Union soviétique, nous avons malheureusement dû assumer l'héritage d'un système qui a entretenu ces pratiques pour assurer sa survie; ce phénomène s'est nourri, par la suite, des difficultés économiques de la période de transition mais aussi des failles, voire de l'inefficacité, des dispositifs juridiques existants.

Le gouvernement arménien déploie aujourd'hui tous ses moyens pour venir à bout de ce problème et je suis très heureux de voir s'opérer ici une coordination des efforts pour enrayer ce qui peut devenir un véritable fléau pour nos sociétés.

Je voudrais, pour conclure, vous dire combien nous avons été sensibles à l'attention portée par le Conseil de l'Europe, et notamment son Assemblée parlementaire, aux conflits dans notre région.

Au moment où les négociations qui se déroulent dans le cadre de l'OSCE entrent dans une phase active, je souhaite vous délivrer un message d'espoir et de paix. J'ai, en effet, la conviction qu'il nous est possible, aujourd'hui, de progresser sur la voie d'un règlement pacifique de ce conflit. Cela suppose, au premier chef, la prise en compte des exigences de sécurité du Haut-Karabakh. Cela implique, naturellement, l'ouverture de négociations directes entre les autorités azerbaïdjanaises et du Haut-Karabakh. Cela passe nécessairement, chacun le sait, par l'acceptation mutuelle des compromis nécessaires. Cette situation nouvelle place chacune des parties face à ses responsabilités.

J'ai, pour ma part, confiance, dans les vertus du dialogue et je veux croire dans l'avenir de notre région, apaisée de ses tensions et acquise à l'esprit de coopération."

M. ALIEV, Président de la République d'Azerbaïdjan, fait la déclaration suivante:

"Je salue cordialement les participants à ce deuxième Sommet du Conseil de l'Europe. Je me réjouis profondément que, pour la première fois, une république d'Azerbaïdjan indépendante puisse prendre part à ce forum international, consacré, à la veille du nouveau millénaire, à la discussion d'importants problèmes européens communs.

De grands changements positifs se sont produits sur notre planète: la fin de la guerre froide, la disparition du rideau de fer, ont unifié l'Europe et favorisé l'intégration de nouveaux Etats qui ont choisi la voie de la démocratie au sein des structures européennes.

Le Conseil de l'Europe joue un rôle primordial dans ce processus, et nous apprécions au plus haut point sa contribution au renforcement de la paix et de la stabilité, conformément aux principes de la démocratie pluraliste et aux valeurs humaines communes à tout le continent européen.

Faisant partie intégrante de l'Europe, l'Azerbaïdjan a noué d'étroites relations avec l'Europe tout au long de son Histoire.

Depuis qu'elle a retrouvé son indépendance, la république d'Azerbaïdjan a suivi une route douloureuse et semée d'embûches. Les difficultés de la période de transition, l'instabilité politique interne, le fléau que constituent les groupes armés illégaux, les tentatives de coup d'Etat, la crise socio-économique et l'agression dévastatrice de notre voisine l'Arménie, ont créé une situation d'anarchie, de chaos et de violations massives des droits de l'homme qui ont constitué autant de menaces pour l'existence de l'Azerbaïdjan.

Au prix d'énormes efforts, nous avons en peu de temps stabilisé la situation dans le pays et engagé des changements politiques et économiques considérables visant à construire un Etat laïc, régi par le droit et doté d'une économie de marché.

Nous avons organisé les premières élections législatives libres et pluripartites de notre Histoire. A l'issue d'un référendum national, la Constitution de l'Azerbaïdjan indépendant, garantissant la totalité des libertés et des droits de l'homme fondamentaux, a été adoptée. Des dizaines de partis politiques, des centaines de médias indépendants, la liberté d'expression et d'opinion, les conditions favorables au développement des minorités nationales, etc. – tous ces éléments témoignent de la formation d'une société démocratique dans notre pays.

La libéralisation de l'économie, la réduction de l'inflation, l'entrée en masse des investissements étrangers, la réussite du programme de privatisation, portant notamment sur la propriété foncière, indiquent que l'économie de l'Azerbaïdjan a surmonté un déclin durable. En outre, la production a véritablement commencé à décoller, et le niveau de vie de mes concitoyens à s'améliorer.

Certes, nous rencontrons toujours des difficultés objectives dues à la période de transition; le lourd héritage des soixante-dix années de totalitarisme se fait encore sentir. Mais l'application réussie des réformes démocratiques et le soutien vigoureux apporté à ces réformes par l'écrasante majorité des citoyens de notre République démontrent que l'indépendance de l'Azerbaïdjan et la démocratie qui y a été instaurée sont désormais des acquis irréversibles.

Le problème le plus ardu pour nous découle de l'agression militaire de la République d'Arménie, en conséquence de laquelle 20 % des territoires de l'Azerbaïdjan sont occupés et plus d'un million d'Azéris sont désormais réfugiés dans des camps de toile, où ils vivent dans des conditions insupportables.

Nous sommes très reconnaissants à l'OSCE d'avoir contribué à la recherche d'un règlement équitable du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le Sommet de Lisbonne de l'OSCE, tenu en décembre 1996, a débouché sur une décision extrêmement importante à cet égard. Les principes fixés à Lisbonne sont en effet la reconnaissance de l'intégrité territoriale des deux pays, l'octroi d'un degré élevé d'autonomie au Haut-Karabakh au sein de l'Etat d'Azerbaïdjan, et des garanties de sécurité à l'ensemble de la population du Haut-Karabakh.

Nous nous félicitons aussi de la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, datée du 22 avril 1997, qui défend également l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et appuie les principes du Sommet de Lisbonne sur le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ces documents ont posé des bases solides qui permettront de conclure une paix fondée sur des normes juridiques internationales communes.

En mai 1994, nous avons signé un accord de cessez-le-feu et nous souhaitons le maintenir jusqu'au règlement définitif du conflit.

Nous apprécions à leur juste valeur les récentes propositions des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE (Russie, Etats-Unis et France) concernant le règlement du conflit en deux étapes: dans un premier temps, retrait des formations armées arméniennes des six régions azerbaïdjanaises occupées, organisation du retour des réfugiés azéris dans leurs foyers permanents et rétablissement de tous les moyens de communication détruits par la guerre; dans un second temps, règlement de la question du statut du Haut-Karabakh et, simultanément, libération des régions de Latchine et de Shusha.

Une nouvelle fois, je réaffirme aujourd'hui notre engagement à parvenir à un règlement pacifique de ce conflit et notre volonté d'aboutir à une paix réelle et durable avec l'Arménie. Malgré les importants dégâts subis par l'Azerbaïdjan en conséquence de l'agression, nous entendons rétablir des relations de bon voisinage et de coopération entre nos pays, redonner prospérité et bonheur à notre peuple, et restaurer la paix et la stabilité dans notre région.

En juin 1996, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a accordé à l'Azerbaïdjan le statut d'invité spécial. Notre Etat est également partie à la Convention culturelle européenne, et elle adhère à l'Accord partiel en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs.

Le 13 juin 1996, j'ai demandé au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe que la République d'Azerbaïdjan puisse devenir membre de plein droit de l'Organisation. Je lui ai fait savoir que nous étions prêts à accepter la Convention européenne des Droits de l'Homme et ai demandé au Comité des Ministres d'accélérer les négociations en ce sens avec le Gouvernement de l'Azerbaïdjan.

Nous coopérons activement avec les institutions du Conseil de l'Europe et participons à tous ses projets; de plus, nous mettons tout en œuvre pour inviter des délégations du Conseil de l'Europe à venir travailler en Azerbaïdjan.

Nous plaçons de grands espoirs dans l'aide que peut nous apporter le Conseil de l'Europe en soutenant les changements démocratiques dans notre pays. Nous espérons que l'Azerbaïdjan sera très bientôt membre de plein droit du Conseil de l'Europe. Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour être à la hauteur des critères élevés de la démocratie européenne moderne.

Notre Sommet dresse le bilan d'un XX^e siècle mouvementé et dramatique et présente les missions et les perspectives du siècle prochain. Comme par le passé, la Nouvelle Europe, unie dans les idéaux de liberté, de démocratie et d'humanité, jouera un rôle primordial dans le sens du progrès et de la prospérité de l'humanité tout entière.

J'ai la conviction que la République d'Azerbaïdjan, grâce à la richesse de ses ressources naturelles et de son potentiel culturel et intellectuel, contribuera dignement à ce processus positif."

M. IZETBEGOVIC, Président de la Présidence de Bosnie-et-Herzégovine, fait la déclaration suivante :

"Je souhaiterais en mon nom propre et en celui du membre de la Présidence, Monsieur Kresimir Zubak, remercier la France et son Président pour l'invitation et pour l'hospitalité lors de cet important Sommet.

Je souhaiterais également, tout de suite, remercier le gouvernement et le peuple français pour leur contribution importante à l'instauration de la paix en Bosnie-et-Herzégovine.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui pensent qu'en Bosnie-et-Herzégovine il n'y a qu'une absence de guerre. Il s'agit quand même de paix. Certes, elle est toujours fragile, mais c'est une paix qui a tendance à se renforcer. Nous qui avons ressenti toutes les horreurs de la guerre, nous faisons la différence entre guerre et paix et nous n'avons pas le droit d'être trop impatients et mécontents.

De même nous n'avons pas le droit d'être pessimistes dans nos pronostics sur l'avenir. Je pense que la Bosnie-et-Herzégovine et l'évolution dramatique par laquelle elle passe en ce moment, auront en fin de compte un effet positif sur la démocratisation du pays et le succès de la mise en oeuvre de l'Accord de Paix.

Je voudrais souligner que notre but est de constituer un Etat démocratique et séculaire, composé de deux entités multi-éthniques. Un tel concept est soutenu par la majorité de nos citoyens. Je pense pouvoir dire que c'est notre but commun, à nous de Bosnie-et-Herzégovine et à vous de l'Europe unie.

Afin d'assurer la continuité positive du processus commencé, je pense qu'il sera indispensable que les forces internationales restent même au-delà de juin 1998.

Dans ce court laps de temps qui m'est imparti, je vais essayer de donner une image de la situation actuelle dans mon pays.

La société civile en Bosnie-et-Herzégovine n'a pas encore atteint un niveau normal. C'est en voie de construction. Dans cet effort, la Bosnie-et-Herzégovine doit faire face à deux problèmes fondamentaux: les conséquences de la guerre et les restes d'un système communiste.

Le dernier inventaire en date de la situation en Bosnie-et-Herzégovine a été fait le 30 mai 1997 à Sintra.

La situation des obligations particulières prises à Sintra est la suivante :

- la nomination des ambassadeurs dans les 28 représentations importantes au monde a été confirmée;
- le passage frontalier entre la Bosnie-et-Herzégovine et la Croatie est en partie établi.

Grâce à l'importante assistance de la Police internationale, des résultats non négligeables dans la restructuration de la police ont été atteints dans la Fédération, en accord avec des normes internationales. Dans l'autre entité de la Bosnie-et-Herzégovine, ce processus est en cours et se développe avec beaucoup de difficultés.

L'intégration du système téléphonique a été achevée seulement en partie. Malgré le fait que des moyens importants ont été dépensés, nous n'avons à l'heure actuelle que 30 lignes inter-entités et quand tout sera fini, nous n'en aurons que 480, ce qui est largement en-dessous de la situation avant la guerre. A titre de comparaison, entre Sarajevo et Banja Luka, il y avait avant la guerre plus de 1900 lignes.

L'Agence pour le transport aérien a été mise sur pied et un accord a été conclu pour l'ouverture de l'aérodrome civil à Tuzla, à Banja Luka et à Mostar.

La destruction du surplus d'armement selon l'accord sur le contrôle subrégional de l'armement a été accompli, nommé Protocole de Vienne.

Les relations diplomatiques entre la Bosnie-et-Herzégovine et la Yougoslavie ne sont pas établies. Nous avons émis notre proposition et nous attendons la réponse.

L'aspect du drapeau de l'Etat n'a toujours pas été confirmé. Des propositions ont été faites. Nous attendons une proposition de compromis de la part du Haut-Représentant.

Les lois sur la citoyenneté et les passeports ont été élaborées avec l'aide du Haut-Représentant. Les représentants serbes au Conseil des Ministres refusent d'accepter la proposition de compromis.

Au regard de la comparution devant le Tribunal pénal de La Haye de personnes accusées de crime de guerre un pas important a été fait. Avec la remise de dix accusés, la partie croate a, dans une grande mesure, satisfait à cette demande, alors que la Yougoslavie refuse toujours de le faire.

Dans une Chambre du Parlement de la Fédération trois lois sur la privatisation ont été adoptées. L'autre Chambre doit les adopter, ce qui est attendu avant la fin du mois.

La majorité de la population soutient le principe de médias indépendants et l'exigence de la communauté internationale pour un accès juste et libre pour toutes les associations et pour tous les partis politiques, aux médias électroniques dans toutes les régions de la Bosnie-et-Herzégovine. La liberté des médias sur tout le territoire de la Bosnie-et-Herzégovine est la condition principale pour la réconciliation entre les hommes et les peuples et elle est également la condition pour une paix durable. L'idée du Haut-Représentant de former une commission adéquate au niveau de l'Etat pourrait servir à atteindre ce but.

Un vrai soutien pour la coopération existe avec le Haut-Représentant, le SFOR, le Bureau de l'Ombudsman, la Chambre des droits de l'homme et avec toutes les organisations internationales qui veulent aider la Bosnie-et-Herzégovine dans le renforcement de la paix et la reconstruction du pays.

La majorité de la population est en faveur de la mise en oeuvre complète des élections municipales qui ont eu lieu récemment en Bosnie-et-Herzégovine.

Les mesures contre la corruption ont également un fort soutien de la population.

Un aspect important de cette corruption est l'importation illégale, c'est à dire le non-paiement de la douane. Ceci ne peut être enrayeré sans contrôle efficace à la frontière et pour cela l'aide de la communauté internationale nous est nécessaire.

Le contrôle de l'utilisation des contributions de l'étranger se fait à travers plusieurs institutions, parmi lesquels l'Agence pour le monitoring et le contrôle financier avec l'aide de la Banque Mondiale. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut assurer une plus grande transparence quant à l'utilisation de nos propres revenus publics et dans ce domaine l'expérience de l'Europe sera la bienvenue.

Je souhaiterais attirer votre attention sur un problème important dans mon pays. En Bosnie-et-Herzégovine, il y a 17000 champs de mines qui rendent un quart du territoire inutilisable. Pour cela, je soutiens fermement l'interdiction globale de fabrication et d'utilisation des mines antipersonnel. De même la Bosnie-et-Herzégovine va se joindre à tous les efforts internationaux dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogue.

Enfin, c'est avec plaisir que je vois les liens entre nous et l'Europe devenir tous les jours plus forts.

Je désire dans ce contexte souligner l'importance du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui il serait même difficile d'imaginer l'Europe sans cette organisation internationale qui bientôt fêtera ses 50 ans. Son influence se fait sentir au niveau de la démocratisation, de l'instauration d'un Etat de droit et dans le domaine des droits de l'homme, ce qui est d'une importance fondamentale pour les nouvelles démocraties et les nouveaux membres. Pour cela j'espère vraiment que notre pays va bientôt avoir l'honneur d'être membre de plein droit du Conseil de l'Europe.

La Bosnie-et-Herzégovine cette année préside l'Initiative de l'Europe centrale.

La Charte des droits de l'homme est incluse dans notre Constitution.

En accord avec la Constitution de la Bosnie-et-Herzégovine, le Conseil de l'Europe a nommé 8 des 14 membres de la Chambre des droits de l'homme et le Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme a nommé 3 des 9 membres de la Cour Constitutionnelle de la Bosnie-et-Herzégovine, de même qu'il a nommé le même nombre de membres pour la Commission pour la restitution des biens immobiliers et le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

La coopération avec l'Europe et progressivement l'adhésion de la Bosnie-et-Herzégovine dans toute l'intégration européenne, sont les souhaits quasi unanimes de tous les citoyens de Bosnie-et-Herzégovine, quelles que soient leur religion, leur ethnie et leur conviction politique."

M. CHEVARDNADZE, Président de la République de Géorgie, fait la déclaration suivante:

"Bien que n'étant nullement étrangère à l'Europe, la Géorgie en a, des siècles durant, été isolée.

Sa route vers l'Europe a été un chemin de croix.

Ici, en ce centre historique de la Réforme et de l'Humanisme européens, avec leur philosophie de liberté individuelle, je peux difficilement m'empêcher de citer un compatriote, éminent philosophe: "Pour moi, disait-il, la culture européenne est celle qui exprime le mieux le concept de finalité de l'homme. Et si le dessein de l'univers est d'humaniser l'individu, alors c'est l'Europe qui s'est le plus approchée de la réalisation de cet idéal."

Il y a quatre ans, au moment de l'adoption de la Déclaration de Vienne, nous étions très éloignés d'un tel critère.

Je me tenais alors sur un autre podium, si l'on peut employer ce terme pour décrire la position que j'occupais alors sur le champ de bataille, pris sous le feu des guerres civiles, des conflits internes et de la terreur des cliques politiques criminelles, c'est-à-dire en pleine bataille contre une nouvelle tentative de destruction de l'Etat géorgien.

La Géorgie n'a pas perdu la bataille.

Elle n'est pas venue les mains vides à son premier Sommet du Conseil de l'Europe. Elle présente, en guise de passeport, des élections présidentielles et législatives libres et équitables – signe évident de son entrée dans une phase de stabilisation politique. Le taux de croissance du PIB, qui a atteint 10 % l'an dernier et se maintient au même taux cette année, associé à un taux d'inflation de 2 % sur les sept premiers mois de l'année, sont les signes précurseurs d'une

relance de l'économie. Notre constante préoccupation pour la protection de l'identité culturelle des minorités, ainsi que les garanties que nous leur offrons, en prévoyant notamment un enseignement en sept langues et une série de lois assurant la protection des libertés civiles, indiquent que la Géorgie tend manifestement vers les critères européens élevés.

Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'en un court laps de temps le système sociopolitique s'est totalement transformé.

La Géorgie qui rejoint aujourd'hui l'Europe est un pays déchiré par une Histoire de trois mille ans, au cours desquels elle a dû constamment lutter pour préserver son statut d'Etat, dont nous projetons de commémorer prochainement l'anniversaire.

La Géorgie apporte avec elle une tradition de tolérance ethnique, culturelle et religieuse, de développement libre de toutes les croyances.

Le temple de la fraternité multiethnique reste intact dans notre pays, en dépit des nombreuses tentatives de démolition dont il a fait l'objet.

Notre identité nationale demeure tout aussi intacte: une identité fondée sur un immense héritage culturel que les Géorgiens ont défendu et pour lequel ils sont tombés au champ d'honneur.

Nous nous unissons à l'Europe, telle une ramification greffée sur une nouvelle plante qui lui redonnerait vie, afin de contribuer à la mission salvatrice de la culture européenne, et trouver, par là même, notre propre salut.

Il s'agit là d'un réel problème. Dans le monde entier, les cultures sont menacées par une vague d'homogénéisation. Il existe aussi une menace de déshumanisation de l'homme. Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la fine couche d'humus que constitue la civilisation n'est pas à l'abri, malgré la fin de la guerre froide, des retombées des guerres et des conflits. Un immense héritage culturel est en train de se consumer dans les flammes des agressions contemporaines, comme cela s'est déjà produit dans le sud-est du continent, ainsi que dans mon pays. Il n'existe encore aucune garantie définitive de la liberté, de la souveraineté, de l'immunité individuelle et même de la protection de la vie privée de l'individu, dont la vulnérabilité s'est exprimée de façon si tragique dans la disparition prématurée de la dernière Cendrillon de ce siècle.

Seule notre aptitude collective à assurer la sécurité de la culture dans le contexte plus large de la protection de la démocratie, des droits de l'homme, de l'indépendance nationale et de l'harmonie sociale peuvent stopper l'érosion des valeurs européennes traditionnelles.

Comme pour l'intégrité territoriale de l'Etat, il est de notre devoir d'institutionnaliser la notion d'intégrité de l'espace culturel européen et de ses composantes nationales.

Fait remarquable, notre programme national de préservation de l'héritage culturel est financé par la Banque mondiale, ce qui pourrait donner l'exemple d'une collaboration entre les institutions financières et le Conseil de l'Europe dans un domaine qui devrait être reconnu comme prioritaire au même titre que la protection de l'environnement.

Pour nous, en Géorgie, le Conseil de l'Europe joue deux rôles étroitement liés. Premièrement, celui de vaisseau amiral chargé de ramener dans le giron de la civilisation européenne les nations qui en ont été arrachées par les vicissitudes de l'Histoire. Ces pays doivent être

spirituellement et mentalement préparés à l'intégration économique totale qui suivra. En d'autres termes, ce processus peut être considéré comme une rampe de lancement ou une autorisation d'entrer dans la communauté au sein de laquelle même le plus petit d'entre nous ne sera jamais laissé seul avec la nécessité de se protéger et de protéger son héritage contre les menaces extérieures.

Son second rôle est celui d'institution maîtresse en matière de pensée politique sur le continent, chargée de définir des politiques capables de remédier aux anomalies qui ont surgi à l'issue de la guerre froide, par le biais d'une diplomatie savante et d'une chirurgie de pointe à l'adresse de ceux qui sont à l'origine des troubles et des bains de sang en Europe.

Les nouvelles réalités politiques ont insufflé de la vie à la grande route de la soie qui, telle une ceinture géante, embrassait jadis le vaste espace eurasiatique, depuis la Chine et le Japon jusqu'aux Pyrénées, en traversant, entre autres, les Etats bordés par trois mers – la Méditerranée, la mer Noire et la mer Caspienne. Aujourd'hui relancée par des projets relatifs aux transports et aux communications, la grande route de la soie de l'époque moderne promet le développement des sous-régions que je viens de nommer. En jouant un rôle novateur, le Conseil de l'Europe pourrait considérablement encourager le rapprochement des Etats bordés par ces trois mers suivant la voie de l'intégration subrégionale. Et si leur rapprochement économique, juridique et politique, réalisé avec l'assistance constante du Conseil de l'Europe, fait finalement émerger chez eux un idéal d'institutionnalisation de leurs relations, la Géorgie s'en félicitera et fera de son mieux pour faciliter ce processus.

Voilà notre vision de l'avenir du Conseil de l'Europe, et, en son sein, celui de la Géorgie. Cette vision est parfaitement conforme aux valeurs défendues par cette organisation internationale fort ancienne et fort estimée. Guidée par ces valeurs, la Géorgie, qui accueillait il y a quelques années un forum de l'Unesco "Pour le dialogue des cultures" est prête à accueillir l'an prochain une réunion au sommet des Etats membres dont le programme inclurait le développement démocratique, l'économie de marché et la préservation de l'héritage culturel.

Je me réjouis des nouveautés introduites par le présent Sommet en termes d'institutions pour la protection des droits de l'homme, la défense des principes de justice sociale ou la lutte contre certains excès ou aspects malsains du développement qui menacent nos valeurs fondamentales.

Espérons aussi que les principes et les mots prononcés ici déboucheront réellement sur des actes. L'on ne peut dénoncer la violence et le meurtre et assurer parallèlement la protection de terroristes. Si la discrimination est inacceptable, alors nous devons tous défendre l'égalité non seulement en paroles, mais aussi en actes. Les puissants de ce monde doivent être parfaitement conscients qu'aussi longtemps qu'il y aura des riches et des très pauvres, aucun pays ne sera pleinement heureux.

La Géorgie bénéficie au Conseil de l'Europe d'un statut d'invité spécial. Quelque honorable que puisse être ce titre, ni l'invité ni l'hôte ne peuvent se sentir à leur aise à partir du moment où l'invité a abusé de l'hospitalité de son hôte. C'est pourquoi j'aimerais exprimer mon souhait qu'à l'occasion du Sommet anniversaire de 1999, la Géorgie soit présente en tant que membre de plein droit de votre grande famille.

Pour conclure, permettez-moi de remercier particulièrement le président Jacques Chirac pour son initiative et sa formidable hospitalité. Mes sincères remerciements aussi au Conseil de l'Europe et à chacun d'entre vous."

ADOPTION DE LA DÉCLARATION FINALE ET DU PLAN D'ACTION

Le Président déclare:

"Avant d'appeler à la tribune le Premier Ministre de la France, puis-je vous demander si vous êtes d'accord pour adopter le principal résultat de notre réunion de ces deux derniers jours, c'est-à-dire la Déclaration Finale et le Plan d'Action?"

J'aimerais à cet égard remercier notre Comité des Ministres, et je crois pouvoir le faire en notre nom à tous, pour l'excellent travail qu'il a fourni à l'occasion de la préparation de ces documents.

Je vois que nous sommes d'accord pour adopter la Déclaration Finale et le Plan d'Action."

M. JOSPIN, Premier Ministre de la République française, fait la déclaration suivante:

“ Après le Président de la République française, j'ai l'honneur de prendre la parole devant vous en tant que Premier Ministre du pays hôte. Je suis sûr que la réunion qui s'achève aura constitué l'un des événements marquants de cette année pour Strasbourg, pour la France et pour l'Europe.

A la veille du cinquantième anniversaire de notre Organisation, il était nécessaire que cette Assemblée nous permette de redéfinir nos grands objectifs, de renouveler notre engagement et de redoubler d'efforts pour aller vers une Europe plus démocratique, plus juste, et constamment préoccupée de la dignité humaine.

Le rassemblement à Strasbourg de 40 Chefs d'Etat et de Gouvernement aura permis aussi des centaines d'entretiens bilatéraux utiles et importants pour la vie diplomatique du continent.

Fidèles à la tradition du Conseil de l'Europe, nous avons placé la protection de l'individu au coeur de notre démarche, pour adopter notre Plan d'Action. Celui-ci, tout en s'enracinant dans les domaines traditionnels de l'Organisation, met l'accent aujourd'hui sur le monde du travail et de la culture. Pour les démocraties fondatrices du Conseil de l'Europe et pour celles qui les ont rejointes plus récemment, il y a là, en effet, des opportunités nouvelles à saisir.

Car la grande Europe que nous formons incarne, aux yeux du monde, une certaine forme de civilisation fondée, dans tous les domaines, sur la justice, la démocratie et les droits de l'homme.

Dans le domaine social, en particulier, l'élaboration de la Charte sociale de 1961, révisée en 1996 dans un sens plus conforme aux préoccupations des travailleurs et des syndicats, a constitué une avancée marquante. Un nombre de plus en plus grand de gouvernements adhère – ou est en voie d'adhérer – à cette Charte révisée. Ce texte constitue un socle pour garantir le développement de droits sociaux et incite les gouvernements à se donner les moyens de les faire respecter.

Un autre instrument à notre disposition, financier celui-là, est le Fonds de développement social. Il existe depuis les années 50, mais voit son utilité renforcée depuis qu'il a été réorienté vers les nouvelles démocraties européennes et vers la promotion d'investissements créateurs d'emplois. Le défi le plus important que nous ayons à relever, en cette fin du XXe siècle, à l'échelle du continent européen, est celui du chômage, et plus particulièrement du chômage des jeunes. Nous entendons relever ce défi sur la base des politiques nationales en

premier lieu, avec les mécanismes propres qu'offre à un certain nombre d'entre nous l'Union européenne bien sûr, mais aussi grâce aux institutions mises en place par le Conseil de l'Europe.

Il est une troisième dimension, à laquelle aucun Européen ne saurait rester insensible: la dimension linguistique et culturelle. Le Conseil de l'Europe a une longue tradition à cet égard, mais plus que jamais, en cette fin du XXe siècle qui voit se développer la mondialisation des échanges et la globalisation de l'économie, l'Europe a besoin d'affirmer son identité, qui est faite de la diversité de son patrimoine linguistique et culturel. A cet égard, les langues et cultures régionales méritent, de notre part, une attention toute particulière: nous devons les préserver et les faire vivre. Une telle prise de conscience va de pair, à l'aube du troisième millénaire, avec la maîtrise des nouvelles technologies de l'information qui doivent respecter la diversité de nos langues et de nos cultures, et contribuer à la propagation de nos valeurs communes: éducation, démocratie, progrès social.

Vous venez aussi, en adoptant votre Plan d'Action, de cautionner une série d'initiatives qui concernent la vie au quotidien de chaque homme, de chaque femme. En prenant des mesures concrètes pour renforcer les législations nationales et améliorer la coopération entre nos gouvernements dans les domaines de la lutte contre la toxicomanie, la délinquance ou le terrorisme, vous avez su réagir, à propos et en temps utile, aux défis qui se posent à nous tous, gouvernants et citoyens, dans les sociétés où nous vivons. C'est cette dimension-là, celle du citoyen, qui s'impose aujourd'hui à notre action.

Tel est le programme, vaste et ambitieux, qui s'offre à vous, les bâtisseurs de l'Europe de demain. Cette Europe, nous souhaitons qu'elle évolue en harmonie avec l'Union européenne, elle-même destinée à s'élargir, mais nous la voulons également en symbiose avec les autres institutions européennes, qu'elles soient à dominante politique, économique ou militaire. Cette Europe, nous la voulons protectrice de la diversité de ses populations mais surtout ouverte sur le monde, attentive aux conflits qu'elle doit aider à résoudre, généreuse envers les pays auxquels elle apporte son assistance, soucieuse de jouer, dans la société internationale de demain, un rôle d'équilibre et de paix. C'est le voeu que forme mon gouvernement en remerciant tous les gouvernements des pays amis, membres ou futurs membres, ainsi que les représentants des institutions internationales concernées, d'avoir participé à cette cérémonie qui a su rassembler, ici à Strasbourg, l'ensemble de la famille européenne. ”

Le Président déclare:

"Permettez-moi de remercier chaleureusement le Premier Ministre Lionel Jospin et le Gouvernement français, ainsi que le Président Chirac, pour avoir accueilli ce deuxième Sommet, à la réussite duquel la Présidente Leni Fischer et le Secrétaire Général Daniel Tarschys ont efficacement contribué, et que je déclare à présent clos."

ANNEXE 1

**DEUXIEME SOMMET DE CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(Strasbourg, 10-11 octobre 1997)**

Programme

JEUDI 9 OCTOBRE 1997

A partir de 20h Réception buffet Hôtel de Ville (Place Broglie)

VENDREDI 10 OCTOBRE 1997

9h30 - 10h20	Arrivée des Délégations	Palais de l'Europe
10h25	Photographie de famille	Palais de l'Europe (Hall principal)
10h30	Cérémonie d'ouverture	Palais de l'Europe (Hémicycle de l'Assemblée parlementaire)
11h	Première séance	Palais de l'Europe (Hémicycle de l'Assemblée parlementaire)
13h15	Déjeuner offert par M. Jacques Chirac, Président de la République française, en l'honneur des Chefs de Délégation et des Ministres des Affaires étrangères	Palais de l'Europe (Restaurant bleu)
13h15	Déjeuner des Représentants permanents et des délégués	Palais de l'Europe (Restaurant "Jardin" et Restaurant "Patio")
15h	Deuxième séance	Palais de l'Europe (Hémicycle de l'Assemblée Parlementaire)
16h30	Troisième séance	Palais de l'Europe (Hémicycle de l'Assemblée parlementaire)
18h	Fin de la troisième séance	Palais de l'Europe
20h	Dîner offert par M. Jacques Chirac, Président de la République française, en l'honneur des Chefs de Délégation et des Ministres des Affaires étrangères	Palais des Rohan
20h30	Dîner des Représentants permanents et des délégués	Palais Universitaire (Place Brant)

SAMEDI 11 OCTOBRE 1997

9h30	Quatrième séance	Palais de l'Europe (Hémicycle de l'Assemblée parlementaire)
10h30	Cinquième séance	Palais de l'Europe (Hémicycle de l'Assemblée parlementaire)
11h50	Adoption de la Déclaration finale	Palais de l'Europe (Hémicycle de l'Assemblée parlementaire)
12h	Fin du Sommet	Palais de l'Europe
12h30	Conférence de presse	Palais de la Musique et des Congrès
Environ 12h30 (à l'issue du Sommet)	Déjeuner buffet offert par le Secrétaire Général	Palais de l'Europe (Restaurant bleu)

ANNEXE 2

**DEUXIEME SOMMET DE CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(Strasbourg, 10 et 11 octobre 1997)**

Liste des Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement,
Ministres des Affaires Etrangères, Ministres et Secrétaires d'Etat

ALBANIE

M. Rexhep	MEIDANI	Président de la République
M. Paskal	MILO	Ministre des Affaires Etrangères

ANDORRE

M. Marc	FORNÉ MOLNÉ	Chef du Gouvernement
M. Albert	PINTAT SANTOLARIA	Ministre des Relations Extérieures

AUTRICHE

M. Thomas	KLESTIL	Président Fédéral
Mme Benita	FERRERO-WALDNER	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

BELGIQUE

M. Jean-Luc	DEHAENE	Premier Ministre
M. Erik	DERYCKE	Ministre des Affaires Etrangères

BULGARIE

M. Petar	STOYANOV	Président de la République
Mme Nadejda	MIHAYLOVA	Ministre des Affaires Etrangères

CROATIE

M. Franjo	TUDJMAN	Président de la République
M. Mate	GRANIĆ	Ministre des Affaires Etrangères, Vice-Premier Ministre

CHYPRE

M. Glafcos	CLERIDES	Président de la République
M. Ioannis	KASOULIDES	Ministre des Affaires Etrangères

REPUBLIQUE TCHEQUE

M. Václav	HAVEL	Président de la République
M. Cyril	SVOBODA	Vice-Ministre des Affaires Etrangères

DANEMARK

M. Poul	NYRUP RASMUSSEN	Premier Ministre
M. Niels	HELVEG PETERSEN	Ministre des Affaires Etrangères

ESTONIE

M. Lennart	MERI	Président de la République
------------	------	----------------------------

FINLANDE

M. Martti	AHTISAARI	Président de la République
Mme Tarja	HALONEN	Ministre des Affaires Etrangères

FRANCE

M. Jacques	CHIRAC	Président de la République PRESIDENT
M. Lionel	JOSPIN	Premier Ministre
Mme Catherine	TRAUTMANN	Ministre de la Culture et de la Communication Porte-parole du Gouvernement
M. Pierre	MOSCOVICI	Ministre délégué aux Affaires européennes

ALLEMAGNE

M. Helmut	KOHL	Chancelier Fédéral
M. Helmut	SCHÄFER	Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères

GRECE

M. Constantinos	STEPHANOPOULOS	Président de la République
M. Giorgos	PAPANDREOU	Ministre suppléant aux Affaires Etrangères

HONGRIE

M. Gyula	HORN	Premier Ministre
M. László	KOVÁCS	Ministre des Affaires Etrangères

ISLANDE

M. David	ODDSSON	Premier Ministre
----------	---------	------------------

IRLANDE

M. Bertie	AHERN	Premier Ministre
Mme Liz	O'DONNELL	Ministre d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères

ITALIE

M. Romano	PRODI	Président du Conseil des Ministres
M. Piero Franco	FASSINO	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

LETTONIE

M. Guntis	ULMANIS	Président de la République
M. Valdis	BIRKAVS	Ministre des Affaires Etrangères

LIECHTENSTEIN

M. Mario	FRICK	Chef du Gouvernement
Mme Andrea	WILLI	Ministre des Affaires Etrangères

LITUANIE

M. Algirdas	BRAZAUSKAS	Président de la République
M. Algirdas	SAUDARGAS	Ministre des Affaires Etrangères

LUXEMBOURG

M. Jean-Claude	JUNCKER	Premier Ministre
M. Jacques	POOS	Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères

MALTE

M. Alfred	SANT	Premier Ministre
M. George W.	VELLA	Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Environnement

MOLDOVA

M. Petru	LUCINSCHI	Président de la République
M. Nicolae	TABACARU	Ministre des Affaires Etrangères

PAYS-BAS

M. Wim	KOK	Premier Ministre
M. Hans	VAN MIERLO	Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères

NORVEGE

M. Thorbjørn	JAGLAND	Premier Ministre
M. Bjørn Tore	GODAL	Ministre des Affaires Etrangères

POLOGNE

M. Aleksander	KWAŚNIEWSKI	Président de la République
M. Dariusz	ROSATI	Ministre des Affaires Etrangères

PORTUGAL

M. António	GUTERRES	Premier Ministre
M. Jaime	GAMA	Ministre des Affaires Etrangères

ROUMANIE

M. Emil	CONSTANTINESCU	Président de la République
M. Adrian	SEVERIN	Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères
M. Alexandru	HERLEA	Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Chef du Département pour l'intégration européenne
M. György	TOKAY	Ministre délégué auprès du Premier Ministre pour les minorités nationales

FEDERATION DE RUSSIE

M. Boris	ELTSINE	Président de la Fédération
M. Yevgeni	PRIMAKOV	Ministre des Affaires Etrangères
M. Nikolay	AFANASIEVSKI	Vice-Ministre du Ministère des Affaires Etrangères

SAINT-MARIN

M. Luigi	MAZZA	Capitaine Régent
M. Marino	ZANOTTI	Capitaine Régent

REPUBLIQUE SLOVAQUE

M. Michal	KOVÁČ	Président de la République
-----------	-------	----------------------------

SLOVENIE

M. Janez	DRNOVŠEK	Premier Ministre
M. Boris	FRLEC	Ministre des Affaires Etrangères

ESPAGNE

M. José Maria	AZNAR LÓPEZ	Président du Gouvernement
M. Ramon	DE MIGUEL	Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes

SUEDE

M. Göran	PERSSON	Premier Ministre
M. Jan	ELIASSON	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

SUISSE

M. Arnold	KOLLER	Président de la Confédération suisse, Chef du Département Fédéral de Justice et Police
M. Flavio	COTTI	Vice-Président de la Confédération suisse, Chef du Département Fédéral des Affaires Etrangères

**«L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE
DE MACEDOINE»**

M. Kiro	GLIGOROV	Président de la République
M. Blagoj	HANDZISKI	Ministre des Affaires Etrangères

TURQUIE

M. Mesut	YILMAZ	Premier Ministre
M. İsmail	CEM	Ministre des Affaires Etrangères

UKRAINE

M. Leonid	KOUTCHMA	Président de la République
M. Anton	BUTEYKO	Premier Vice-Ministre des Affaires Etrangères
Mme Suzanna	STANIK	Ministre de la Justice

ROYAUME-UNI

M. Tony	BLAIR	Premier Ministre
M. Tony	LLOYD	Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères et du Commonwealth

ARMENIE

M. Lévon	TER-PETROSSIAN	Président de la République
M. Alexandre	ARZOUMANIAN	Ministre des Affaires Etrangères

AZERBAIDJAN

M. Heydar	ALIEV	Président de la République
M. Hassan	HASSANOV	Ministre des Affaires Etrangères

BOSNIE-ET-HERZEGOVINE

M. Alija	IZETBEGOVIC	Président de la Présidence
M. Kresimir	ZUBAK	Membre de la Présidence
M. Jadranko	PRLIC	Ministre des Affaires Etrangères

GEORGIE

M. Edouard	CHEVARDNADZE	Président de la République
M. Irakli	MENAGARICHVILI	Ministre des Affaires Etrangères
M. Zaza	CHENGUELIA	Vice-Ministre d'Etat, Vice- Premier Ministre

*

* *

SAINT-SIEGE

Monseigneur Jean-Louis TAURAN	Secrétaire pour les Relations avec les Etats
-------------------------------	---

*

* *

CANADA

M. Richard	THOMPSON	Sous-Ministre délégué, Secteur des activités juridiques, Département de la Justice
------------	----------	---

JAPON

M. Koichiro	MATSUURA	Ambassadeur en France
-------------	----------	-----------------------

ETATS UNIS D'AMERIQUE

M. John H.F.	SHATTUCK	Secrétaire d'Etat pour la Démocratie, les Droits de l'Homme et le Travail
--------------	----------	---

*

* *

COMMISSION EUROPEENNE

M. Jacques	SANTER	Président
M. Hans	van den BROEK	Membre de la Commission

PRESIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE

M. Niels	HELVEG PETERSEN	Ministre des Affaires Etrangères du Danemark
----------	-----------------	---

*

* *

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Mme Leni	FISCHER	Président
M. Hallgrim	BERG	Président, Groupe des Démocrates européens
Lord Russell	JOHNSTON	Président, Groupe Libéral, Démocratie et Réformateur
M. Jaakko	LAAKSO	Président, Groupe pour la Gauche unitaire européenne
M. Peter	SCHIEDER	Président, Groupe Socialiste
M. Walter	SCHWIMMER	Président, Groupe du Parti populaire européen
M. Miguel Angel	MARTINEZ	Co-Rapporteur sur le Deuxième Sommet
M. Jean	SEITLINGER	Co-Rapporteur sur le Deuxième Sommet

*

* *

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DE L'EUROPE (CPLRE)

M. Claude	HAEGI	Président
M. Josef	HOFMANN	Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux du CPLRE
M. Jean-Claude	VAN CAUWENBERGHE	Président de la Chambre des Régions du CPLRE

*

* *

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

M. Rolv RYSSDAL Président

COMMISSION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

M. Stefan TRECHSEL Président

*

* *

FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

M. Giorgio RATTI Président du Conseil de Direction

M. Raphaël ALOMAR Gouverneur

*

* *

***COMMISSION EUROPEENNE POUR
LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT***

M. Antonio LA PERGOLA Président

*

* *

***COMMISSION DE LIAISON AVEC
LES ONG***

M. Pierre ARMAND Président

*

* *

CONSEIL DE L'EUROPE

M. Daniel	TARSCHYS	Secrétaire Général
M. Hans-Christian	KRÜGER	Secrétaire Général Adjoint
M. Bruno	HALLER	Greffier de l'Assemblée parlementaire
M. Hans-Peter	FURRER	Directeur des Affaires politiques
M. Leonard G.	DAVIES	Secrétaire du Comité des Ministres

ANNEXE 3

**DEUXIEME SOMMET DE CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(Strasbourg, 10-11 octobre 1997)**

DECLARATION FINALE

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Strasbourg les 10 et 11 octobre 1997 pour le Deuxième Sommet de notre Organisation,

Convaincus que les profondes mutations en Europe et les grands défis posés à nos sociétés requièrent une coopération accrue entre toutes les démocraties européennes,

Encouragés par l'élargissement significatif de notre Organisation, qui a créé les bases d'un espace plus vaste de sécurité démocratique sur notre continent,

Ayant examiné les développements intervenus depuis notre Premier Sommet tenu à Vienne en 1993, ainsi que la mise en œuvre de nos décisions prises alors au sujet de la création d'une Cour européenne unique des Droits de l'Homme, de la protection des minorités nationales et de la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance,

Saluant les résultats obtenus par le Conseil de l'Europe pour préparer les candidats à l'adhésion et assurer leur pleine intégration dans la famille européenne élargie, et soulignant la contribution de l'Assemblée parlementaire, ainsi que celle du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, au soutien de l'évolution démocratique dans les Etats membres,

- réaffirmons solennellement notre attachement aux **principes fondamentaux du Conseil de l'Europe** - la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme, la prééminence du droit - ainsi que l'engagement de nos gouvernements à se conformer pleinement aux exigences et aux responsabilités qui découlent de l'appartenance à notre Organisation,
- soulignons le rôle essentiel du Conseil de l'Europe dans la **création de normes** en matière de droits de l'homme, ainsi que sa contribution au développement du droit international à travers les Conventions européennes, et marquons notre détermination à ce que ces normes et conventions soient pleinement mises en œuvre, notamment par le renforcement des programmes de coopération pour la consolidation de la démocratie en Europe,
- confirmons notre but de réaliser une union plus étroite entre nos Etats membres en vue de construire une **société européenne plus libre, plus tolérante et plus juste**, fondée sur des valeurs communes, telles que la liberté d'expression et d'information, la diversité culturelle et l'égalité de dignité de tous les êtres humains,

- décidons en conséquence de donner un nouvel élan aux activités du Conseil de l'Europe qui ont pour but de soutenir les efforts des Etats membres pour faire face aux **changements de société** au seuil d'un nouveau siècle,
- donnons notre plein appui au Conseil de l'Europe pour qu'il intensifie sa contribution à **la cohésion, la stabilité et la sécurité de l'Europe**, et nous félicitons du développement de sa coopération avec les autres Organisations européennes et transatlantiques, en particulier l'Union européenne et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe,

et, sur cette base, déclarons ce qui suit:

CONVAINCUS QUE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET LE RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE PLURALISTE SONT AUTANT DE CONTRIBUTIONS A LA STABILITE DE L'EUROPE:

- décidons de renforcer la **protection des droits de l'homme** en veillant à ce que nos institutions soient en mesure d'assurer la défense effective des droits des individus à l'échelle du continent,
- appelons à l'**abolition universelle de la peine de mort** et insistons sur le maintien, entre-temps, des moratoires existants sur les exécutions en Europe,
- manifestons notre détermination à renforcer les moyens de prévenir et de combattre **la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants**,
- appelons à l'intensification du combat contre **le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance**,
- soulignons l'importance d'une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans tous les secteurs de la société, y compris dans la vie politique, et appelons à la continuation des progrès pour parvenir à une réelle **égalité des chances entre les hommes et les femmes**,
- déclarons notre détermination à intensifier la coopération en ce qui concerne la protection de toutes les personnes appartenant à des **minorités nationales**,
- reconnaissons le rôle fondamental des institutions de la **démocratie locale** dans la préservation de la stabilité en Europe,
- nous engageons à continuer à soutenir activement l'**évolution démocratique** dans tous les Etats membres et à renforcer nos efforts pour promouvoir un espace de normes juridiques communes en Europe;

RECONNAISSANT QUE LA COHESION SOCIALE CONSTITUE UNE DES EXIGENCES PRIMORDIALES DE L'EUROPE ELARGIE ET QUE CET OBJECTIF DOIT ETRE POURSUIVI COMME UN COMPLEMENT INDISPENSABLE DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DIGNITE HUMAINE:

- décidons de promouvoir et de mettre pleinement en œuvre les instruments de référence et d'action que constituent notamment, pour les Etats et les partenaires sociaux, la **Charte Sociale Européenne**, dans le domaine juridique, et le **Fonds de Développement Social**, dans le domaine financier,
- convenons de réexaminer nos **législations sociales** en vue de lutter contre toute forme d'exclusion et d'assurer une meilleure protection des plus faibles,
- soulignons l'importance d'une approche commune et équilibrée, fondée sur la solidarité internationale, des questions relatives aux **réfugiés et demandeurs d'asile**, et, à cet égard, rappelons l'obligation pour l'Etat d'origine de réadmettre ces personnes sur son territoire, conformément au droit international,
- rappelons la protection due aux **victimes des conflits**, ainsi que l'importance du respect du droit international humanitaire et de la connaissance de ses règles au plan national, en particulier au sein des forces armées et de police,
- affirmons notre détermination à protéger les droits des **travailleurs migrants** en situation régulière et à faciliter leur intégration dans les sociétés où ils vivent;

PARTAGEANT LES PREOCCUPATIONS DES CITOYENS DEVANT L'AMPLEUR NOUVELLE DES MENACES PESANT SUR LEUR SECURITE ET LES DANGERS QUE'ELLES FONT COURIR A LA DEMOCRATIE:

- réaffirmons notre ferme condamnation du **terrorisme** et notre détermination à utiliser pleinement les moyens existants pour lutter contre toutes ses manifestations, dans le respect de la légalité et des droits de l'homme,
- décidons de rechercher des réponses communes aux défis posés par l'extension de la **corruption**, de la **criminalité organisée** et du **trafic de drogue** à l'échelle du continent,
- décidons d'intensifier notre coopération en vue de renforcer la **protection juridique des enfants**,
- affirmons notre détermination à combattre la **violence contre les femmes** et toute forme d'exploitation sexuelle des femmes,
- appuyons l'action du Conseil de l'Europe et des autorités locales, régionales et nationales visant à améliorer la **qualité de la vie** dans les zones défavorisées: urbaines et industrialisées;

CONSCIENTS DE LA DIMENSION EDUCATIVE ET CULTURELLE DES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'EUROPE DE DEMAIN AINSI QUE DU ROLE ESSENTIEL DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DANS LE RENFORCEMENT DE LA COMPREHENSION MUTUELLE ET DE LA CONFIANCE ENTRE NOS PEUPLES:

- exprimons notre volonté de développer l'**éducation à la citoyenneté démocratique** fondée sur les droits et responsabilités des citoyens, et la participation des jeunes à la société civile,
- réaffirmons l'importance que nous attachons à la protection du **patrimoine culturel et naturel européen** et à la promotion de la prise de conscience de ce patrimoine,
- nous engageons à rechercher des réponses communes au développement des **nouvelles technologies de l'information**, sur la base des normes et des valeurs du Conseil de l'Europe et en assurant un équilibre adéquat entre le droit à l'information et le respect de la vie privée,
- reconnaissons le rôle du **sport** comme moyen de favoriser l'intégration sociale, en particulier chez les jeunes,
- encourageons la **compréhension entre les citoyens du Nord et du Sud**, notamment par l'information et la formation civique des jeunes, ainsi que par des initiatives visant à promouvoir le respect mutuel et la solidarité entre les peuples.

*

* *

Ayant à l'esprit la nécessité de redéfinir nos priorités et d'adapter les missions de notre Organisation au nouveau contexte européen, nous avons établi un **Plan d'Action**. Ce document, joint à la présente **Déclaration**, vise à définir les tâches principales du Conseil de l'Europe pour les années à venir, notamment dans la perspective de son 50^e Anniversaire.

PLAND'ACTION

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Strasbourg les 10 et 11 octobre 1997, ont tracé les grandes lignes d'un **Plan d'Action** pour renforcer la **stabilité démocratique** dans les Etats membres et ont défini, à cet effet, quatre grands domaines où des avancées immédiates et des mesures concrètes sont possibles, et un cinquième secteur qui concerne les réformes de structure.

I. DEMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME

1. Cour unique des Droits de l'Homme: les Chefs d'Etat et de Gouvernement se félicitent de la ratification du Protocole n° 11 à la Convention européenne des Droits de l'Homme par toutes les Parties contractantes, qui rend possible la mise en place de la nouvelle Cour unique des Droits de l'Homme, et chargent le Comité des Ministres de prendre les mesures nécessaires à son installation au 1^{er} novembre 1998.

2. Commissaire aux Droits de l'Homme: les Chefs d'Etat et de Gouvernement accueillent avec satisfaction la proposition de créer un poste de Commissaire aux Droits de l'Homme pour promouvoir le respect des droits de l'homme dans les Etats membres et chargent le Comité des Ministres, d'en examiner les modalités de mise en œuvre, en respectant les compétences de la Cour unique.

3. Respect des engagements pris par les Etats membres: les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de veiller au respect des engagements pris par les Etats membres, sur la base d'un dialogue confidentiel, constructif et non discriminatoire mené au sein du Comité des Ministres et tenant compte des procédures de suivi de l'Assemblée parlementaire; ils réitèrent leur volonté de travailler ensemble pour résoudre les problèmes auxquels les Etats membres se trouvent confrontés et considèrent que ce processus de suivi doit être accompagné, en tant que de besoin, d'une assistance pratique fournie par le Conseil de l'Europe.

4. Interdiction du clonage d'êtres humains: les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'engagent à interdire tout usage des techniques de clonage ayant pour but de créer un être humain génétiquement identique à un autre et donnent mandat au Comité des Ministres d'adopter, à cette fin, un protocole additionnel à la Convention d'Oviedo sur les droits de l'homme et la biomédecine dans les meilleurs délais.

5. Lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance: les Chefs d'Etat et de Gouvernement se félicitent des actions menées par le Conseil de l'Europe dans ce domaine depuis le Sommet de Vienne et décident de renforcer à cet effet les activités de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, en soulignant l'importance d'une coopération étroite avec l'Union européenne.

6. **Protection des minorités nationales:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement, prenant en considération l'entrée en vigueur imminente de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, décident de compléter l'acquis normatif du Conseil de l'Europe en la matière par des initiatives pratiques, telles que des mesures de confiance et une coopération renforcée, impliquant à la fois les gouvernements et la société civile.

II. COHESION SOCIALE

1. **Promotion des droits sociaux:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'engagent à promouvoir les normes sociales, telles qu'elles résultent de la Charte sociale et d'autres instruments du Conseil de l'Europe, et appellent à l'adhésion la plus large possible à ces instruments ; ils décident d'améliorer les échanges de bonnes pratiques et d'informations entre les Etats membres et d'intensifier leur coopération dans ce domaine.

2. **Nouvelle stratégie de cohésion sociale:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement chargent le Comité des Ministres de définir une stratégie de cohésion sociale pour répondre aux défis de société et de procéder aux restructurations appropriées au sein du Conseil de l'Europe, notamment par la création d'une unité spécialisée dans l'observation, la comparaison et l'approche des problèmes liés à la cohésion sociale.

3. **Programme pour l'enfance:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement encouragent l'adoption d'un programme pour promouvoir les intérêts des enfants, en partenariat avec les organisations internationales et non gouvernementales concernées.

4. **Fonds de Développement Social:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de renforcer les activités du Fonds de Développement Social, l'invitent à participer activement à l'action du Conseil de l'Europe en matière de cohésion sociale et lui demandent instamment d'accroître son effort d'investissements dans le domaine social et la création d'emplois.

III. SECURITE DES CITOYENS

1. **Lutte contre le terrorisme:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement demandent l'adoption de mesures complémentaires pour prévenir le terrorisme et pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, dans le respect des dispositions pertinentes du droit international, y compris celles relatives à la protection des droits de l'homme, et à la lumière des recommandations de la conférence ministérielle sur le terrorisme, tenue à Paris le 30 juillet 1996 ; ils notent avec intérêt la tenue prochaine d'une conférence parlementaire visant à étudier le phénomène du terrorisme dans les sociétés démocratiques.

2. **Lutte contre la corruption et le crime organisé:** afin de promouvoir la coopération entre les Etats membres dans la lutte contre la corruption, y compris ses liens avec le crime organisé et le blanchiment de l'argent, les chefs d'Etat et de gouvernement chargent le Comité des Ministres:

- d'adopter, avant la fin de l'année, des principes directeurs qui doivent recevoir application dans le développement des législations et des pratiques nationales;
- de conclure rapidement les travaux d'élaboration d'instruments juridiques internationaux, conformément au Programme d'Action du Conseil de l'Europe contre la Corruption;
- d'établir sans délai un mécanisme approprié et efficace pour veiller au respect des principes directeurs et à la mise en œuvre des instruments juridiques mentionnés.

Ils appellent tous les Etats à ratifier la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

3. Lutte contre la toxicomanie: les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de renforcer leur coopération, par l'intermédiaire du Groupe Pompidou, pour le traitement des problèmes touchant à l'usage et au trafic de drogues illicites ; ils marquent leur approbation pour le nouveau programme de travail du Groupe et saluent en particulier les activités destinées à prévenir l'abus de drogue chez les jeunes et à faciliter la réinsertion des toxicomanes et usagers de drogue dans la société.

4. Protection des enfants: les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de réexaminer leurs législations nationales en vue de parvenir à des normes communes de protection des enfants victimes ou menacés de traitements inhumains ; ils conviennent de développer leur coopération, dans le cadre du Conseil de l'Europe, en vue de prévenir toute forme d'exploitation des enfants, y compris par la production, la vente, la commercialisation et la détention de matériel pornographique impliquant des enfants.

IV. VALEURS DEMOCRATIQUES ET DIVERSITE CULTURELLE

1. Education à la citoyenneté démocratique: les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident le lancement d'une action pour l'éducation à la citoyenneté démocratique en vue de promouvoir la prise de conscience par les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités dans une société démocratique, en mobilisant les réseaux existants, et comprenant un nouveau programme d'échange de jeunes.

2. Mise en valeur du patrimoine européen: les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de lancer en 1999 une campagne sur le thème « Europe, un patrimoine commun », dans le respect de la diversité culturelle, en se fondant sur des partenariats existants ou à créer entre l'administration, les institutions éducatives et culturelles et l'industrie.

3. Nouvelles technologies de l'information: les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de développer une politique européenne pour l'application des nouvelles technologies de l'information, afin d'assurer le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle, de promouvoir la liberté d'expression et d'information, et de valoriser leur potentiel éducatif et culturel ; ils invitent le Conseil de l'Europe à rechercher à cet effet les partenariats appropriés.

V. STRUCTURES ET METHODES DE TRAVAIL

1. **Réforme des structures:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement, dans la perspective du 50^e Anniversaire du Conseil de l'Europe en 1999, chargent le Comité des Ministres d'entreprendre les réformes structurelles nécessaires pour adapter l'Organisation à ses nouvelles missions et à sa composition élargie et pour améliorer son processus de décision.
2. **Mise en œuvre du Plan d'Action:** les Chefs d'Etat et de Gouvernement chargent le Comité des Ministres de prendre les mesures appropriées pour s'assurer que ce Plan d'Action soit rapidement mis en œuvre par les différents organes du Conseil de l'Europe, en coopération avec les organisations européennes et d'autres organisations internationales.

ANNEXE 4

**COMMUNICATIONS ECRITES DES GOUVERNEMENTS
DES ETATS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Communication du Gouvernement du Canada
au Président du Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe**

Le Canada applaudit aux efforts que vous avez déployés en vue du Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des quarante Etats membres. Leur présence à Strasbourg témoigne de l'engagement de l'Europe à l'égard des valeurs fondamentales du Conseil, qui comprennent notamment l'instauration de démocraties solides, ainsi que la promotion des droits de la personne et de la règle de droit en Europe. Ces valeurs convergent également vers la création d'une société plus tolérante et indépendante, basée sur les principes de la liberté d'expression et de l'information, de la diversité culturelle et du droit à la dignité.

Comme vous le savez, depuis mai 1996, le Canada siège au Conseil à titre d'observateur officiel. Depuis juin 1997, notre Parlement est également habilité à siéger à titre d'observateur officiel à l'Assemblée. Nous sommes heureux que ce nouveau statut nous permette d'étendre notre contribution à l'important travail du Conseil. Le Canada entretient depuis longtemps des liens étroits avec le Conseil. Nous avons participé activement à de nombreux comités à titre d'observateur officiel, particulièrement dans le domaine de la culture, du patrimoine, des communications, de l'éducation, des droits de la personne, des médias, de l'égalité des sexes et des affaires juridiques. De plus, le Canada participe régulièrement à de nombreuses conférences ministérielles sur une multitude de questions.

Le Canada se réjouit de pouvoir participer à titre d'observateur à ce Sommet. Nous voulons montrer que nous sommes aussi en faveur d'une plus grande unité européenne, du développement démocratique et de la promotion des valeurs humaines dans tous les Etats membres, et également que notre volonté de revitalisation des relations transatlantiques s'applique à l'ensemble du continent européen.

Le Canada constate avec satisfaction la consolidation du rôle du Conseil en ce qui concerne les droits de l'homme, l'instauration de la démocratie et la promotion de la règle de droit. Par ailleurs, la création d'un tribunal unique pour les droits de l'homme affermera la protection de ces droits partout en Europe.

Enfin, le Canada soutient le Conseil dans sa volonté d'actualiser ses fonctions. Il espère également que le Conseil réaffirmera son rôle en tant que lieu de dialogue et promoteur des valeurs et des idées nouvelles, et qu'il imprimera un nouvel élan, à la précieuse collaboration qu'il apportera à l'Union européenne et à l'OSCE.

Encore une fois, le Canada félicite les Etats membres du Conseil de l'Europe des réalisations de ce Sommet, et offre au Conseil ses meilleurs voeux de succès dans la réalisation des ambitieux objectifs qu'il s'est fixés.

**Message de Son Excellence M. Ryutaro HASHIMOTO,
Premier Ministre du Japon, au Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe**

J'aimerais avant tout vous exprimer du fond du coeur mes félicitations pour la tenue de ce deuxième Sommet du Conseil de l'Europe. Et je suis très honoré que le Japon soit invité à titre de pays observateur.

La structure de la communauté internationale a subi des changements considérables depuis la fin de la guerre froide et aujourd'hui, le Conseil de l'Europe s'est étendu en accueillant en son sein les pays du Centre et de l'Est de l'Europe et est devenu une Organisation internationale au rôle central dans le devenir de tout le continent. Par son profond engagement pour le respect de la démocratie et des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe a contribué puissamment à affermir la paix et la stabilité européennes et par là même au maintien de la paix et de la prospérité du monde. D'ailleurs des valeurs fondamentales, telles que la démocratie et les droits de l'homme, tendent à devenir universelles et de ce point de vue également, le Conseil de l'Europe a un rôle croissant à jouer.

L'Europe, par l'approfondissement et l'élargissement de son intégration, est en train de devenir une entité au rôle grandissant dans la communauté internationale. De plus, comme l'a montré la rencontre historique de 1996 entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement européens et asiatiques, le dialogue entre nos deux continents est en train de se développer. Le Japon partage avec les pays européens des valeurs fondamentales dans beaucoup de domaines, tels que la démocratie et les droits de l'homme, pour lesquels l'engagement du Conseil de l'Europe est si fort. Aussi est-il tout à fait naturel que le Japon coopère avec l'Europe pour donner à la communauté internationale un nouveau cadre, le besoin d'une telle coopération se faisant croissant. C'est ainsi que notre pays contribue déjà activement à la paix et à la stabilité de l'Europe, comme il l'a démontré pour l'ex-Yougoslavie.

En outre, il devient plus important que jamais pour le Japon et l'Europe d'échanger leurs connaissances et leurs expériences pour faire face à des problèmes communs tels que le vieillissement de la population, et d'affermir leur collaboration sur des défis mondiaux comme l'environnement, la lutte contre la toxicomanie et le crime organisé.

Dans cette perspective, il va sans dire qu'il est vital de renforcer les liens de la coopération entre le Japon et le Conseil de l'Europe, qui se consacre activement à la paix, à la prospérité et à la résolution des problèmes globaux du continent. Le Japon a apporté au Conseil de l'Europe des contributions de nature humaine et intellectuelle ainsi qu'une contribution financière de l'ordre d'1,7 million de francs français. Je suis reconnaissant au Conseil de l'Europe d'avoir décidé de l'octroi au Japon du statut d'observateur en novembre 1996 en témoignage de ces contributions.

Le Japon est déterminé à poursuivre le mieux possible le renforcement de ces relations de coopération. Je serais très heureux que l'engagement et les propositions de mon pays, en tant qu'observateur, contribuent de manière significative à la grande oeuvre du Conseil de l'Europe.

Je souhaite sincèrement le succès de ce sommet et celui du Conseil de l'Europe.

**Lettre du Président Bill CLINTON à M. Jacques CHIRAC,
Président de la République française**

**LA MAISON BLANCHE
WASHINGTON**

Le 8 octobre 1997

Mon cher Jacques,

Je vous adresse toutes mes félicitations pour le deuxième Sommet du Conseil de l'Europe, que votre gouvernement a si bien organisé. En rassemblant les quarante chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, ce Sommet illustre la solidarité d'une Europe désormais unie par les valeurs démocratiques et le respect des principes universels de justice et d'égalité.

Les Etats-Unis se félicitent du renforcement des institutions européennes attachées à soutenir la prééminence du droit. La Cour européenne des Droits de l'Homme, de Strasbourg, a élaboré une jurisprudence impressionnante ; quant aux institutions du Conseil de l'Europe, elles ont formé les fonctionnaires nationaux et aidé les Etats européens à aligner leurs lois et pratiques sur les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme. Nous attendons avec intérêt la création d'une Cour unique et permanente, dont tous les citoyens européens tireront profit.

Nous apprécions aussi les programmes du Conseil de l'Europe axés sur le renforcement du droit et les questions de politique gouvernementale, par exemple les efforts accomplis pour mettre fin au trafic de drogues et réduire la corruption. Dans le but de soutenir cette action, le gouvernement des Etats-Unis a versé 200.000 dollars afin d'aider à la lutte contre le blanchiment de l'argent en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique.

Les relations des Etats-Unis avec le Conseil de l'Europe ne cessent de s'intensifier depuis 1996, année où notre pays a été admis comme observateur auprès de cette Organisation. En particulier, nous avons coopéré avec le Conseil pour favoriser la mise en oeuvre des Accords de Dayton et Washington dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Reconnaisant la qualité de notre collaboration dans ce domaine critique, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que les Etats-Unis s'engagent à verser un million de dollars pour soutenir la Commission des Droits de l'Homme de Bosnie. Nous comptons fermement élargir notre dialogue avec le Conseil sur ce problème d'intérêt commun, parmi d'autres.

Je félicite à nouveau le gouvernement de la France et les Etats membres du Conseil de l'Europe du succès de ce Sommet, et je souhaite au Conseil de continuer à réussir dans la défense des valeurs qui nous sont communes.

Veillez agréer, etc.

Signé : Bill Clinton

Monsieur Jacques Chirac
Président de la République française
Paris

ANNEXE 5

**Message de la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale
de la Fédération de Russie aux participants
de la rencontre au Sommet des Etats membres
du Conseil de l'Europe
Strasbourg
les 10 et 11 octobre 1997**

Notant la grande importance de la rencontre des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe pour le renforcement de l'unité européenne et la garantie du triomphe des principes de démocratie, de primauté de la loi et de respect des droits de l'homme et des minorités nationales,

Considérant que le Conseil de l'Europe devrait jouer un rôle important dans la création d'un nouveau système de sécurité démocratique et de coopération en Europe pouvant garantir la stabilité européenne, prévenir l'apparition sur notre continent de nouvelles lignes de partage et assurer le progrès et la prospérité des Etats européens,

Se prononçant pour le développement de la coopération européenne, la solution des problèmes européens par les efforts communs sans diktat extérieur et sur la base d'un dialogue entre tous les Etats européens sans exception, tout en tenant compte de leur identité nationale et étatique, ainsi que pour l'exclusion de toute tentative visant à isoler tel ou tel Etat,

Confirmant son attachement aux principes et normes fondamentaux du Conseil de l'Europe aussi bien qu'à la politique de création en Russie de l'Etat de droit et accordant une importance majeure à ce que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe s'acquittent de leurs engagements,

La Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie:

- appelle les participants de la rencontre des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe à adopter des décisions pratiques et efficaces en vue de renforcer la démocratie, garantir les libertés, les droits de l'homme et les conditions de vie dignes de l'être humain, créer un espace commun juridique, humanitaire et culturel, notamment dans les domaines de la protection des droits des minorités nationales et des droits des enfants, de la justice sociale et de la lutte contre le crime et le terrorisme,

- déclare son intention de poursuivre la réforme du système juridique de la Russie et notamment d'examiner en priorité les projets de lois fédérales sur la ratification des instruments fondamentaux du Conseil de l'Europe signés par la Russie le 28 février 1996 au moment de son adhésion au Conseil, et en premier lieu ceux qui portent sur la ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels et de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Adopté à l'unanimité par la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie le 8 octobre 1997.